

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 25 MARS 2019

(n° 2019/4519 à 2019/4651)

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 25 mars 2019 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 18 mars 2019 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

Il n'y a pas d'opposition, je l'invite donc à procéder à l'appel nominal.

## Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Dognin-Sauze, Mme Aït-Maten, M. Sécheresse, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Graber, Mme Condemine, Mme Reynaud, M. Claisse, Mme Rivoire, M. Durand, Mme Rabatel, M. Le Faou, Mme Besson, M. Cucherat, Mme Frih, M. Lévy, M. David, Mme Nachury, Mme Croizier, M. Blache, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillaud, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Brolquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Madeleine, Mme Baume.

**Absents excusés et dépôts de pouvoirs** : M. Giordano (pouvoir à Mme Rivoire), Mme Lévy (pouvoir à Mme Bauguil), Mme Balas (pouvoir à Mme Nachury), Mme Rolland-Vannini (pouvoir à M. Maleski), M. Havard, M. Boudot.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : Mme Berra (pouvoir à Mme Roux de Bézieux), M. Hamelin (pouvoir à M. Guillaud), M. Bérat (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Roland (pouvoir à M. Coulon), Mme Besson (pouvoir à Mme Rabatel), M. Braillard (pouvoir à Mme Aït-Maten), M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Chevallier (pouvoir à Mme Baume), M. Cucherat (pouvoir à Mme Frih), Mme Faurie-Gauthier (pouvoir à M. Durand), M. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), M. Lafond (pouvoir à M. Geourjon), Mme Madeleine (pouvoir à Mme Croizier), M. Philip (pouvoir à Mme Picot),

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint.

(Le quorum est constaté.)

## Adoption des procès-verbaux de la séance du 19 novembre 2018, du 17 décembre 2018 et du 21 janvier 2019

**M. LE MAIRE** : Mesdames, Messieurs, vous avez tous pris connaissance des projets de procès-verbaux des séances du 19 novembre 2018, 17 décembre 2018 et 21 janvier 2019. La Conférence des Présidents a retenu deux interventions, d'abord madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire, Gérard Collomb,

Madame l'Adjointe à l'Immobilier, Nicole Gay,

J'interviens à propos du procès-verbal de la séance publique du 17 décembre 2018, séance durant laquelle a été votée la vente d'une parcelle de terrain non bâti, située 33-35 rue du Bon Pasteur, vente proposée par la Ville à un promoteur immobilier.

Il apparaît bien dans ce procès-verbal les raisons pour lesquelles je demandais, lors de cette séance, le retrait de ce projet de délibération, ainsi que les motifs de mon vote défavorable si vous décidiez de maintenir ce dossier. Ces motifs sont le non-respect de la parole donnée aux électrices et électeurs, la nécessité de préserver des espaces verts et non bâtis dans notre ville particulièrement polluée et dans un quartier aussi dense que les Pentes de la Croix-Rousse, et puis l'avis unanimement défavorable du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement réuni en séance publique le 5 décembre 2018.

Par rapport à ce dernier motif, je mentionnais devant vous que l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement n'était pas donné ni dans la délibération ni dans ses deux annexes, ce qui constituait à mon sens un défaut d'information des conseillers municipaux et ce qui est également contraire à ce que prévoit explicitement le code général des collectivités territoriales.

Vous avez souhaité, Monsieur Collomb, Madame Gay, maintenir malgré tout cette délibération. Aussi ai-je sollicité l'avis du Préfet sur la légalité de ce dossier. Monsieur le Préfet du Rhône m'a répondu par courrier le 6 février dernier, m'informant que ses services considéraient cette délibération légale, dans la mesure où l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement était bien joint en annexe, mentionnant au passage que la Ville lui avait envoyé la délibération accompagnée de trois annexes.

Cela signifie quoi, Madame Gay, Monsieur Collomb ? Que vos services, après le vote du Conseil municipal sur un projet de délibération accompagné de deux annexes, ont ajouté une pièce supplémentaire à la délibération transmise au Préfet, jouant sur les mots – j'ai bien entendu – entre projet de délibération et délibération.

Mais je veux vous poser une question. Est-il normal que, sans avenant voté ni amendement voté publiquement en séance, le projet de délibération voté par les élus municipaux soit modifié ou complété avant envoi au contrôle de légalité ?

J'attends une réponse de votre part, Monsieur Collomb, mais je vais vous donner mon point de vue. Je pense que les projets de délibération qui nous sont soumis ne doivent pas être modifiés après notre vote, parce que sinon c'est la porte ouverte à tous les abus. Je pense donc que vous auriez dû faire envoyer au Préfet la délibération et deux annexes, et non pas trois, puisque la troisième ne nous a pas été soumise et que justement cette troisième annexe était la pièce manquante au bon examen du dossier par mes collègues.

Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande de faire voter lors du prochain Conseil municipal une délibération annulant la délibération litigieuse de décembre 2018 et de faire revoter en Conseil municipal le projet de délibération avec les trois annexes, tel que vous l'avez adressé au Préfet.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Madame Perrin-Gilbert.

Le dossier sur lequel les conseillers municipaux étaient appelés à voter comportait un projet de délibération, deux annexes, à savoir la promesse synallagmatique de vente par la Ville de Lyon et la société Neoxia et le courrier par lequel la Ville de Lyon sollicite l'avis de Madame le Maire d'arrondissement sur le projet de cession.

À l'occasion des débats en Conseil municipal, Madame le Maire de Lyon 1<sup>er</sup> a fait part au Conseil municipal de l'avis défavorable de son Conseil d'arrondissement. Tous les membres du Conseil étaient donc bien informés. Je vous rappelle que, sur le plan juridique, les délibérations du Conseil municipal pour acquiescer le caractère exécutoire doivent faire l'objet d'une part d'une transmission aux services de l'État en charge du contrôle de légalité, d'autre part de mesures de publicité.

En outre, en application de l'article L. 2511-23 du code général des collectivités territoriales, les délibérations des Conseils d'arrondissement sont adressées par le Maire d'arrondissement au Maire de la commune. Celui-ci les transmet au représentant de l'État dans le département

dans la quinzaine qui suit leur réception.

Par ailleurs, l'article L. 2511-13 du code général des collectivités territoriales dispose que l'avis du Conseil d'arrondissement est annexé à la délibération du Conseil municipal pour laquelle l'arrondissement était appelé à se prononcer.

Le dossier transmis aux services de l'État à ce titre comprenait donc quatre pièces : premièrement la délibération numéro 2018-4352, votée par le Conseil municipal le 17 décembre 2018, deux, la promesse synallagmatique de vente par la Ville de Lyon à la société Neoxia, trois, le courrier par lequel la Ville de Lyon sollicite l'avis de madame la maire d'arrondissement sur le projet de cession, et enfin quatre, la délibération numéro 2018-799 votée par le Conseil d'arrondissement le 5 décembre 2018.

La Ville de Lyon a donc effectué une stricte application des textes.

À toutes fins utiles, je vous rappelle enfin que, depuis janvier 2019, le relevé des avis émis par les Conseils d'arrondissement est accessible sur l'espace élus par voie dématérialisée.

Deuxième intervention, Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

J'avais effectivement eu vent de ces problèmes de forme, mais notre collègue Nathalie Perrin-Gilbert vient d'en parler et je n'y reviendrai pas.

Non, aujourd'hui, Monsieur le Ministre, je voulais vous parler de l'autre procès-verbal que vous nous demandez d'approuver, puisque j'ai découvert un peu bouche bée que, dans celui-ci, les votes qui étaient intervenus dans notre assemblée n'étaient pas retranscrits fidèlement, ce qui, je ne vous le cache pas, me gêne un peu. C'est comme cela que cela passe dans notre Ville, ville d'un ancien ministre de l'Intérieur. Nous pouvons vraiment nous interroger sur le rôle de notre assemblée si, quand l'un d'entre nous émet un avis, il n'est pas retranscrit au procès-verbal.

Je ne vais pas vous laisser languir plus longtemps, venons-en aux faits. Lors de notre séance du 19 novembre et du débat sur la zone à faibles émissions (ZFE), mon collègue Denis Broliquier et moi-même avons au nom de nos groupes respectifs déposé des amendements. (- Pour que nos collègues suivent, c'est page 30 du procès-verbal.-)

Sur l'amendement numéro 1, qui prévoyait que la ZFE concerne l'intégralité du territoire de la Ville de Lyon, notre collègue Adjoint en charge de la Sécurité, Salubrité et Tranquillité publique, des Déplacements, des Occupations non commerciales du Domaine public et de l'Éclairage public, s'était, de mémoire, abstenu. Si un cafouillage s'est déroulé pendant le vote et vous avait amené, Monsieur le Ministre, à faire revoter cet amendement, notre collègue Sécheresse, constant avec l'opinion qu'il avait exprimée lors des débats, s'était clairement abstenu. Si vous avez un doute, nous pouvons recourir à l'arbitrage vidéo où, après 4 heures et 36 minutes de jeu, nous voyons très nettement cette abstention. Le visionnage des images au ralenti permet même de voir, dans le regard de votre adjoint, une forme de jubilation non dissimulée. N'ayant aucun doute sur le fait que notre collègue est tout à fait sain d'esprit, ne serait-ce qu'en regard aux responsabilités que vous lui confiez, comment peut-on arriver à une telle erreur sur un PV, Monsieur le Ministre ?

Ma question est très simple. Par quel miracle cette abstention a-t-elle disparu ? Il vous appartient aujourd'hui de rectifier le procès-verbal. À défaut, nous voterons contre.

Si vous le voulez, j'ai la photo de monsieur Sécheresse levant la main. Si monsieur l'adjoint Sécheresse pouvait me la dédicacer, je serais preneur.

**M. LE MAIRE** : Nous modifierons le vote de monsieur Sécheresse, sans exprimer toutefois sa jubilation.

Je mets aux voix le procès-verbal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

#### **Compte rendu des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 17 juillet 2017 et le 5 novembre 2018**

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations numéro 2017/3176, 2017/3477 du 17 juillet 2017, et numéro 2018/4192 et 4193 du 5 novembre 2018.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance. La Conférence des Présidents a retenu une demande, la vôtre, Monsieur Guillard, nous vous écoutons.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de poursuivre sur le thème de l'habillage de la vérité qui va, comme la quenelle, devenir une spécialité lyonnaise.

En lisant avec attention l'édition de février de Lyon Citoyen parue le 18 février 2019, je n'ai pu m'empêcher de faire un certain lien avec la Pravda, Pravda de la grande époque, j'insiste.

Je m'explique. En page 5 – là aussi, j'ai les documents que vous voudrez bien me dédicacer en fin de Conseil, s'il vous plaît –, nous voyons une photo de vous aux côtés de votre adjointe chargée du Commerce, qui est présentée comme l'inauguration des Halles de l'Hôtel-Dieu. Vérifications faites sur votre compte Facebook et celui de votre Adjointe, cette photo n'a pas pu être prise lors de l'inauguration, mais le 19 décembre 2018. D'ailleurs, lors de l'inauguration, le 11 février 2019, vous ne pouviez pas être là puisque vous étiez en déplacement au Moyen-Orient. J'y reviendrai d'ailleurs un peu plus tard dans le Conseil.

En ressortant une photo d'archives, Lyon Citoyen tente donc de faire croire aux citoyens que vous étiez à une inauguration alors que vous n'y étiez pas. La Pravda, vous disais-je.

Mais revenons au 11 février, date de l'inauguration, et ironie du sort, date de parution au Bulletin officiel de l'arrêté relatif aux délégations de vos Adjoints et Conseillers municipaux délégués. On y apprend que votre Premier Adjoint, Georges Képénékian, qui a assuré votre intérim pendant vos fonctions de ministre de l'Intérieur et qui, lui, a gentiment rendu sa place, a notamment dans ses délégations la gastronomie. Retenu à Dubaï le 11 février, vous auriez donc dû en toute logique vous faire représenter par votre Premier Adjoint, puisque outre le fait qu'il soit le premier d'entre vous, il est bien également dans ses compétences.

Pourtant, et bien que Georges Képénékian soit présent, c'est votre troisième Adjoint, Richard Brumm, qui est, lui, en charge des finances et de la commande publique, à qui échet l'honneur de couper le ruban et de prononcer en votre nom le discours, et de se retrouver ainsi en pole position pour les petits fours.

Votre Premier Adjoint aurait-il perdu votre confiance, comme certains échos de presse se plaisent à le dire ? Il ne nous semble pas inutile qu'en ce début de Conseil, vous puissiez nous éclairer sur l'état des relations au sein de votre équipe.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je pourrais vous demander quelles sont les relations dans la vôtre. Je vous laisse cela à débattre de manière interne.

Sur le reste, je vous signale que la photo en question devait être avant l'inauguration, lorsque nous sommes allés, pour la première fois avec Fouziya Bouzerda, le premier jour où les Halles ont été ouvertes.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

---

#### **Communications de Monsieur le Maire : projet de délibération n'ayant pu être soumis pour instruction en commission thématique (dossier n° 2019/4522 - Mandat spécial pour une mission au Japon)**

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier – cette fois-ci, nous prenons des précautions – 4522, mandat spécial pour une mission au Japon. Ce dossier vous a été adressé dans le délai légal de cinq jours francs avant la convocation à notre séance de ce jour. Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de le soumettre préalablement pour instruction à la Commission thématique compétente.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication. Nous en parlerons tout à l'heure.

---

### Désignations

---

#### **2019/4523 - Conseil de l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Sciences économiques et de gestion de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Nous passons maintenant à un dossier qui propose la désignation d'un représentant titulaire au sein du Conseil de l'Unité de formation de Sciences économiques et de gestion de l'Université Lumière Lyon 2. Je vous propose la candidature de monsieur Franck Lévy. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Nous pouvons voter à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Il en est ainsi décidé.

---

#### **2019/4524 - Assemblée générale et Conseil d'administration du groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : Nous avons ensuite deux représentants titulaires et deux suppléants à désigner au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi. Je vous propose comme titulaires la candidature de madame Anne-Sophie Condemine et de madame Dounia Besson, et comme représentants suppléants, monsieur Franck Lévy et madame Dominique Tribalat. Y a-t-il d'autres candidatures ? Dans ce cas, nous pouvons voter à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Les Indépendants)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Ils sont désignés.

---

#### **2019/4525 - Conseil de discipline de recours du Centre de gestion de la Fonction publique du Rhône et de la Métropole de Lyon pour les agents contractuels de la fonction publique territoriale - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : La Ville de Lyon dispose d'un représentant au sein du Conseil de discipline de recours rattaché au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour les agents contractuels de la fonction publique territoriale. Je vous propose la candidature de madame Gay. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Dans ce cas, nous votons à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Il en est ainsi décidé.

---

#### **2019/4526 - Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

**M. LE MAIRE** : La Ville de Lyon dispose de huit représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle, dénommé École nationale supérieure des beaux-arts. Je vous propose de pourvoir au remplacement de monsieur Gérard Claisse. La Conférence des Présidents a retenu une demande de temps de parole de madame Perrin-Gilbert, avant que nous ne passions au vote, pour lequel je présenterai la candidature de monsieur Georges Képénékian pour vous rassurer sur les relations de la majorité.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Monsieur Collomb,

Je vais juste vous poser une question. Vous pouvez me redire les deux annexes qui étaient annexées à la délibération ? Vous avez bien dit qu'il y avait mon avis, n'est-ce pas ? Or les deux annexes qui étaient présentées au Conseil municipal – je viens de vérifier sur notre tablette –, c'était l'acte notarié et l'avis des Domaines. Nous avons donc un exemple flagrant d'habillage de la vérité qui vient d'être dénoncé par notre collègue, à savoir que, sans rougir, vous me dites que la sollicitation du Conseil d'arrondissement était bien annexée. Non. Il y avait simplement l'avis des Domaines et l'acte notarié. Je propose à chacun, chacune, d'aller voir sur sa tablette.

Monsieur le Maire, je vous réécrirai, je vous redemanderai d'annuler la délibération litigieuse et si ce n'est pas le cas, j'en tirerai toutes les conséquences sur ce dossier qui n'a pas fini de faire parler, je pense.

Concernant l'ENBA, l'École nationale supérieure des beaux-arts, je voudrais revenir sur une inquiétude qui est celle des pratiques artistiques amateurs de l'École nationale des beaux-arts. Vous savez que ses ateliers sont situés actuellement au quatrième étage du centre de Perrache, centre qui va être réhabilité. Une réunion a eu lieu il y a peu entre le personnel, les enseignants et les services de la Ville et de la Métropole, pour présenter quelle allait être la nature des travaux, des travaux qui vont démarrer en septembre 2019, c'est-à-dire au moment de la rentrée des ateliers, qui accueillent, je tiens à vous le rappeler, plus de 650 élèves.

Il leur a été présenté qu'il y aurait une diminution des espaces dès septembre 2019 et que donc une seule salle du site allait pouvoir les accueillir. En gros, ils allaient passer de 1 000 à 200 mètres carrés et de 1 000 élèves à 300 élèves qui peuvent être accueillis.

Je voudrais donc savoir comment vous allez organiser les travaux pour permettre que la rentrée des ateliers de pratiques amateurs puisse se faire correctement, sereinement.

Lors de la réunion, pour vous donner un peu l'état de préparation du chantier, on a demandé aux professeurs et à la Direction s'il y avait vraiment besoin de toilettes accessibles aux ateliers. Cela vous fait rire, Monsieur Collomb, mais quand on accueille 650 étudiants, simplement poser la question de savoir si des toilettes sont réellement nécessaires pour accueillir le public montre le mépris et le peu d'intérêt que vous portez à l'accueil des étudiants, jeunes et moins jeunes, des pratiques artistiques.

J'aimerais donc connaître le déroulé des travaux et si vous pensez que, véritablement, la rentrée pourra se faire réellement ou si c'est la fin programmée et organisée des pratiques artistiques amateurs.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Non seulement nous faisons disparaître les documents, mais aussi les toilettes.

Monsieur Graber.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Madame la Maire,

Monsieur le Maire,

Madame la Maire, je comprends que vous portiez beaucoup d'intérêt à l'École nationale des beaux-arts et aux pratiques amateurs, mais je vous remercie de ne pas agiter le chiffon rouge au-delà du nécessaire.

La problématique est connue, elle est suivie et des réponses ont déjà été apportées début mars par la Ville et par la Métropole et encore samedi dernier auprès de plusieurs pratiquants.

Je vous rappelle que ces travaux sont des aménagements de mise en conformité de sécurité incendie de la crèche mitoyenne des pratiques amateurs, situées au dernier étage du Centre d'échange de Perrache. La sécurité des enfants étant primordiale – je crois que nous aurons l'occasion d'en reparler dans ce Conseil municipal –, il n'est pas question de déroger à ces travaux.

Ces travaux sont donc conduits par le propriétaire, en l'occurrence la Métropole. Il s'agit de la construction d'un couloir, qui va effectivement couper en deux l'espace de travail des pratiques amateurs et supprimer pendant une année 550 mètres carrés sur les 1 500 occupés. Si je sais compter, cela laisse encore 950 mètres carrés dédiés aux pratiques amateurs. Il n'est donc pas question aujourd'hui, je le dis ici pour que ce soit bien entendu par tous, de supprimer les pratiques amateurs, ni à court ni à moyen terme.

Rappelons que la Ville de Lyon met dans l'École nationale des beaux-arts plusieurs millions d'euros (7,37 millions d'euros) chaque année, ce qui est un geste fort dans le contexte financier que vous connaissez.

Les pratiques amateurs sont indispensables de l'activité de l'École nationale des beaux-arts. Elles marquent leur ancrage dans la ville. La Ville de Lyon soutient donc ces pratiques, au même titre que la maîtrise de l'Opéra, que les Subsistances, que le Conservatoire régional, que l'ensemble des structures d'éducation populaire ou même que la Maison de la Danse, qui accueillera un atelier dédié aux pratiques amateurs au sein du bâtiment Guimet.

Nous travaillons actuellement à des solutions pour limiter l'impact sur les activités, sur les enseignants et sur les élèves, à partir de la rentrée 2019. Ces solutions consistent à la fois à la réorganisation horaire et journalière des activités et aussi – nous y travaillons – à la relocalisation de certaines activités.

Je précise également qu'à moyen terme, conscients que ces pratiques ont besoin d'un lieu pérenne, nous avons lancé une étude préalable d'aide à la décision, afin d'étudier le réaménagement d'un plateau supplémentaire sur le site des Subsistances, afin de relocaliser de façon pérenne l'ensemble des activités ou de façon partielle si nous ne pouvons pas les reloger en totalité. La faisabilité technique et la faisabilité financière sont étudiées. Suivant les conclusions de cette étude préalable, nous espérons pouvoir engager sur le prochain mandat les travaux nécessaires à relocaliser ces pratiques.

Soyez donc assurée, Madame la Maire, qu'aussi bien le Président de l'École nationale des beaux-arts que Myriam Picot pour le compte de la Métropole et moi-même sommes pleinement engagés sur cette question, à la fois pour ne léser personne et pour trouver des solutions pérennes et durables pour les pratiques amateurs.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur Graber.

Nous pouvons passer maintenant au vote. Y a-t-il d'autres candidats que monsieur Georges Képénékian ? Non. Dans ce cas, nous pouvons voter à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon et de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

(Adopté)

---

### Questions écrites du 3<sup>e</sup> arrondissement

#### a) Question n° 1 : Aménagement de la place Renaudel

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux questions du 3<sup>e</sup> arrondissement. Nous commençons par madame Antonia Bley.

**Mme BLEY Antonia** : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Le projet que nous développons sur le quartier de la Part-Dieu est un projet qui va nous permettre de réinventer ce quartier économique, cœur de la Métropole de Lyon. Il est à l'image de la ville que nous voulons pour demain, une ville à vivre, plus verte et plus humaine.

Pour la cohérence de ce projet exemplaire, il est essentiel que l'ensemble du quartier de la Part-Dieu, même au-delà du périmètre de la SPL, puisse bénéficier de ces améliorations.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir détailler le projet de rafraîchissement prévu sur la place Renaudel.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Le Faou.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Madame la Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, qui nous écoute dans les travées du public,

Mes chers collègues,

Depuis les années 1970, la Part-Dieu est devenue le cœur névralgique de la Métropole de Lyon. Il y a moins de dix ans, deux options s'offraient à la collectivité : soit prendre pour acquis cet état de fait, en laissant s'essouffler ce territoire marqué par des ensembles immobiliers tertiaires obsolètes, un urbanisme d'un autre temps et l'absence d'une vie de quartier, ou alors ne pas se contenter de l'attractivité avérée de ce territoire et porter un projet ambitieux.

Comme vous le savez, nous avons fait le choix de la responsabilité et de l'engagement au service de nos concitoyens, en réinventant la Part-Dieu autour de trois enjeux :

Donner à la Part-Dieu tous les atouts d'un quartier agréable à vivre, en proposant des nouveaux logements de qualité et adaptés à tous, en développant les services et les commerces notamment en pied d'immeuble, en requalifiant les espaces publics et les voiries existantes autour d'un nouveau paysage plus lisible et faisant la part belle à la nature en ville ;

Repenser les mobilités de façon durable, en desserrant et en réaménageant le pôle d'échange multimodal, en fluidifiant les déplacements piétons et modes doux à travers le concept de sol facile, et tout ceci sans exclure l'accessibilité en voiture ;

Enfin, réaliser un quartier tertiaire de référence en confortant le développement et l'attractivité économique du quartier.

Pour mener à bien ce projet emblématique, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont approuvé la création de la ZAC Part-Dieu Ouest et en ont concédé l'aménagement à la SPL Lyon Part-Dieu via une délibération en date du 10 décembre 2015.

Sur la période 2010-2030, les chiffres du projet Part-Dieu parlent d'eux-mêmes. Ce seront 2 200 logements de plus, 4 000 habitants supplémentaires, 30 hectares d'espaces publics réaménagés, une gare deux fois plus grande, 2 600 places de vélos supplémentaires. Derrière les chiffres, derrière ces 30 hectares d'espaces publics, il y a aussi une foule d'espaces aux échelles variables et dont les usages le sont tout autant.

La place Renaudel est l'un de ces espaces. Elle jouit d'une localisation idéale à proximité des projets emblématiques que nous menons à la Part-Dieu. Je veux bien sûr parler du travail réalisé sur ce que nous appelons communément l'îlot Desaix, à savoir la rénovation de la barre Desaix, située entre la rue des Cuirassiers et la rue Vivier Merle, et qui comprend 282 logements conventionnés, ainsi que le développement d'un programme mixte rue Desaix, Sky Avenue, qui a permis de créer 218 logements, 5 100 mètres carrés de bureaux, 3 000 mètres carrés de commerces et de services, un jardin public de 5 000 mètres carrés et de relocaliser une crèche de la Ville de Lyon qui offrira 36 berceaux.

De façon concomitante, la rue Desaix a été réaménagée, avec deux voies de circulation à double sens, est-ouest, en zone 30. Les trottoirs ont été élargis et le sol a été retravaillé pour améliorer le confort des piétons. 36 places vélos ont été créées et 30 nouveaux arbres ont été plantés.

Sur la place Renaudel, de l'autre côté de la rue Desaix, des travaux sont en cours, sous maîtrise d'ouvrage de la subdivision voirie de la Métropole, car la place s'inscrit dans le périmètre de la ZAC Part-Dieu Ouest, mais ne fait pas partie du programme des équipements publics.

Concrètement, une des ambitions est d'agir sur le volet végétal. L'élagage de certains arbres est en cours et d'autres vont être enlevés pour répondre à une bonne gestion de l'épanouissement des arbres, ce qui permet aussi de répondre aux besoins d'éclaircissement de la place, aujourd'hui sombre et enclavée.

Le service des espaces verts de la Ville de Lyon va reprendre la pelouse sous l'œuvre, étoffer les bacs à fleurs et planter des arbustes complémentaires, atténuant ainsi le caractère très minéral de cette place.

Par ailleurs, les reprises de voirie, les rebouchages de trous, reprises de pavés cassés ou manquants ou des zones sablées, retraits de blocs de pierre, vont permettre de favoriser et de sécuriser la marche sur cette place.

Le local électrique demande une intervention pour le ravalement. Cette demande est en cours auprès d'ERDF, qui a bien pris en compte cette remise en peinture ainsi que la réfection de la couverture du bâtiment, propriété d'ERDF.

Enfin, le changement de mobilier urbain et la mise en place de protections contre les stationnements sauvages vont aussi améliorer la lisibilité de la place et la rendre plus attractive.

Ces travaux vont permettre de valoriser cet espace de respiration au pied de l'îlot Desaix et à deux pas du pôle d'échange multimodal et de la future place Béraudier réaménagée.

Je pense par exemple aux salariés qui travailleront demain dans le Silex 2, rue des Cuirassiers, ou aux salariés du siège d'Action Logement, qui s'est installé dans l'opération Sky Avenue, et qui pourront aller se détendre ou déjeuner sur cette place ou encore aux parents qui pourront emmener leurs enfants après les avoir récupérés à la crèche de la rue Desaix.

Toutefois, dans le cadre du prochain mandat, l'aménagement de cette place s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la rue Paul Bert, reliant les voies SNCF jusqu'à la rue Garibaldi en termes de circulation, de stationnement, de qualification des espaces publics et de lutte contre les îlots de chaleur urbains, d'autant que de nombreux projets vont voir le jour dans les années à venir. Je pense notamment au Silex 2 qui est en cours de construction, au Silex 3 qui démarrera dans le prochain mandat, au centre commercial qui est en cours de travaux, au projet To-Lyon qui va démarre, à la gare qui est en chantier et à la place Béraudier que nous allons livrer.

Nous récoltons aujourd'hui les fruits d'un projet visionnaire, engagé il y a quelques années et c'est loin d'être terminé. Nous continuerons à œuvrer pour un quartier de la Part-Dieu et une ville plus douce et plus agréable à vivre.

**M. LE MAIRE** : Merci pour le projet visionnaire.

#### **b) Question n° 2 : Possible implantation d'un nouveau relais d'assistantes maternelles dans le 3<sup>e</sup> arrondissement**

**M. LE MAIRE** : Madame Antonia Bley, vous posez la deuxième question.

**Mme BLEY Antonia** : Monsieur le Maire,

Nouvelle question qui porte sur la petite enfance cette fois-ci.

Notre arrondissement développe de nombreuses actions pour répondre toujours mieux aux besoins de garde des jeunes parents. Prochainement, nous inaugurerons la nouvelle Ronde des Colibris, relogement rue Desaix de la crèche La Ronde enfantine, qui offrira dans ses nouveaux locaux 36 berceaux au total, soit 16 nouveaux sur le quartier.

Grâce au partenariat que nous avons développé avec l'association d'assistantes maternelles du 3<sup>e</sup>, Camalyon, nous travaillons également à la promotion des autres modes de garde accessibles sur l'arrondissement.

Dans ce contexte, nous souhaiterions mieux connaître les évolutions prévues notamment en termes de création de relais d'assistantes maternelles sur l'arrondissement.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Reynaud va vous répondre.

**Mme REYNAUD Blandine**, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame le Maire,  
Chers collègues,

Comme vous l'évoquez en début de votre question, je me permets de rebondir sur cette actualité de l'ouverture prochaine de la crèche associative La Ronde des Colibris, gérée par la Croix-Rouge française et que mon collègue a évoquée à l'instant.

Cette nouvelle structure va effectivement permettre à une crèche existante d'intégrer des locaux flambant neufs, au pied de la future tour Sky Avenue, tout en augmentant sa capacité de 16 berceaux et en proposant des repas faits sur place, alors qu'elle fonctionnait jusque-là principalement en halte-garderie matin et après-midi. Nous soumettrons d'ailleurs au vote tout à l'heure la délibération afférente à la mise à disposition des locaux pour ce nouvel établissement.

Je ne peux que vous rejoindre, Madame le Maire, Madame la Conseillère, en me félicitant de l'ouverture de cette nouvelle structure, qui vient compléter l'offre d'accueil petite enfance sur l'arrondissement.

Depuis le début du mandat, sur le 3<sup>e</sup> arrondissement, nous avons créé 24 berceaux supplémentaires en crèches à gestion municipale et 28 berceaux dans les crèches associatives subventionnées. L'offre en collectif Ville de Lyon va donc être complétée cette année encore par ces 16 berceaux supplémentaires, ce qui nous mènera à 68 berceaux de plus depuis 2014 sur votre arrondissement. Et encore, je ne compte pas les 40 et quelques berceaux de la future crèche tiroir Rochemais 3, située elle aussi sur l'arrondissement, et qui permettra, dès le mois prochain, d'accueillir les enfants et les professionnels dont les crèches seront en travaux, à commencer par les Petits Pas, autre structure gérée par la Croix-Rouge française. Là aussi, nous aurons à délibérer sur cette mise à disposition de locaux de la nouvelle crèche tiroir lors de ce Conseil de ce jour.

Le 3<sup>e</sup> arrondissement est décidément à l'honneur aujourd'hui en ce qui concerne la petite enfance. Il faut dire que cet arrondissement est fort d'une dynamique certaine liée à son développement. De nombreuses familles s'y installent et avec elles, une forte proportion d'enfants. On compte 3494 Lyonnais de moins de 3 ans dans cet arrondissement, issus de familles majoritairement bi-actives ou monoparentales actives.

Cet arrondissement, le plus peuplé de Lyon, compte aussi l'offre d'accueil la plus développée de la ville : 28 crèches Ville de Lyon proposant 951 berceaux, 32 crèches privées proposant 737 berceaux, mais aussi un lieu d'accueil enfants-parents et deux relais d'assistantes maternelles.

C'est donc l'occasion pour moi d'insister sur la pluralité de l'offre proposée et à laquelle je tiens. En effet, nous pouvons devoir répondre aux besoins différents des familles et des enfants, crèches publiques autant que privées, à gestion municipale autant qu'associative, structures d'accompagnement des parents, accueils collectifs tant qu'individuels.

J'en viens donc à la réponse plus précise à votre question, Madame le Maire, Madame la Conseillère. Comme vous, je suis consciente de l'importance de travailler à la promotion de tous les modes d'accueil et donc de mieux valoriser l'accueil individuel qui passe trop souvent en second choix pour les parents qui n'ont pas eu de place en crèche, la crèche demeurant en quelque sorte la demande réflexe automatique de nombreux parents.

L'accueil individuel est pourtant bien souvent idéal et très bien adapté pour certains enfants, certaines tranches d'âge et aussi, reconnaissons-le, certaines contraintes horaires des parents.

Pour valoriser le professionnalisme des assistants maternels, dont l'agrément est délivré par la Protection maternelle et infantile, et pour promouvoir ce mode d'accueil, la Ville de Lyon agit avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales du Rhône en développant les relais d'assistantes maternelles. Les RAM sont les structures d'accueil de jeunes enfants, où ces derniers vivent une matinée toutes les deux semaines environ, accompagnés de leurs assistants maternels, pour participer à des temps collectifs, encadrés par une animatrice.

Développer les RAM est important pour répondre à plusieurs enjeux :

Tout d'abord, répondre aux besoins croissants des familles en termes de mode d'accueil et les accompagner dans leur recherche d'assistant maternel ;

Ensuite, proposer aux enfants une formule où ils bénéficient de temps collectifs avec d'autres enfants pour des activités qui sortent du quotidien, tout en bénéficiant de ce cocon qu'offre l'accueil individuel ;

Enfin et surtout les relais d'assistantes maternelles sont des structures ressources pour les assistants maternels, qui peuvent ainsi sortir de leur isolement, être soutenus, échanger sur leurs pratiques, et être accompagnés sur les évolutions de leur métier.

Qui plus est, le fait que les assistants maternels soient adhérents au RAM et donc bénéficient d'un certain cadre de référence professionnel ne fait que renforcer la confiance des parents pour ce mode d'accueil.

Vous comprendrez donc, chers collègues, que mon ambition et mon objectif sont bien de développer l'offre de RAM sur la Ville de Lyon. Nous en comptons déjà 18 mais il existe encore des besoins sur le territoire.

Sur le cas particulier du 3<sup>e</sup> arrondissement, où l'on compte 440 assistants maternels en activité, nous avons actuellement deux relais : Maison Citrouille et Maison Potiron, tous deux gérés par la Mutualité française du Rhône.

Selon notre analyse, il faudrait si possible doubler le nombre de RAM sur l'arrondissement pour se rapprocher au mieux des besoins et des objectifs fixés par la Caisse d'allocations familiales.

J'ai conscience par ailleurs que développer l'offre de relais d'assistants maternels dans le 3<sup>e</sup> arrondissement répondrait à une demande forte et des familles et des professionnels.

C'est pourquoi nous avons entrepris de rechercher des locaux appropriés. Pour un RAM, il faut de préférence un rez-de-chaussée avec si possible un extérieur et des locaux qui puissent être agréés, le tout dans un lieu à proximité des logements des assistants maternels pour faciliter l'accès de ceux qui souhaiteraient y venir.

J'en profite pour rappeler que l'adhésion à un RAM ne revêt aucune obligation pour les assistants maternels. Il s'agit de leur part d'une démarche volontaire.

J'ai par ailleurs souhaité que l'on réfléchisse aussi très sérieusement à la mutualisation de locaux pour installer des relais d'assistants maternels dans des structures existantes dont certains espaces seraient disponibles en matinée.

Nous avons à ce jour plusieurs pistes pour ouvrir un relais d'assistants maternels sur l'arrondissement, mais nous devons affiner encore les études de chacune d'entre elles afin de proposer les projets les plus pertinents à court et moyen terme.

Ce sera donc compliqué pour moi aujourd'hui de faire une annonce officielle, mais je suis plutôt très confiante pour que nous puissions ouvrir au moins un nouveau relais d'assistants maternels sur le 3<sup>e</sup> arrondissement avant la fin de l'année. Je devrais donc revenir vers vous tous très prochainement en Conseil municipal avec une délibération à vous soumettre.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Reynaud.

### **c) Question n° 3 : Entretien des équipements sportifs de proximité**

**M. LE MAIRE** : Troisième question, Madame Brugnera.

**Mme BRUGNERA Anne** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous le savez, le 3<sup>e</sup> arrondissement est le plus peuplé de Lyon et c'est aussi le deuxième arrondissement en termes de densité de population. C'est un arrondissement relativement jeune, puisque 46 % de sa population a moins de 29 ans.

Vous comprenez qu'avec ces caractéristiques, la thématique du sport y prend une place particulière, des besoins en hausse, une demande de sport pour tous, de sport santé, forte également, comme dans l'ensemble de la population française, mais un foncier dense qui offre peu de possibilités de développement.

Malgré ces contraintes, la Ville de Lyon poursuit son action volontariste. Ainsi, cette année nous a permis de réaliser de nombreux travaux sur nos équipements sportifs de proximité. L'étanchéité de la toiture du gymnase Tony Bertrand a pu être entièrement restaurée. Le tour de piste de la patinoire Baraban a été rénové, ainsi que les vestiaires dames de la Maison du Judo.

Aussi, pouvez-vous nous éclairer sur les travaux également prévus sur le stade Juninho et éventuellement dans les autres équipements sportifs de l'arrondissement, qui permettront aux habitants du 3<sup>e</sup> et au-delà de pratiquer sport et activités physiques dans un cadre amélioré ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Cucherat.

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Madame le Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement,

Je vous rejoins et je me réjouis, de nombreux travaux sur des équipements sportifs ont été réalisés dans votre arrondissement. Ceux-ci permettent désormais un meilleur confort d'utilisation pour nos administrés, nos associations et nos écoles. Je pense tout particulièrement à ceux réalisés au gymnase Tony Bertrand.

En la matière, la Mairie centrale comme la Mairie d'arrondissement ne ménageront jamais leurs efforts pour toujours faire plus et mieux en matière d'équipements sportifs. Cela a été particulièrement le cas sur l'aménagement du terrain de football Juninho.

C'est ainsi que les travaux prévus pour ce stade comprennent : la dépose et l'évacuation du gazon synthétique et de la sous-couche de souplesse existante, l'aménagement d'un nouveau gazon synthétique, la rénovation des cages de foot et l'aménagement d'un complément de pare-ballons derrière les buts d'entraînement transversaux au côté nord, rue Coignet.

Pour ce terrain synthétique, à la suite du petit terrain Marc Bloch à Lyon 7<sup>e</sup> réalisé en liège fin 2017, nous envisageons pour le stade Juninho principalement utilisé par des enfants et des jeunes, sans enjeux de compétition importants, une réalisation avec un remplissage en matériaux naturels type liège et fibre naturelle.

Le planning prévisionnel de la consultation des entreprises à lancer prévoit le déroulement des travaux de mi-juillet à mi-septembre 2019, le coût prévisionnel étant de 350 000 euros.

D'autres travaux d'amélioration sont également prévus dans le 3<sup>e</sup>, notamment des travaux de reprise sur du mur extérieur, de réfection du sol sportif, de rénovation des vestiaires et sanitaires, au gymnase Lamy pour un coût prévisionnel de 66 000 euros. Nous prévoyons aussi des travaux d'isolation et d'installation en toiture de panneaux photovoltaïques mais également une amélioration de l'accessibilité à Vivier Merle pour un montant de 83 000 euros.

En conclusion et avec les travaux très importants réalisés sur le stade Marc-Vivien Foé, ce sont 2,2 millions d'euros qui auront été investis en 2018 et 1,5 million d'euros en 2019 sur les équipements sportifs du 3<sup>e</sup>. A savoir également que ce sont environ 2 millions d'euros qui sont encore provisionnés pour finir l'aménagement du stade Marc-Vivien Foé.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Cucherat.

---

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

---

## **2019/4548 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. LE MAIRE** : Monsieur Claisse.

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable de la Commission pour cette délibération portant modification du tableau des effectifs.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

L'inquiétude monte. Le dialogue social n'avance pas entre la Ville de Lyon et tous les syndicats depuis plusieurs semaines. Les syndicats boycottent les instances depuis le mois de janvier, tous les syndicats boycottent. C'est à mon sens qu'il y a un vrai problème, car l'on voit rarement une telle unité syndicale, quel que soit le sujet.

Leurs revendications sont entre autres les salaires. Ici même, il y a peu, nous parlions du fait que les agents avaient des difficultés à se loger sur la Ville de Lyon car les loyers sont très élevés et leurs revenus un peu trop faibles.

Leurs revendications portent aussi sur des ratios à 100 % pour les changements de grade sur toutes les catégories.

Il est temps de retrouver un dialogue social clair. Nous ne pouvons rester dans cette situation plus longtemps.

Je fais appel au bon sens de l'exécutif pour rétablir des relations normales avec les agents de la Ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Claisse, quelques mots d'explication.

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Oui, Monsieur le Maire.

Merci, Madame Granjon, pour dialoguer, encore faut-il être deux et vous l'avez rappelé, depuis le 31 janvier dernier, les organisations syndicales boycottent l'ensemble des instances paritaires, mais aussi pratiquement toutes les réunions que nous leur proposons très régulièrement pour débattre des sujets sur lesquels ils souhaitent débattre.

Je vais donc profiter de votre intervention pour informer l'ensemble du Conseil municipal de l'état actuel de ce boycott, et prendre quelques minutes pour en faire l'analyse.

Je rappelle, Monsieur le Maire, que vous avez reçu l'intersyndicale le mardi 19 février dernier. Vous les avez reçus, je le souligne, à leur demande, sur un ordre du jour qu'ils avaient eux-mêmes fixé par écrit, à savoir la question des mutuelles santé-prévoyance. Or, dès l'ouverture des discussions, il s'est avéré que le dossier des mutuelles et leur diatribe sur la qualité du dialogue social n'étaient en réalité qu'un prétexte pour aborder de tous autres sujets, vous en avez cité un certain nombre, Madame Granjon : le régime indemnitaire, les ratios d'avancement, les conditions de travail.

Et puisque nous sommes des élus toujours ouverts au dialogue, nous nous sommes donc engagés dans un échange, qui est devenu en quelque sorte une réunion du grand débat public national sur le pouvoir d'achat des agents de la Ville.

Avant de présenter les revendications des organisations syndicales et les mesures sociales que nous proposons et que nous leur proposons, je vous propose pour commencer de faire un point sur l'évolution de la masse salariale, car, pour donner suite à des revendications salariales, encore convient-il de savoir de quels moyens nous disposons.

Je n'ai eu de cesse de le rappeler depuis le début de ce mandat, nous avons retenu un cadrage budgétaire protecteur pour les agents de la Ville. Nous nous sommes fixé comme objectif de contenir l'évolution de la masse salariale à hauteur de 2 % par an, à périmètre constant et hors effet des rythmes scolaires, là où nombre de collectivités l'ont fixée à 1,5, 1 %, voire 0 %. Alors où en sommes-nous aujourd'hui ?

De 2014 à 2020, nous pouvons anticiper une évolution de la masse salariale à périmètre constant et hors rythmes scolaires à hauteur de 1,85 %. Nous sommes donc parfaitement dans les clous, 1,85 %, je le rappelle, à effectif pratiquement constant. Cela a été obtenu, et je tiens à le souligner, par de multiples opérations de réorganisation, de mutualisation, de modernisation, voire très exceptionnellement de fermeture de services publics.

Tout ceci ne s'est pas fait bien sûr sans difficulté pour les agents de la Ville, en premier lieu pour les agents qui étaient concernés par ces réorganisations et directement impactés. Tout ceci s'est fait aussi, il faut en tenir compte, dans un contexte de quasi-blocage du point d'indice depuis 2010. Tout ceci s'est également fait avec, en toile de fond, la petite musique lancinante du fonctionnaire bashing trop souvent désigné responsable du déficit public, alors que, nous le savons tous, l'attractivité et la dynamique d'un territoire dépendent aussi de la qualité et de la densité de ses services publics.

Aujourd'hui, les organisations syndicales de la Ville veulent à l'évidence s'inscrire dans un mouvement de convergence des mécontentements avec ceux exprimés depuis plusieurs semaines par le mouvement des gilets jaunes. Il s'agit sans doute pour quelques-unes d'entre elles de tenter une nouvelle fois de construire la convergence des luttes avec en ligne de mire le projet de loi sur la transformation de la fonction publique, le projet de réforme des retraites, voire les futures élections. Ce qui explique qu'au-delà de revendications et d'aspirations légitimes, les revendications jusqu'au-boutistes qu'elles portent.

Alors que réclament les organisations syndicales ?

Les revendications initiales des organisations syndicales sont les suivantes :

- 100 euros nets par mois par agent, soit 12 à 13 millions d'euros de masse salariale supplémentaire toutes charges comprises ;
- Des ratios d'avancement à 100 %, vous l'avez rappelé, soit 2,5 millions d'euros dès 2019 et 10 millions d'euros à terme ;
- Une augmentation de la participation de l'employeur aux mutuelles santé-prévoyance sans, à l'époque des revendications initiales, afficher un montant précis.

Soit, au total, avec simplement ces trois revendications, une augmentation supplémentaire de la masse salariale de 15 à 16 millions d'euros en 2019, de 17 à 18 millions d'euros en 2020 et à terme de 23 à 24 millions d'euros.

Mais ce n'est pas tout. Au lendemain de notre réunion du 6 mars dernier sur le cahier des charges des mutuelles santé-prévoyance, la CGT réclame la prise en charge des cotisations à 100 % par la Ville, soit 5,5 millions d'euros supplémentaires.

Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale sur les Droits des Femmes, il est demandé une revalorisation salariale des éducatrices de jeunes enfants de 375 euros nets par mois, au prétexte qu'elles seraient victimes de discrimination sexiste, ce que soit dit en passant je récuse catégoriquement, soit encore 880 000 euros supplémentaires.

Le 18 mars, lors de notre réunion sur le régime indemnitaire, l'intersyndicale réclame qu'il soit fixé à 60 % des maximums autorisés par l'État, soit 40 millions d'euros supplémentaires.

Au total, l'ensemble des revendications qui sont posées sur la table par les organisations syndicales s'élèvent aujourd'hui à 56, 57 millions d'euros, soit une augmentation de la masse salariale de 17 %. Vous le savez, augmenter la masse salariale de 17 % dans un contexte de contrainte d'évolution de nos dépenses de fonctionnement de 1,15 %, cela signifie soit baisser toutes les autres dépenses de fonctionnement de 20 %, soit supprimer 1 150 postes à temps plein. Ce n'est bien évidemment pas le choix que nous ferons.

Vous avez pris, Monsieur le Maire, l'initiative d'annoncer à l'occasion de vos vœux au personnel trois mesures sociales et vous avez en effet estimé que, compte tenu des bons résultats engrangés avec la mise en œuvre du plan Marges de Manœuvre, grâce à l'engagement de l'ensemble des agents, et il faut le souligner, le moment était venu d'afficher une politique de redistribution au bénéfice des agents de la Ville.

Les trois mesures sociales que vous avez proposées sont les suivantes :

- Premièrement, l'enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration du régime indemnitaire des agents est portée à 1 million d'euros avec deux objectifs : revaloriser le régime indemnitaire des agents qui bénéficient actuellement d'un régime indemnitaire notoirement inférieur à niveau de fonction, de compétences et d'expertise équivalent à d'autres agents. Cela concerne par exemple les éducatrices de jeunes enfants (+ 92 euros nets par mois) et les éducateurs sportifs (+ 75 euros par mois). Et revaloriser également le régime indemnitaire des catégories C, notamment pour les filières les plus féminisées, soit plus de 2 200 agents de catégorie C qui en bénéficieraient.

- Deuxième mesure proposée par le Maire, l'ouverture de tous les postes de catégorie C à un déroulement de carrière jusqu'à C3. C3, c'est le grade le plus élevé, soit, à terme, un effort financier de 500 000 euros supplémentaires. Cette mesure permettra d'améliorer les fins de carrière de 40 % des agents de catégorie C qui sont actuellement bloqués à C2 et, en conséquence, d'améliorer le montant des retraites que ces agents percevront, une mesure qui profitera principalement aux métiers féminisés, je veux le souligner.

Enfin, vous avez cité la problématique du logement social, favoriser l'accès au logement social des agents de la Ville. Michel Le Faou est en train de mettre en place les dispositifs qui nous le permettront.

Ce paquet de mesures représentera un surcoût à terme de 1,5 million d'euros par an. Je précise que d'autres mesures sociales seront portées par la Ville en 2019 et 2020 :

- Je cite la mise en œuvre du protocole national, la poursuite de la mise en œuvre du protocole national PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération) pour les agents de catégorie A pour un coût supplémentaire de 1,9 million d'euros à horizon 2020.

- Une enveloppe pour la participation aux mutuelles, qui a été portée dans une fourchette de 3,2 à 3,6 millions d'euros à partir de 2020, enveloppe que nous avons votée lors du Conseil municipal du 17 décembre dernier. Je rappelle qu'en 2013, la participation de la Ville s'élevait

à 1,3 million d'euros.

- La revalorisation à venir des tickets-restaurant dont la valeur faciale est la même depuis 2009.

- Diverses mesures de revalorisations sectorielles, telles que celles que nous allons voter dès ce Conseil en faveur des musiciens et choristes de l'Opéra et ensuite de l'ONL.

Les organisations syndicales ont pris acte de ces mesures tout en estimant qu'elles ne sont pas à la hauteur, vous l'avez bien compris, des attentes qui s'expriment chaque samedi dans la rue. En conséquence, elles ont levé la séance, annulé les rencontres en bilatéral qu'elles devaient avoir avec le Maire, décidé la poursuite du boycott, lancé une pétition, exigé l'ouverture de négociations sur la base de leurs revendications.

Nous avons, Monsieur le Maire, décidé de différer au Conseil municipal de mai la délibération sur le régime indemnitaire qui devait être votée lors de ce Conseil municipal. Nous avons ainsi manifesté, je pense, notre volonté de poursuivre les discussions, mais bien évidemment pas sur la base des revendications qu'expriment les organisations syndicales.

Depuis deux mois, les organisations syndicales poursuivent le boycott des instances paritaires, viennent malgré tout de temps en temps sentir si le vent tourne lors de quelques réunions, surenchérir sur leurs revendications initiales, puis quittent la réunion séance tenante.

En conclusion, je veux souligner que les mesures sociales que nous proposons ne sont pas des « mesures ». Elles représentent à l'horizon 2020 de l'ordre de 5 millions d'euros de dépenses supplémentaires en faveur des agents. C'est un effort donc conséquent qui confirme notre volonté de mettre en œuvre et de poursuivre la mise en œuvre d'une politique sociale protectrice pour nos agents, tant en termes de pouvoir d'achat que de santé.

Pour illustrer cela, je vais prendre un exemple, l'exemple d'une ASEP (agent d'entretien des écoles), qui a 60 ans, 38 ans d'ancienneté, et qui est arrivée au dernier échelon du grade C2 de la catégorie C. Sa carrière est donc bloquée actuellement. Sa rémunération actuelle (traitement, primes diverses, régime indemnitaire) est de 2260 euros bruts par mois, soit 1819 euros nets, ce qui correspond juste au salaire médian des Français.

Demain, avec l'ensemble des mesures que nous proposons, cet agent spécialisé des écoles bénéficiera de l'ensemble des mesures que j'ai évoquées, à savoir l'augmentation de son régime indemnitaire, la promotion au grade de C3 dès cette année, puis d'un changement d'échelon mécanique et automatique au bout de 30 mois, l'augmentation de la participation de la Ville aux mutuelles, l'augmentation de la participation de la Ville aux tickets-restaurant. Cet agent verra ainsi sa rémunération brute progresser de 220 euros par mois et son pouvoir d'achat net de 180 euros à l'horizon 2021, soit, pour sa retraite, une progression de 140 euros nets par mois. Je laisse donc chacun juger de l'importance ou non de la progression de son pouvoir d'achat.

Voilà donc très précisément où nous en sommes. Beaucoup d'agents attendent désormais de pouvoir bénéficier de ces mesures. C'est la raison pour laquelle, Madame Granjon, nous ne pouvons différer plus longtemps la mise en œuvre de ces mesures. Nous proposons donc les délibérations afférentes pour le prochain Conseil municipal de mai.

J'ai été un peu long, mais je pense que cette explication méritait d'être donnée.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Claisse. Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

## 2019/4550 - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) - Prolongation de la convention au titre de l'année 2019

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour la prolongation d'une année de la convention que nous avons avec le FIPHFP, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Avis favorable, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

Nous sommes autour de 8 % contre 6 % au minimum légal.

Madame Rabatel

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avoir un emploi est un droit et un besoin primordial pour les êtres humains. Pour les personnes en situation de handicap tout particulièrement, ce n'est pas seulement toucher un salaire bien nécessaire pour vivre, c'est aussi sortir de chez soi, se sentir utile, avoir des collègues. Bref, c'est fondamental et c'est l'incarnation très concrète de l'inclusion dans la société et du vivre ensemble.

La Ville de Lyon non seulement répond à la loi, qui prescrit d'embaucher au moins 6 % de personnes handicapées, mais s'est engagée au-delà avec le FIPHFP, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, par deux conventions. Nous prolongeons avec cette délibération la deuxième convention d'un an. La Ville est en train de négocier la troisième convention.

La Ville de Lyon va plus loin que la loi, avec, au 31 décembre 2018, 8,23 % de personnes en situation de handicap parmi nos salariés, soit 614 personnes. Chacun, chacune compte pour un. Ce n'est pas seulement un bon pourcentage, ce sont des personnes qui chacune ont la possibilité de vivre de leur travail, 614 personnes. C'est une grande fierté, une attention de tous les jours, un engagement moral, humain, politique de grande qualité.

L'accueil des personnes en situation de handicap dans les services de la Ville de Lyon a été déployé autour de trois axes :

- Le recrutement. Par exemple, en 2018, nous avons recruté 16 personnes, ainsi que des CDD pour des travaux saisonniers et deux jeunes apprentis.

- C'est aussi le maintien dans l'emploi. Par exemple, nous avons renforcé la formation sur le handicap psychique ou intellectuel.

- C'est enfin la poursuite des adaptations et des aménagements de postes. Par exemple, les nouveaux arrivants dans les services reçoivent tous une sensibilisation aux différents handicaps ou bien une centaine d'aménagements de postes réalisés en 2018, incluant parfois des formations pour un logiciel dyslexie, une imprimante braille ou des prestations en langue des signes française, pour que sept de nos agents sourds suivent leurs réunions de service, etc.

Je rappelle qu'il n'y a pas d'emplois réservés. L'emploi doit correspondre à un besoin réel de la Ville. Les personnes handicapées avec RQTH n'ont pas besoin de passer le concours de fonctionnaire pour être recrutés et le mieux est de regarder les postes en recrutement sur lyon.fr pour postuler.

Pour finir, je remercie vivement tous les services qui travaillent à cette réussite, depuis les responsables directs de l'emploi des personnes en situation de handicap dans les ressources humaines, jusqu'aux diverses directions de la Ville, en passant par chaque salarié qui accueille un collègue dans son service. Bien sûr, je remercie aussi l'Adjoint chargé des Ressources humaines, Gérard Claisse, et le Maire de Lyon qui s'est engagé sur ce sujet.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

## 2019/4564 - Télétravail au sein de la Ville de Lyon - Charte d'expérimentation

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Pour cette délibération sur le télétravail, nous le savons tous, le travail est en pleine mutation et je suis particulièrement satisfait que nous puissions lancer cette expérimentation sur le télétravail à domicile avant la fin de ce mandat. Bien évidemment, tous les métiers exercés et toutes les tâches remplies par les agents de la Ville ne sont pas éligibles au télétravail, mais pour les métiers ou les tâches qui le sont, c'est, j'en suis convaincu, un levier particulièrement intéressant, notamment en termes de modernisation de nos organisations de travail et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Pour les agents d'abord, il permet notamment de répondre aux attentes de ceux qui souhaitent mieux concilier, mieux articuler leur temps de vie personnelle et professionnelle, mais aussi réduire leur temps de trajet, gagner du temps, et donc diminuer la fatigue et le stress liés aux déplacements.

Pour l'employeur, la mise en œuvre du télétravail doit permettre de faire évoluer les pratiques professionnelles et managériales, d'accroître la qualité et la performance, de réduire l'absentéisme et de renforcer le bien-être et la motivation au travail.

Toutefois, le télétravail peut aussi générer quelques dysfonctionnements sur l'organisation des services et la vie des collectifs de travail au quotidien.

Ainsi, afin d'étudier les effets de ce nouveau mode d'organisation du travail, une expérimentation de 18 mois est proposée. Elle se déroulera de fin avril 2019 à septembre 2020 sur une palette diversifiée de directions et 90 agents.

Tous les éléments de cette expérimentation, les procédures de déploiement comme les dispositifs d'accompagnement qui seront testés durant ces 18 mois sont précisés dans la charte annexée à la délibération.

J'en profite et je termine par là pour remercier très chaleureusement Pierre-Yves Genet qui a conçu ce dispositif d'expérimentation et son évaluation avec une très grande exigence et beaucoup de rigueur.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui d'adopter la charte introduisant l'expérimentation du télétravail au sein des services de la Ville de Lyon. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Ville de Lyon a pris son temps, pas moins de trois ans, pour lancer ce dispositif, mais étant donné l'enjeu, mieux vaut tard que jamais.

Avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le concept de lieu unique de travail est sans doute voué à disparaître pour de nombreux métiers. La frontière toujours plus poreuse entre vie personnelle et vie professionnelle demande de réinterroger la notion d'espace et de conditions de travail. Adapter le temps en fonction à la fois des besoins du service et des souhaits de l'agent est le défi principal que vont devoir relever vos services afin de développer cette nouvelle pratique dans notre collectivité.

Car le télétravail est un mode d'organisation très marqué culturellement. Sa mise en place dans nos services va demander un important travail d'acculturation pour les agents comme pour les encadrants. Tout l'enjeu est de faire évoluer la conception de l'encadrement d'équipe en apportant plus de souplesse dans l'organisation des services, ainsi que plus de responsabilisation, plus d'autonomie de nos agents, tout simplement en construisant une vraie relation gagnant-gagnant et cela ne va pas être forcément facile.

Gagnant pour l'agent d'abord, qui en travaillant au calme, loin des multiples sollicitations de l'environnement professionnel, quelques jours par semaine, va obtenir un confort de travail nouveau. N'oublions pas qu'un jour de télétravail, c'est potentiellement en moyenne deux heures rendues à l'agent.

Gagnant pour la collectivité ensuite car, au-delà d'une amélioration de la performance de ses services, c'est sur la diminution de l'absentéisme et des retards de ses agents que le télétravail va avoir le plus grand impact. D'autant plus que cette nouvelle pratique est écologiquement intéressante, puisqu'en réduisant un nombre certain de déplacements domicile-travail, la Ville de Lyon pourra durablement modifier l'empreinte carbone de notre territoire, sans parler de l'adaptabilité accrue des services, notamment en cas de bouchons, de grève, de pic de pollution, etc.

Bien pensé et bien organisé, le télétravail peut créer une vraie dynamique vertueuse.

Monsieur le Maire, les élus Indépendants sont des fervents défenseurs du télétravail. Ils seront donc particulièrement attentifs aux retours de nos agents sur cette expérimentation qui se déroulera durant les 18 prochains mois.

Deux regrets cependant. Premièrement, que cette expérimentation arrive aussi tardivement, alors que la possibilité de télétravail dans la fonction publique a été introduite par la loi Sauvadet du 2 mars 2012. Elle est concrètement applicable pour les trois fonctions publiques par les décrets de février 2016. Déjà de très nombreuses collectivités ont adopté le télétravail. Lyon arrive, une fois n'est pas coutume, légèrement en retard.

Deuxièmement, que le périmètre de l'expérimentation ne soit pas à la hauteur. Avec seulement 90 agents concernés sur 18 mois, la Ville de Lyon qui compte plus de 8000 agents – nous savons bien que ces 8000 agents ne peuvent pas tous prétendre au télétravail – aurait mérité un projet beaucoup plus ambitieux. On commence tout petit et avec retard, mais nous espérons cependant que cette expérience sera une réussite et qu'elle permettra une extension dans les années à venir du télétravail. Je crois que c'est une vraie volonté des agents de la Ville de Lyon.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Besson.

**Mme BESSON Dounia**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le télétravail désigne une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Cette expérimentation est un exemple de la transversalité et du développement durable que nous intégrons à toutes nos politiques. En effet, elle fait partie de la démarche Travailler autrement. Elle s'intègre aussi au PCAET, ainsi qu'au deuxième Plan Égalité Femmes-Hommes.

Cette expérimentation répond aussi à des évolutions sociétales et économiques plus larges qui touchent aux mutations du travail et des modes de vie. D'ailleurs, le questionnaire proposé au printemps 2018 aux agents sur leurs modes de déplacement a fait remonter leur souhait de pouvoir télétravailler.

Cela nous permet de souligner un élément clé, le volontariat des agents concernés. Au-delà de l'expérimentation, il faudra toujours que le télétravail reste un choix de l'agent.

Ce qui caractérise cette démarche, c'est la recherche d'un bon équilibre entre les besoins des agents, ceux de l'employeur et ceux des usagers. Imaginez des agents qui ne travaillent que depuis chez eux. Ce serait leur faire courir des risques pour la santé. Le travail doit rester un espace de socialisation, d'où la limitation de l'expérimentation à quatre demi-journées par semaine. À l'inverse, la vie familiale doit être préservée. Le travail ne doit pas parasiter l'espace privé et le droit à la déconnexion doit être garanti et c'est une de nos priorités.

Un des impacts intéressants concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et des polluants atmosphériques liés au trajet domicile-travail. Sur la globalité des trajets, cet impact reste marginal, mais la majorité des agents municipaux habitant hors de Lyon sont assez loin de la pression foncière. Le télétravail va leur faire gagner du temps de trajet, du pouvoir d'achat et de la qualité de vie. C'est un impact positif, indirect, sur la qualité de leur travail et un facteur de stabilité des équipes sur la durée.

Cette expérimentation est très outillée en termes de suivi et d'accompagnement et ceci est un gage de qualité. À chacune des trois étapes de l'expérimentation, les données sont capitalisées jusqu'à la fin de l'expérimentation. Il faudra attendre le retour d'expérience des agents concernés, de leurs N + 1, des syndicats, des médecins. Cela répond à la nécessité de suivre attentivement cette expérimentation sur toute sa durée, pour avoir, en début de prochain mandat, tous les éléments pour la généralisation et ensuite travailler sur son élargissement, toujours dans les limites du raisonnable. N'oublions pas que les services municipaux travaillent souvent dans la proximité et l'accueil du public. Le télétravail doit toujours être adapté à chaque poste. Il en va de la qualité du service public.

Cette charte, il est vrai, envoie un signal fort pour les communes voisines, pour les autres communes de la Métropole. Je tiens à le rappeler,

les administrations, les collectivités territoriales n'ont pas encore expérimenté ce type de télétravail, de manière de travailler autrement. Dans ces cas précis, nous avons souhaité travailler avec toutes les parties prenantes de l'organisation. En tout cas, nous souhaitons continuer à innover et rendre la ville plus durable dans l'organisation et sur le territoire lyonnais.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

## **2019/4552 - Délégation de service public pour la gestion de la salle de spectacle du Transbordeur - Approbation du principe d'une gestion déléguée et des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire - Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur cette délibération qui permet de lancer la délégation de service public pour la salle du Transbordeur.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je m'abstiendrai sur le principe de reconduction du principe de DSP au Transbordeur, non pas par défiance vis-à-vis de l'équipe de gestion actuelle du Transbordeur, ni par défiance vis-à-vis de son bilan. Je m'abstiendrai parce que je ne comprends pas comment la Ville peut avancer sur le Transbordeur et reconduire le choix d'une DSP sans apporter de réponse parallèlement sur la question du devenir de la Halle Tony Garnier, ceci dans un contexte de paysage particulièrement mouvant en matière d'équipement de spectacles, avec des projets qui apparaissent sur différents sites de la Métropole, et ceci aussi dans un contexte où, depuis plus d'un an, le directeur de la Halle Tony Garnier a annoncé son départ prochain.

Face à l'impréparation de notre Ville, ce directeur a accepté de prolonger sa mission durant quelques mois, mais il a fixé une limite qu'il a d'ailleurs rappelée lors du dernier Conseil d'administration de la Halle. Il n'ira pas au-delà de l'été ou de décembre 2019.

Nous devons donc avoir très rapidement un débat préalable à la décision sur au moins deux points. Premièrement, quel profil voulons-nous pour le futur directeur ou la future directrice de la Halle Tony Garnier ? Mais au-delà et surtout, deuxième point, quel statut à venir voulons-nous pour la Halle Tony Garnier ? Faut-il conserver l'actuel statut d'EPIC, passer par une société privée qui se chargera de l'exploitation de la salle ? Faut-il constituer une société publique locale ? Faut-il passer par une régie publique ? Différentes hypothèses se présentent à nous et certainement j'en oublie.

Ces choix ne sont pas anodins. Ils se préparent. Ils s'anticipent, une fois n'est pas coutume. Nous sommes déjà très en retard et nous risquons une fois encore d'avoir à statuer en urgence, ce qui n'est pas possible pour un équipement aussi important que la Halle Tony Garnier.

Il nous revient d'avoir une vision politique en matière d'équipements culturels. Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande soit de nous annoncer votre décision et votre vision concernant cet équipement, soit que nous puissions organiser une commission générale et qu'elle ait lieu très prochainement, où nous pourrions d'ailleurs inviter monsieur Thierry Teodori et son équipe, afin qu'ils puissent éclairer nos débats, nos travaux, et que nous tracions ensemble un avenir lisible en matière de politique culturelle, de spectacles et d'événementiel.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Sécheresse.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je voudrais quand même dire quelques mots sur le Transbordeur. J'en ai particulièrement assez de toutes ces interventions totalement hors sujet. Je pense que l'équipe actuelle du Transbordeur doit bénéficier de remerciements de la part de notre Conseil municipal, tant le travail effectué a été impressionnant.

Je vous le rappelle, la décision d'une DSP au Transbordeur remonte à juillet 2005 et arrive à échéance pour la deuxième édition en juin 2020. Avec 157 levers de rideau l'an passé, il convient d'ajouter de nombreuses manifestations, ce qui porte le total à 171 manifestations gérées par l'actuelle équipe du Transbordeur. Je crois qu'il fallait que ce fût dit et ce d'autant que le taux de remplissage de la salle est de 86 %.

Vous avez compris que, dans la situation actuelle du paysage notamment de la musique et en particulier des musiques actuelles, l'équipe du Transbordeur méritait autre chose que l'intervention de madame Perrin-Gilbert.

Par ailleurs, en assurant parfaitement sa vocation d'accueillir la scène locale, l'équipe du Transbordeur mérite nos félicitations, et ce d'autant que sa forte activité apporte à la Ville une image excellente mais aussi une redevance qui, je vous le rappelle, est de l'ordre de 50 000 euros.

Comme délégant, la Ville de Lyon peut donc être extrêmement satisfaite du chemin parcouru parfois avec difficulté par l'actuelle équipe du Transbordeur depuis 2005.

Le rapport, en présentant ce que pourrait être la prochaine DSP, s'inscrit, vous l'avez vu, dans les pas des précédents et je ne peux que m'en réjouir sachant qu'en temps voulu, il s'agira d'effectuer, je tenais à le préciser, quelques travaux incombant au propriétaire.

Cela étant, arrivant au seul sujet qui préoccupe madame Perrin-Gilbert, la Halle Tony Garnier, Madame, depuis le début du mandat, vous êtes venue deux fois au Conseil d'administration. Je n'avais donc pas perçu jusqu'à présent en tant que Président l'intérêt que vous pouviez porter à cette Halle Tony Garnier qui, aujourd'hui, est l'objet de tant d'insistance de votre part.

Pour ce qui concerne l'environnement du Transbordeur, je voudrais dire qu'il se situe dans un contexte difficile sur le plan de l'économie de la musique au plan international. Vous le savez, il ne se vend pratiquement plus de disques. Le streaming est fort mal rémunéré pour les artistes. Par ailleurs, notamment dans le monde anglo-saxon, les tournées sont de plus en plus rares, il est donc très difficile pour le Transbordeur, comme pour le Radiant, qui est une excellente salle, ainsi que pour l'Épicerie moderne, que personnellement j'aime beaucoup, de vivre dans ce contexte-là. Je crois qu'il faut associer tous ceux qui concourent à faire de Lyon une ville sur le plan des musiques actuelles qui est extrêmement active.

Cela étant, bien entendu, en ce qui concerne la Halle Tony Garnier, elle est aussi au centre de compétitions internationales qui la dépassent. Je dois dire que la Halle Tony Garnier est probablement un des établissements français avec Bercy qui bénéficie d'une notoriété à la fois européenne mais aussi nord-américaine.

Le Conseil d'administration de la Halle Tony Garnier, depuis très longtemps, ce qui explique un peu les trous de mémoire de madame Perrin-Gilbert, s'est posé la question de l'avenir d'une structure, qui a apporté un certain nombre de réponses extrêmement satisfaisantes, mais qui pourtant méritait d'être réinterrogée au regard de la modification intervenue dans le show-business international.

Au-delà du fait qu'aujourd'hui un certain nombre de projets sont annoncés ou agitent un peu le microcosme en matière d'arénas ou de salles importantes, il est clair que le travail du Conseil d'administration était de s'interroger.

À cet effet, l'excellent Thierry Teodori avait demandé à notre cabinet d'avocats de venir exposer devant l'ensemble des membres du Conseil d'administration – vous étiez absente – l'ensemble des possibilités qui étaient offertes en matière de structure, de manière soit à rester dans le type d'approche qui est celle de la Halle Tony Garnier depuis sa création, soit à aller vers des horizons assez différents, sachant que chaque réponse pouvait avoir des éléments qui pouvaient différer. Bref, un travail intéressant a été fait.

Il s'écrit beaucoup de choses aujourd'hui. Je voudrais dire au Conseil municipal de Lyon qu'avec le Conseil d'administration, la Halle Tony Garnier continue d'avoir des atouts majeurs.

Le premier de ces atouts est d'être une salle en centre-ville ou quasiment en centre-ville. Par ailleurs, depuis que le tramway passe pour aller vers Debourg, les spectateurs peuvent venir en transports en commun à la Halle Tony Garnier, et nous nous attachons à ce que les concerts

commencent à 20 heures et n'aillent pas au-delà de 11 heures 45 ou minuit, de manière à ce que tous les spectateurs qui souhaitent utiliser un transport en commun puissent le faire.

Connectée au réseau de transport urbain, la Halle Tony Garnier est également une salle dotée d'une équipe technique extrêmement importante. Je voudrais saluer le travail depuis sa création de notre directeur général, Thierry Teodori, qui effectivement arrive à l'âge fatidique de la retraite, mais qui, parce qu'il a une démarche amicale vis-à-vis de la Ville de Lyon, a clairement indiqué qu'il accompagnerait la transition. Ayant travaillé des dizaines d'années dans une salle comme la Halle Tony Garnier, il est extrêmement attaché à son avenir.

Bref, notre salle a un certain nombre d'atouts. Par rapport à ce qui se prépare, elle a d'autres atouts. Je tenais à les préciser également. Le premier est de ne pas avoir de club sportif résident. Vous avez également compris qu'en ce qui concerne les projets qui commencent à naître, c'est une sacrée difficulté de gérer un agenda musical, avec des artistes qui viennent la plupart du temps d'Europe mais souvent des États-Unis. Le deuxième est que la Halle Tony Garnier se consacre presque exclusivement au divertissement musical, même si, au-delà, sont parfois organisés des conventions ou des salons, y compris des conventions internes à un certain nombre d'entreprises. La Halle Tony Garnier bénéficie aussi d'un courant de sympathie, forgé par l'histoire parmi de nombreux artistes et ce jusqu'au fin fond de la Californie. Vous chercherez autour de vous. Croyez-moi, certaines salles à Lyon ne bénéficient pas de ce courant de sympathie. Bien entendu, je ne pense pas à la Bourse du Travail. Il est extrêmement important de mesurer le courant de sympathie que les artistes peuvent avoir pour une salle.

Pour conclure, les projets qui se profilent à l'est ou ailleurs sont des projets normaux dans une grande métropole comme la métropole lyonnaise. Vous avez remarqué que même les initiateurs réfléchissent, car c'est un sacré pari à un moment où le monde du spectacle avance pas à pas et avec une extrême prudence. Gérer un agenda sportif avec un agenda culturel est chose difficile pour tous. La Halle Tony Garnier, dans ce cadre-là, réfléchit à son avenir sans aucune idée préconçue. En ce qui concerne la Ville de Lyon, soyez rassurés, en n'excluant aucune des possibilités qui pourront s'offrir, elle réfléchit activement à l'avenir de la Halle Tony Garnier.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Sécheresse. Avec un avantage, c'est qu'elle existe déjà, ce qui n'est pas mince.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de mesdames Granjon et Perrin-Gilbert)

(Adopté)

---

### **2019/4557 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 488 066,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 25 logements (17 logements PLUS et 8 logements PLAI) située 8-10, rue Lieutenant-Colonel Girard à Lyon 7<sup>ème</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société HLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts en vue de réaliser en VEFA 25 logements situés 8-10, rue Lieutenant-Colonel Girard à Lyon 7<sup>e</sup>. Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Remy.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération concerne la création de logements sociaux dans un secteur de la ville en pleine mutation, à proximité du quartier de Gerland et des opérations d'urbanisme de la ZAC des Girondins.

Longtemps, j'ai pu indiquer que les garanties de l'emprunt accordées par notre Ville à l'intention d'un office HLM devaient être conditionnées à la proportion des différents conventionnements entre logement intermédiaire et logement très social.

En l'espèce, ce projet est équilibré. Il permet d'accompagner un développement urbain pour préserver une ville habitée par une diversité de ses populations. Je voterai cette délibération.

Cependant, face à la mutation très rapide de notre ville, beaucoup plus rapide que celle à laquelle nous nous attendions, il est plus que nécessaire de s'interroger sur ses conséquences et sur la ville que nous souhaitons.

Notre ville, notre agglomération, notre métropole sont attractives. La croissance démographique à Lyon est deux fois plus rapide et importante que prévu initialement. C'est bien le signe de cette attractivité. Il y aurait peut-être à redire sur cette notion, mais c'est un fait. C'est donc de notre responsabilité, nous, élus, de gérer et d'accompagner ces mutations pour que Lyon reste une ville habitée.

Car derrière l'attractivité de notre ville, et c'est un peu la rançon de la gloire, un problème fondamental et essentiel existe, l'accès au logement. À force de vouloir attirer de nouvelles populations, notre ville exclut des populations du fait des renchérissements des loyers. Certes, et cette délibération le traduit, les engagements sur le logement social visent à maintenir une forme de diversité sociale, mais le mouvement de renchérissement des loyers, mouvement intrinsèquement lié à l'attractivité de Lyon, est tel que la production de logement social n'est pas suffisante pour enrayer le phénomène.

Il faut donc inventer de nouveaux outils pour réguler les loyers et ainsi permettre l'accès au logement pour les ménages qui disposent de ressources plus importantes que le seuil d'accès aux logements conventionnés.

Dans le cadre de ma participation au débat de la Mission d'évaluation de la politique foncière et immobilière de la Ville de Lyon, j'avais souligné en ouverture de mon propos, la nécessité d'une réflexion large et transversale associant la Métropole sur le foncier. Le foncier est effectivement la clé de voûte de toute politique de maîtrise des loyers, car en maîtrisant le foncier, on maîtrise le prix de sortie des logements et donc les loyers.

Toujours dans le cadre de cette mission, j'avais cité un outil, en particulier celui de l'Office foncier solidaire. Aussi je suis très satisfait que le Président de la Métropole lance les réflexions sur la création d'un tel office. Cet outil est très important car il a une fonction antispéculative, au travers d'une gestion dans la durée du foncier que l'office acquiert. Je resterai bien évidemment vigilant quant aux dispositifs qui seront mis en place dans les mois et années à venir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Monsieur Remy.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre)

(Adopté)

---

### **2019/4551 - Adoption de conventions relatives à la disponibilité pour formation des sapeurs-pompiers volontaires, pendant leur temps de travail, entre la Ville de Lyon, le SDIS de l'Isère et le SDMIS du Rhône et de la Métropole**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2019/4563 - Approbation d'une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire pour la mise à disposition d'un agent auprès de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
(Adopté.)

---

**2019/4565 - Modification de la grille indiciaire des choristes et des musiciens de l'Opéra**

(Adopté.)  
Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, avis favorable de la Commission sur ces trois dossiers. Le dernier propose les mesures que j'ai évoquées précédemment en faveur du pouvoir d'achat des choristes et musiciens de l'Opéra.  
Je vous remercie.  
**M. LE MAIRE** : Merci bien. Pas de remarques, pas d'opposition. Adoptés.  
(Adoptés.)

---

**2019/4549 - Convention de mise à disposition de fibres optiques entre la Ville de Lyon et Grand Lyon THD pour les groupes scolaires - Avenant n° 1**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.  
**M. LE MAIRE** : Pas de remarques, pas d'opposition. Adopté.  
(Adopté.)

---

**2019/4553 - Allongement de dette Caisse des dépôts et consignations - Erilia**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté.)

---

**2019/4554 - Fondation Claude Martin - Présentation du Budget Primitif 2019**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.  
**M. LE MAIRE** : Pas de remarques, pas d'opposition. Adoptés.  
(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote sur le dossier 2019/4554).  
(Adopté.)

---

**2019/4555 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1506670,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 18 logements PLS située 23, rue Béchevelin à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Abstention de M. Remy).  
(Adopté.)

---

**2019/4556 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1850032,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLS située rue du 3 septembre 1944 à Lyon 9<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Abstention de M. REMY).  
(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre)  
(Adopté.)

---

**2019/4558 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2921503,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 176 logements PAM située 15, 15 bis, 17 à 71 rue Philippe Fabia à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Adopté.)

---

**2019/4560 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3667423,00 euros relatifs à une opération de construction de 43 logements (23 logements PLUS, 10 logements PLAI et 10 logements PLS) située 52, rue Denfert-Rochereau à Lyon 4<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Adopté.)

---

**2019/4561 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1620716,00 euros relatifs à une opération de construction de 18 logements (13 logements PLUS et 5 logements PLAI) située 3, rue Chollat à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre)

---

**2019/4562 - Renouvellement de la garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC Notre Dame de Bellecombe pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 300 000,00 euros relatif à une opération de travaux de mises aux normes des locaux de l'école maternelle et primaire située 31, rue Germain à Lyon 6<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour ces garanties d'emprunt sollicitées par différents organismes.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2019/4559 - État des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CSPL) - Année 2018**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Pas de remarque, pas d'opposition. Adopté.

(Adopté.)

---

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

---

**2019/4617 - Approbation de tarifs spécifiques dans le cadre du week-end Arty Farty - Orchestre national de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un rapport qui porte sur les tarifs spécifiques qui ont été pratiqués par l'Auditorium lors de l'anniversaire des 20 ans d'Arty Farty, fêtés il y a une dizaine de jours à l'Auditorium de Lyon.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur David.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Monsieur le Ministre,

À l'occasion de cette délibération qui concerne l'association Arty Farty, je voudrais revenir sur un sujet que j'ai eu l'occasion d'aborder en mai dernier avec votre prédécesseur. Il s'agit de la prévention des addictions de type drogue ou alcool dans les événements festifs que la Ville de Lyon peut être amenée à subventionner ou, comme ici, à héberger, puisque cette manifestation s'est déroulée à l'Auditorium, bâtiment municipal.

À la suite d'un article publié il y a près d'un an par MédiaCités, il ressortait que l'association Arty Farty était dans une posture de déni quant à la nécessité de mettre en place des actions de prévention, et je parle bien de prévention, et non pas d'une action comme l'on peut voir parfois, qui pourrait s'apparenter plus à de l'encouragement à la consommation de stupéfiants, par exemple, à travers la distribution de kits de consommation.

J'avais alors souhaité, au nom de notre groupe, qu'à partir du moment où notre collectivité accompagnait un événement susceptible d'avoir des participants avec des conduites addictives, elle demande alors aux organisateurs de s'engager pleinement dans les actions de prévention. Votre Premier Adjoint aujourd'hui, alors Maire de Lyon, m'avait indiqué qu'une large réflexion sur ce sujet devait être menée notamment avec les services de l'État. Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Questionné en commission, votre Adjoint nous a parlé de sessions de formation pour les organisateurs d'événements. Outre le fait que ce soit un peu court, certains sont plus ou moins réceptifs d'une part à ces formations et d'autre part à la nécessité d'agir en termes de prévention. Et Arty Farty semble être plutôt dans le moins réceptif.

Élu du 6<sup>e</sup> arrondissement qui malheureusement a été le théâtre de plusieurs accidents routiers, certains mortels, dus à des individus sous l'emprise de produits addictifs, je ne peux que condamner une telle attitude.

Sur l'événement dont nous débattons, j'ai noté un dispositif de sécurité sanitaire renforcé, ainsi que l'interdiction de la vente d'alcool fort. Sur ce dernier point, je ne crois pas que l'Auditorium dispose d'une licence autorisant à vendre de l'alcool fort, ce qui relativise quelque peu cette interdiction. Et si je voulais être taquin, c'est plutôt l'eau que prennent les consommateurs de MDMA, communément appelée ecstasy.

Monsieur le Ministre, vous avez été en charge de la sécurité de notre pays pendant un peu plus de 16 mois, vous avez pu mesurer les ravages que pouvaient causer l'usage des produits illicites, que ce soit dans les conséquences pour les personnes mais également en termes d'économie souterraine.

Aussi, étant donné que la Ville participe à hauteur de près de 367 000 euros au Festival des Nuits sonores qu'organise cette association et qui se déroulera fin mai, début juin, nous vous demandons une vraie politique de prévention à cette occasion. Car, si votre délibération de mars 2018, relative à la convention triennale entre la Ville et cette association disait que « le festival se positionne aujourd'hui parmi les grands rendez-vous électroniques européens donnant à notre Ville l'image d'une grande métropole porteuse d'un message de modernité et de jeunesse », nous ne croyons pas que ce soit incompatible avec un message de santé publique, bien au contraire.

Dans l'attente de preuves de cette prise de conscience par Arty Farty, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Bien évidemment, nous essayons toujours de faire de la prévention, parce que c'est quelque chose d'essentiel. Nous ne pouvons pas faire de campagne contre les cigarettes et laisser de l'autre côté d'autres produits être pris de manière très libre.

Je vous signale un excellent livre de Jérôme Fourquet de l'IFOP qui vient de sortir et qui dit que l'entreprise cannabis emploie 200 000 personnes en France, soit autant que la SNCF, et beaucoup plus qu'EDF, qui n'en emploie que 130 000. Il y a donc effectivement un peu de travail à faire que j'ai vu en tant que ministre de l'Intérieur.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon)

(Adopté)

---

### 2019/4615 - Approbation d'une convention relative aux modalités de cession de droits, à titre gratuit, portant sur des photographies et documents appartenant au fonds d'archives de la Maison d'Izieu

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,  
Monsieur le Président de la Maison d'Izieu,

Cette délibération est rendue nécessaire par l'installation place Carnot du Mémorial dédié aux 44 enfants et à leurs accompagnateurs, rafles dans leur refuge à Izieu le 6 avril 1944, conduits à la prison de Montluc et déportés à Auschwitz, le lendemain. Les enfants furent gazés dès leur arrivée. Nous savons, grâce au travail de recherche de Serge Klarsfeld, que l'ordre fut donné par Klaus Barbie.

Le Mémorial se trouvait dans un petit square du 7<sup>e</sup> arrondissement, non surveillé, ni protégé, et exigü pour les commémorations. Il a été profané et vandalisé en août 2017, ce qui a conduit à une réflexion sur son déplacement.

La place Carnot a été retenue pour plusieurs raisons. D'abord une raison historique, car le Mémorial se situera au plus près de la gare de Perrache d'où les enfants sont partis. Une raison de dignité pour être à la hauteur du drame indicible vécu par ces malheureux enfants juifs qui symbolisent le crime contre l'humanité, qui représentent le million et demi d'enfants disparus dans l'enfer nazi parce qu'ils étaient juifs. Élie Wiesel l'a rappelé dans son témoignage au procès de Barbie. Le juif fut condamné à mort parce qu'il était né juif, parce qu'il portait en lui une mémoire juive.

Installer ce Mémorial place Carnot, lieu central de la vie lyonnaise, à l'occasion des 75 ans du martyr de ces enfants et des adultes qui les encadraient et les chérissaient, est un acte fort, à un moment où l'antisémitisme s'affirme sans complexes dans notre pays.

Le temps présent confirme chaque jour la justesse et l'actualité de la crainte exprimée par Primo Levi lorsqu'il disait, je le cite : « L'idée d'un nouvel Auschwitz n'est certainement pas morte, comme rien ne meurt jamais, tout ressurgit sous un jour nouveau mais rien ne meurt jamais. »

Enfin, nous avons retenu aussi une raison de sécurité, car l'emplacement retenu est surveillé avec des caméras.

Le nouveau Mémorial sera inauguré le 8 avril, en présence de Beate et Serge Klarsfeld. Ceux-ci recevront à cette occasion la médaille de la Ville de Lyon. Ils s'adresseront ensuite dans l'après-midi à près de 400 élèves de collèges et de lycées de toute la ville, puis ils inaugureront à la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement une exposition consacrée à leur action pour la connaissance et la mémoire de la Shoah.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Philip.

**M. PHILIP Thierry** : Quelques mots, Monsieur le Maire.

D'abord évidemment pour dire que le groupe Socialiste, Radical et apparentés approuvera cette convention, mais aussi pour dire que l'histoire des enfants d'Izieu est fortement liée avec Lyon.

Il y avait trois logiques possibles pour ce Mémorial, celui qui avait été choisi initialement, le 7<sup>e</sup> arrondissement, à côté du siège de la Gestapo. Le deuxième était dans le 3<sup>e</sup> arrondissement à côté de Montluc, puisqu'ils ont passé la nuit dans le réfectoire de la prison de Montluc, et ensuite la gare de Perrache où ils sont partis pour Drancy avant de partir de Drancy en plusieurs convois différents pour Auschwitz.

La Maison d'Izieu, évidemment, est très heureuse de ce choix de la Ville de Lyon d'un endroit emblématique pour le Mémorial. La Maison d'Izieu est d'abord un lieu d'éducation aujourd'hui, d'éducation pour les collégiens. Environ 50 % des 30 000 visiteurs sont des collégiens. Depuis une aide qui avait été apportée par le ministre de l'Intérieur quand vous étiez ministre, Monsieur le Maire, nous avons développé beaucoup les relations avec les adultes qui sont en lien sur le plan pédagogique avec ces jeunes, et en particulier avec l'école de gendarmerie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, qui vient régulièrement à Izieu.

Il faut simplement faire comprendre à nos collègues que c'est la Maison d'Izieu qui cède à titre gratuit un certain nombre de photographies et de documents. Dans ces conditions, le Président de la Maison d'Izieu ne participera pas au vote.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(M. Lévy ne prend pas part au vote).

(Adopté)

---

### 2019/4628 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention d'application

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Ce dossier concerne l'attribution d'une subvention de 60 000 euros à l'association Comité de fêtes de la Ville de Lyon et Métropole de Lyon, une subvention stable depuis 2015.

Cette association, bien connue pour fédérer autour de l'histoire lyonnaise de très nombreux acteurs de la vie sociale et culturelle de la ville, fêtera notamment en mai le prélude du 7<sup>e</sup> centenaire de la Charte Sapaudine.

Annonciatrice des grandes festivités des 700 ans qui seront célébrés l'an prochain, 2019 verra donc éclore à travers la ville ateliers traditionnels, défilés en musique costumés et villages des artisans pour toutes et tous, entre la Presqu'île et le Vieux-Lyon.

Ce soutien municipal est mû par notre volonté de faire connaître l'histoire de la ville au grand public et cela dans une forme résolument ludique, qu'il s'agisse des fêtes renaissance ou du défilé des bannières du monde.

En tout, ce seront près de 2 000 bénévoles liés de près ou de loin à la Compagnie des Pennons qui assureront la continuité de cet héritage, valorisant le patrimoine historique, architectural et immatériel de notre ville.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,

Je vais juste reprendre le début de la délibération : « L'association Comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon a pour objet de centraliser toutes les activités propres à concourir directement à la prospérité de la Ville de Lyon, de son commerce et de son industrie. » C'est dire l'importance de cette association. Du coup, je suis même un peu étonnée que nous ne leur versions que 60 000 euros pour tout cela.

Rendez-vous compte, concourir à la prospérité de la Ville de Lyon, son commerce et son industrie pour 60 000 euros annuels !

Aussi, pour comprendre – n'ayons pas peur des mots – ce miracle, je souhaiterais que nous nous penchions sur la gestion des comptes de cette association. Je demande donc que soit communiqué à chaque Président ou Présidente de groupe le bilan comptable de la structure, son réalisé 2018, son prévisionnel 2019, pourquoi pas aidé par le Contrôle de Gestion. Et comme, hélas, je ne crois pas aux miracles, je voterai contre cette subvention.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

On peut aimer ou ne pas aimer, mais le nombre de personnes présentes est extrêmement important, Madame Perrin-Gilbert.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre)

(Adopté)

---

**2019/4594 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du hangar du Premier Film et du Château des Frères Lumière au profit de l'Institut Lumière – EI 08062**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4595 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon de l'événement Week-End Musées Télérama les 23 et 24 mars 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4596 - Approbation d'une convention de don entre la Ville de Lyon-Musée des beaux-Arts de Lyon et mesdames Anne Pedrazzini, Lise Girard et Claire Corthay, pour le don de 36 œuvres de Fred Deux et Cécile Reims et d'un ensemble de livres, catalogues et CD d'une valeur de 195 000 euros**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4597 - Approbation de deux conventions de parrainage entre la Ville de Lyon-Musée d'art contemporain (MAC), Lyon Parc Auto et Radio France et d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon-Musée d'art contemporain et 20 Minutes dans le cadre des expositions présentées de mars à juillet 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4598 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Musée d'art contemporain et l'École centrale de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4599 - Approbation de nouvelles dispositions tarifaires concernant le cycle de conférences « Histoire de l'art » se déroulant au Musée des beaux-arts et au Musée d'art contemporain et l'entrée aux expositions du printemps 2019 au Musée d'art contemporain**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4600 - Approbation de contrats de cession de droits pour l'exploitation à titre payant et gracieux de films, d'iconographies, de textes dans le cadre de la nouvelle scénographie du Musée des arts de la marionnette-Musées Gadagne**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4601 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse d'espaces entre le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'association Musicalta dans le cadre du festival 2019 Lyon printemps musical**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4602 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon-Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et la société Imprimerie Chirat dans le cadre de la publication de la Lettre du Musée de l'imprimerie**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4603 - Exonération des droits d'entrée au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique pour une classe lauréate du concours « Quand je serai grand-e, je serai... » organisé par la Fondation Entreprise Réussite scolaire**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4604 - Approbation des tarifs et de la convention cadre de l'activité « Prestation en mécanique automobile » - Musée de l'automobile Henri Malartre**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4605 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Musée d'art contemporain et Encore production pour l'organisation d'un concert le 26 janvier 2019 au Musée d'art contemporain**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4606 - Approbation d'un contrat avec le groupe scolaire Jean-Baptiste de la Salle à Lyon 1<sup>er</sup> pour la réalisation d'une fouille par le Service archéologique de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4607 - Demande des licences d'entrepreneur de spectacles pour les Célestins, Théâtre de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4608 - Approbation de la convention d'objectifs entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'État pour les années 2019 à 2022**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4609 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon-Musée des beaux-arts et la surintendance Capoline de Rome-Musée de l'Ara Pacis pour l'organisation de la deuxième étape de l'exposition « Claude, un empereur au destin singulier à Rome »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4610 - Approbation du legs de Monsieur Massot au Musée des beaux-arts de trois œuvres d'une valeur de 1 700 euros**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4611 - Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre de l'Université Lumière Lyon 2 - Musée des moulages au Musée des beaux-arts de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4612 - Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre de la Fondation de Fourvière au Musée des beaux-arts de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4613 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Bibliothèque municipale, l'association de la Fondation étudiante pour la Ville (AFEV), et la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) pour la mise en œuvre du programme de médiation à l'information et au numérique en bibliothèque**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4614 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon- Bibliothèque et Janod Juratoys, dans le cadre de l'événement « Tu joues ou tu joues pas » - Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4616 - Approbation d'une convention de mécénat entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et Télérama et d'une convention de parrainage avec Air France saison 18-19**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4618 - Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2019-2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)  
(Adopté.)

---

**2019/4619 - Règlement de la première édition du Prix Célest'1 - Théâtre des Célestins**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4620 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4800 euros auprès du Rectorat de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du projet « ÔParleurs »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4621 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8000 euros auprès de l'Institut français à Paris dans le cadre de la Saison France-Roumanie 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4622 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6976 euros auprès de l'Office national de diffusion artistique relative à la tournée du spectacle « Je n'ai pas commencé à vivre » - Théâtre des Célestins**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4623 - Approbation d'une convention de coproduction d'une œuvre audiovisuelle entre la Société Camp de base et la Ville de Lyon - Bibliothèque municipale de Lyon, dans le cadre de l'événement « Lyon Capitale du rock »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4624 - Approbation d'une convention de prêt entre la Ville de Lyon-Musée de l'automobile Henri Malartre et le Grimaldi Forum Monaco pour le prêt du 20 juin au 30 septembre 2020 de deux véhicules dans le cadre de l'exposition « Monaco et l'automobile »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4625 - Approbation de conventions de mise à disposition d'espaces à titre gratuit au profit de l'association des anciens sapeurs-pompiers du SDMIS du Rhône et le Rotary club Lyon Ouest pour des événements organisés en septembre 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4626 - Attribution de subventions de fonctionnement à des lieux culturels (centres d'art, salles de concert et théâtres) sur le fonds d'intervention culturelle (FIC) pour un montant global de 231 000 euros - Approbation de conventions**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4627 - Attribution de subventions de fonctionnement à neuf associations pour un montant global de 66 000 euros sur le fonds d'intervention culturelle (FIC) et fonds d'intervention musiques actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4636 - Approbation d'un contrat de cession d'éléments d'exposition entre le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation (CHRD) et le Département de l'Isère (Musée de la résistance de Grenoble-Dauphiné) pour la reprise de l'exposition « Rose Valland »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4637 - Approbation du contrat de location de l'exposition itinérante « Les jours sans » entre le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation (CHRD) et le Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4638 - Approbation d'une convention cadre triennale entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4639 - Approbation d'un contrat avec la société Promoval pour la réalisation d'une fouille sur le terrain des 15-19 rue de la Quarantaine à Lyon 5<sup>e</sup> par le Service archéologique de la Ville de Lyon - Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission sur ces 36 dossiers.

Permettez-moi de faire simplement un zoom sur les dossiers 4597 et 4605, qui portent sur les nouvelles expositions du Musée d'art contemporain, qui ont pour fil rouge le son, qui permettent de mettre en avant les collections permanentes du Musée autour de ce fil rouge, mais aussi de mettre en avant les jeunes artistes, notamment un artiste brésilien, Alexandre Maxwell. Je précise également que la programmation du Musée s'oriente sur la musique et le son avec notamment la présence de Kent ce week-end, dans le cadre de « Quais du Polar ».

**M. LE MAIRE** : Très belles expositions.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

---

**2019/4629 - Attribution d'une subvention de 4000 euros à l'association Les Canuts des Canits, pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du Gypsy Lyon festival, du 23 au 26 mai 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2019/4630 - Attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association AOA production, pour l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du Festival Les Intergalactiques, du 25 au 30 avril 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2019/4631 - Attribution d'une subvention de 4000 euros à l'association L'Ornithorynque, pour l'organisation de la 13<sup>ème</sup> édition de La Grande côte en solitaire, du 24 au 27 avril 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2019/4632 - Attribution d'une subvention de 20000 euros à l'association Lyon bande dessinée organisation, pour l'organisation de la 14<sup>ème</sup> édition du Festival de la bande dessinée de Lyon, du 7 au 9 juin 2019 - Approbation d'une convention cadre**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2019/4633 - Attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association Antenne mobile d'action culturelle, pour l'organisation des 34<sup>e</sup> Rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en festival », du 10 au 25 mai 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2019/4634 - Attribution d'une subvention de 2000 euros à l'association Jazz à cours et à jardin, pour l'organisation du Festival jazz à cours et à jardin, du 7 au 9 juin et du 14 au 16 juin 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2019/4635 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et le Centre culturel de la Ville de Bucarest ARCUB, pour l'organisation de l'événement « Bucharest international light festival - Spotlight 2019 », du 18 au 21 avril 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur tous ces dossiers.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

---

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

---

**2019/4568 - Aide à l'écovénovation du parc privé collectif de logements des années 1945 à 1990 - Adaptation du montant de l'opération 60059008 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Rectificatif**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit ici d'une première délibération relative à l'aide à l'écovénovation du parc privé collectif, et notamment des logements construits entre les années 1945 et 1990. Il s'agit d'une adaptation du montant de l'opération avec un complément de budget de 970 000 euros.

Enfin, je tiens à porter à l'attention des élus de notre assemblée qu'un rectificatif a été porté sur table concernant l'exposé des motifs et notamment l'abondement apporté par la Métropole de Lyon sur ce sujet. Il faut lire un abondement à hauteur de 23,5 millions d'euros au lieu des 10 millions d'euros comme indiqué dans la délibération.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Intervention retirée, Monsieur le Ministre.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le dispositif d'aide à l'écovénovation des logements, mis en place par la Métropole et complété par la Ville de Lyon, commence à porter ses fruits et l'on constate une accélération du nombre de projets et réalisations de rénovations de logements.

C'est pour cela que la Métropole – cela vient d'être dit – a décidé récemment d'attribuer une enveloppe de 23 millions d'euros supplémentaires pour la fin du mandat, passant ainsi son engagement à 50 millions d'euros sur l'ensemble du mandat.

La Ville de Lyon avait décidé de compléter l'aide attribuée avec un budget de 1,2 million d'euros et décidé aujourd'hui de l'augmenter de 970 000 euros, en cohérence avec la récente décision de la Métropole.

Nous saluons cette décision car les différentes aides attribuées sont vraiment très utiles dans le processus de décision d'un particulier ou d'une copropriété pour se lancer dans un projet d'écovénovation.

La rénovation énergétique des logements permet une réduction des charges et un meilleur confort pour les occupants, mais aussi une amélioration de la qualité de l'air et une action contre le réchauffement climatique. Cela permet aussi la création d'emplois et le potentiel est important. Ce sont les actions inscrites dans le cadre des plans climat de la Ville et de la Métropole de Lyon.

Étant donné l'urgence climatique et sociale, ces actions devront s'amplifier fortement dans les plans climat 2020-2030, un objectif de 100 000 logements est avancé pour le nouveau plan climat de la Métropole, et pour cela, la poursuite de l'engagement complémentaire de la Ville de Lyon sera nécessaire, aussi bien en termes financiers qu'en termes d'accompagnement des habitants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Gay.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

« Votre planète, vous l'aimez comment ? Bleue ou bien cuite ? » « On peut encore agir ou bien les calottes sont cuites ? » Ces questions pleines d'humour noir étaient présentes sur les pancartes de la Marche pour le Climat du samedi 16 mars, qui a réuni 30 000 personnes à Lyon et 350 000 en France, une mobilisation citoyenne, pacifique et responsable.

Localement, nous répondons avec nos moyens à ces questions cruciales. Face à l'urgence climatique, la rénovation thermique des logements est un enjeu prioritaire. Poussés par ces attentes citoyennes, nous devons aller plus loin. Monter à plus de 2 millions d'euros notre enveloppe pour Écovéno'v est donc un signal politique que je veux saluer.

Depuis 2015, ce sont près de 1 250 logements à Lyon pour 26 copropriétés qui ont bénéficié d'Écovéno'v. L'outil est adapté, il faut donc le renforcer pour démultiplier le nombre de logements performants et confortables à Lyon et cela dans de nombreux arrondissements.

N'oublions pas qu'Écovéno'v est aussi un levier pour investir dans des emplois locaux comme vient de le dire Françoise Chevallier, mais aussi que la réduction des factures pour les occupants du logement est un gain de pouvoir d'achat. Je vous rappelle que la précarité énergétique touche 5 millions de personnes selon l'ADEME. Il y a aussi des questions de santé publique tant le confort du logement est facteur de bien-être.

Avec ce dispositif, nous répondons donc aux deux problèmes, celui social de la fin du mois, celui écologique de la fin du monde.

Je vous rappelle que notre politique sur le plan climat énergie a été récompensée par le label européen d'excellence Cit'Ergie. Nos actions en faveur de la transition énergétique nous permettent aussi de percevoir des subventions et de vendre des certificats d'économie, et voir ces recettes réaffectées directement à d'autres projets comparables, en les fléchant sur la transition énergétique, serait un autre signal politique fort.

Ainsi, non seulement notre Ville n'est pas en retard, mais nous prenons même un temps d'avance avec notre plan d'actions Énergie Climat 2020-2030, pour lequel nous avons consulté les Lyonnaises et Lyonnais fin 2018. Nous pourrions faire plus, mais pour cela, il nous faut une action plus claire et plus volontaire de la part de l'État. Être à la hauteur des enjeux de la transition énergétique, c'est mettre aussi la finance au service du climat et de l'emploi.

Par exemple, les dispositifs d'aide varient en permanence. L'ANAH crée des politiques de stop-and-go qui bloquent la dynamique. Sur la plateforme Écovéno'v de la Métropole, les techniciens ont à peine le temps de se mettre au courant des aides que celles-ci sont changées.

Compte tenu de ce contexte, la politique de la Métropole est exceptionnelle, puisque ce sont près de 7 000 logements dans ce mandat. L'État pourrait aussi s'inspirer du travail d'un collectif de 70 sénatrices et sénateurs de tous bords, qui a dévoilé le 11 mars neuf mesures qui peuvent rapidement être mises en œuvre pour baisser les émissions de gaz à effet de serre tout en contribuant au renforcement des solidarités et à

l'aménagement du territoire.

Le fil rouge de ces propositions est l'accompagnement des politiques climats territoriaux qui sont limitées notamment pour des raisons de financement. Les sénateurs proposent une dotation pour accompagner les collectivités ou de revenir sur le mécanisme de limitation à 1,2 % de la hausse des dépenses de fonctionnement qui bloque les collectivités dans leur action climatique.

Le collectif formule également des propositions sur l'efficacité et la rénovation énergétique via des plafonnements de loyers ou des prêts bancaires préférentiels. En effet, le dispositif actuel d'éco-prêt à taux zéro semble inefficace. En 2018, seuls 30 000 éco-PTZ ont été accordés pour un objectif national de 500 000 logements rénovés par an.

Oui, nous agissons avec nos capacités et en fonction des politiques nationales, mais nos actions ne sont pas forcément visibles ni spectaculaires. Qui connaît par exemple notre cahier des exigences techniques et environnementales qui permet à nos bâtiments municipaux neufs d'atteindre des performances énergétiques meilleures que celles que la loi nous impose ? Qui sait que nous avons déjà 22 500 mètres carrés de toitures végétalisées sur nos bâtiments municipaux ?

Je tiens donc à saluer le professionnalisme et l'engagement de nos techniciens sur le sujet d'Écoréno'v et de nos bâtiments, parce qu'en s'appuyant sur cette démarche, Écoréno'v, il faut travailler sur l'enveloppe globale d'un logement, d'un bâtiment, son isolation intérieure et extérieure, ses fenêtres, ses plafonds, ses planchers, ses terrasses, sa ventilation jusqu'au chauffage.

Pour conclure, je veux simplement dire que les mobilisations citoyennes sont importantes. Vendredi 15 mars, nous avons vu les collégiens, lycéens et étudiants défilier pour le climat. Une pancarte disait : « Je ferai mes devoirs quand vous ferez les vôtres. » Le renforcement d'Écoréno'v et toutes nos actions du plan Climat font partie de nos devoirs.

Je vous remercie et je m'excuse d'avoir dépassé mon temps.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Brugnera.

**Mme BRUGNERA Anne** : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cette délibération prévoit de renforcer l'enveloppe de l'aide à l'écoréno'v du parc privé de logements. Le dispositif Écoréno'v a été mis en place par la Métropole de Lyon en 2015 dans le cadre de son plan Énergie Climat. Il vise à permettre la rénovation thermique des bâtiments construits avant 1990, aussi bien pour les bailleurs sociaux que pour les propriétaires privés, pour les logements individuels comme pour les immeubles collectifs.

Notre Ville a fait le choix d'accompagner ce dispositif métropolitain en mettant en place une subvention complémentaire qui concerne le parc privé d'après-guerre. Ce choix est un choix très pertinent, car les logements construits entre 1945 et 1990 représentent quasiment la moitié du parc de logements de notre Ville. Les logements construits à cette époque et notamment ceux construits avant le choc pétrolier ne l'étaient pas dans un souci de sobriété énergétique et nous savons que ce parc est particulièrement énergivore.

Nous savons également que les charges de copropriété pèsent dans le budget des ménages, en particulier en raison des frais de chauffage. Mais les travaux à entreprendre pour réduire ces frais sont particulièrement lourds. Il est donc important d'aider les copropriétés concernées et de les inciter à les entreprendre.

Les chiffres montrent clairement l'effet levier de cette aide. Une vingtaine de copropriétés, représentant près de 1 000 logements ont déjà bénéficié de notre dispositif complémentaire et la dynamique s'accélère. Entre fin 2018 et mi-2019, ce sont une vingtaine de copropriétés supplémentaires identifiées, soit près de 2 000 logements que nous pourrions accompagner. Le dispositif est en quelque sorte victime de son succès et il est nécessaire de renforcer l'enveloppe pour faire face à la demande. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Car l'écoréno'v est une façon de diminuer l'empreinte énergétique de notre territoire, de réduire la pollution locale de l'air en hiver et de participer à la transition énergétique.

Au-delà du travail que nous réalisons pour produire et utiliser une énergie plus verte, l'écoréno'v nous permet quant à elle de diminuer les besoins énergétiques de chaque foyer. C'est aussi en diminuant leur facture énergétique une façon d'aider les ménages lyonnais et en particulier les plus précaires.

Enfin, l'écoréno'v, c'est moins de consommation énergétique l'hiver, mais c'est aussi un meilleur confort thermique l'été. Et les canicules que nous avons vécues ces dernières années démontrent s'il en était besoin à quel point cet enjeu est important.

Enfin, l'écoréno'v des logements est aussi un vecteur d'emplois, par son effet de levier sur le second œuvre du bâtiment, emplois qui ne sont pas délocalisables et dont la pérennité n'est plus à démontrer.

Pour l'ensemble de ces raisons climatiques, écologiques, budgétaires et économiques, le groupe Socialiste, Radical et apparentés votera ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Ce rapport montre que la Ville ne fait pas que parler, qu'elle agit. Si l'on regarde ce qui est fait en matière de logements, en matière de transports, en matière de végétalisation de la ville, l'on s'aperçoit qu'effectivement, nous allons de l'avant et donc que nous participons de cette volonté de lutter contre le changement climatique et pour un meilleur air dans la ville.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

## 2019/4569 - Lyon 1 - Requalification de la place Chardonnet - Lancement de l'opération 51046001 « Place Chardonnet-Requalification » - Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit ici d'une délibération relative à la requalification de la place Chardonnet, qui, comme vous le savez tous, s'insère dans l'opération Cœur Presqu'île qui est menée conjointement par la Métropole et par la Ville de Lyon, visant à rénover et à embellir un certain nombre d'espaces publics emblématiques de notre Presqu'île.

Cette place Chardonnet prend pleinement part dans cette colonne vertébrale de la Presqu'île, qui est constituée d'un ensemble de rues et de places. Tous ces espaces publics reflètent des réalités, des usages, des problématiques et des enjeux qui sont sensiblement différents suivant les espaces publics.

Afin d'élaborer un projet qui réponde de la manière la plus fine possible aux besoins du territoire et de ses habitants, nous avons mis en place, en lien avec les deux collectivités, la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et les représentants d'habitants, notamment le Conseil de Quartier et le collectif Faites place, une méthode qui a permis de travailler et de retravailler, de faire progresser ce projet au fil de l'eau, avec un certain nombre de réunions qui se sont organisées sur place ou lors de réunions d'information et de concertation en lien avec les différents acteurs. Cela nous a permis de faire progresser ce projet. C'est dire si la délibération de ce jour est le fruit d'un processus de partage qui a permis aux collectivités et aux habitants de faire progresser ce projet, qu'il fasse sens pour tous, tout en prenant en compte les contraintes techniques du site, dans un environnement relativement contraint en surface et avec des contraintes spécifiques aux pentes de la Croix-Rousse qu'il fallait intégrer.

Je voudrais également évidemment saluer le travail et l'engagement des habitants sur ce sujet, mais aussi celui des services de la Ville de Lyon et de la Métropole, qui ont été particulièrement à l'écoute des représentants des habitants et qui n'ont eu de cesse de faire en sorte que ce projet de requalification de la place Chardonnet puisse progresser et répondre au mieux aux besoins du territoire et de ses habitants, dans une démarche d'échange très volontariste entre tous les protagonistes.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. J'ai madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La requalification de la place Chardonnet faisait partie des engagements de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Aussi étions-nous plutôt satisfaits que la Métropole inscrive en début de mandat une ligne budgétaire dédiée à cette requalification.

Depuis le début de l'opération, monsieur Arthur Remy, en tant que Premier Adjoint en Mairie du 1<sup>er</sup>, a mené la concertation, comme l'a souligné monsieur Le Faou, avec les habitantes et habitants et acteurs associatifs, culturels et économiques de l'arrondissement, et assuré une interface constante avec les services de la Ville et de la Métropole.

Plusieurs temps ont eu lieu sur la place Chardonnet, dans le cadre d'un partenariat notamment, entre la Mairie du 1<sup>er</sup> et les associations Lalca et Faites place, ceci afin de faire émerger une parole habitante. Lalca a ensuite remis aux services de la Ville et à monsieur Le Faou un dossier très fourni et complet avec à la fois une étude d'usage et des hypothèses et propositions d'aménagement.

Mais c'est peut-être ici que le lien a commencé à se distendre avec les habitantes et habitants de l'arrondissement. En effet, lors d'une première rencontre ou réunion de présentation dans votre bureau, Monsieur Le Faou, à l'Hôtel de Ville, il est apparu que l'analyse de Lalca n'avait pas été prise en compte et que l'aménagement de la place était d'abord tourné vers le tourisme, le rayonnement de notre ville et ne prenait guère en compte la dimension de proximité et les besoins des habitants.

Je dois dire en toute honnêteté que monsieur Le Faou et ses services ont alors accepté de revoir leur copie et l'aménagement du belvédère initialement prévu, qui donnait sur la rue Burdeau, a été abandonné au profit d'un aménagement sur le cœur de la place.

Pourtant, il apparaît que cela n'est pas suffisant. Les habitants estimant que l'aménagement qui leur a été présenté vendredi soir dernier, en présence de monsieur Le Faou pour la Ville et la Métropole et monsieur Remy pour la Mairie du 1<sup>er</sup>, n'était pas satisfaisant, car il ne répondait pas aux véritables besoins du quartier ni à l'avenir que les habitants veulent pour leur arrondissement. Ils l'ont dit vendredi en réunion, ils nous l'ont écrit à toutes et tous durant ce week-end.

Avec peut-être une goutte d'eau de trop qui fut de découvrir vendredi soir qu'un dispositif de vidéosurveillance, dont il n'avait jamais été question auparavant, était ajouté au dernier moment dans l'aménagement.

Je pense qu'il est sage de reconnaître quand un projet n'est pas totalement abouti ni prêt et je pense que nous pourrions prendre trois mois ou six mois de plus pour rediscuter avec les habitantes et habitants, affiner encore notre copie, comme nous avons su le faire précédemment. Je me ferai le relais du Conseil de Quartier Haut et Cœur des Pentes et des habitants, et de l'association La Fabrique de la Ville, pour demander à notre Conseil de bien vouloir retirer cette délibération de l'ordre du jour pour mieux la repasser avec un consensus dans quelques mois.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Remy.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il est des dossiers qui n'ont pas besoin de faire polémique pour avancer. Et quand bien même il s'agit d'un projet situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, et quand bien même la question de la vidéoprotection doit être repensée, et quand bien même tout simplement l'aménagement d'une place de quartier est une source de débat constant.

En introduction de mon propos, je voudrais remercier, une fois n'est pas coutume, Michel Le Faou pour son implication sur ce dossier et son écoute. Je veux remercier également, tout comme il a pu le faire, les agents et agentes qui ont participé à l'élaboration de ce dossier, madame Cécile Sacco, madame Delphine Thevenot-Petit, monsieur Philippe Lamy. Et enfin, des remerciements sincères à madame Claire Déverine, avec qui j'ai pu partager les enjeux de ce projet et qui m'a permis de faire les bonnes rencontres pour le rendre possible.

Alors, de quoi s'agit-il et permettez-moi de vous présenter, chers collègues, la genèse de ce projet.

D'abord et avant tout, et madame le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement l'a rappelé, il s'agit de la réalisation d'un engagement de campagne. Je suis très content que ce projet voit le jour avant la fin de ce mandat, parce que si nous ne le réalisons pas au cours de ce mandat, il y aurait le risque que celui-ci ne se fasse pas et que la place Chardonnet devienne, comme le boulevard de la Croix-Rousse notamment, l'un des nombreux serpents de mer des pentes de la Croix-Rousse.

Ce projet montre une forme d'intelligence collective entre le 1<sup>er</sup> arrondissement, la Ville et la Métropole, même si ce projet n'a pas été de tout repos. Jamais un projet d'aménagement ne sera de tout repos. C'est assez agréable de travailler dans ce sens et j'espère que, dans les années à venir, cela pourra se répéter.

Ensuite, il s'agit d'un projet pour lequel je me suis attaché à impliquer les habitants dans le processus de réflexion et de décision. Il y avait un enjeu central fort de ne pas faire des réunions de concertation comme partout au travers de réunions publiques, car l'on connaît toutes et tous ici l'issue. C'est la loi du plus fort, de celui qui s'exprime le plus. J'avais donc opté pour une démarche plus sensible et modeste, à la mesure des moyens d'une mairie d'arrondissement : pas de grandes opérations de communication, de recours au numérique, seulement des rencontres à travers trois dispositifs.

Le premier, une recherche-action entreprise par l'association Local à louer compagnie d'architecture, un groupe d'architectes urbanistes missionné pour réaliser une première étude sur la notion d'hospitalité. Au gré de leurs rencontres et surtout des personnes qui ne s'expriment pas dans les processus de concertation classiques (les sans-abri, les femmes, les immigrés), Lalca a récolté des témoignages sur les usages de la place, ce qui en faisait sa force et ce qu'il fallait préserver, mais surtout ce qui en faisait aussi sa faiblesse et qu'il fallait donc modifier. Lalca a aussi permis de fédérer quelques habitants autour de la réappropriation de la place.

Ces habitantes, deux femmes, réunies au sein du collectif Faites place ont alors entrepris de tester différents dispositifs sur la place. Au cours d'une programmation événementielle d'un été, plusieurs configurations ont été testées : les barbecues de voisinage, les après-midi piscine et bassine pendant un été caniculaire, les concerts de la Clé de Voûte, autant d'événements qui ont relevé et révélé plusieurs possibles pour la place. On retrouve ici un dispositif similaire d'expérimentation entrepris par la Métropole au sujet du devenir de la petite place de la Croix-Rousse.

Enfin, un troisième dispositif a permis de conclure la démarche : l'intervention de Chantal Deckmyn, architecte urbaniste, anthropologue, autrice du livre L'espace public devient inhabitable – vous retrouvez ici le fil rouge de l'hospitalité et de la notion de ce qui doit faire place. Chantal Deckmyn a proposé à plusieurs habitants d'écrire le récit de la place Chardonnet, une heure dans l'espace public pour décrire ce qu'il s'y passe. Elle a ainsi analysé toutes les sensations que propose aujourd'hui la place pour en livrer aujourd'hui des recommandations.

À l'issue de ces trois dispositifs, nous avons dû formuler une synthèse de cette démarche sensible et encore une fois modeste. Et après le temps de dialogue avec les habitants est venu le temps du dialogue institutionnel et politique. Nous avons, avec Lalca et Faites place, présenté à Michel Le Faou l'ensemble des conclusions. Il a alors invité quelques représentants habitants de cette place, du Conseil de Quartier et de la Fabrique de la Ville, à participer aux réunions de travail.

De là sont nées quelques frustrations car il a fallu passer d'une démarche sensible à une démarche plus technique, plus opérationnelle. Il a fallu se comprendre entre élus, techniciens et habitants, mettre de côté ses appréhensions, changer de posture, bref apprendre à décaler son regard et à faire un pas de côté.

Mes chers collègues, au terme de cette démarche, qui a duré presque un an, je mesure à quel point nous avons avancé sur le dialogue mais je mesure aussi la marge de progression qu'il nous reste à faire dans l'implication des habitants.

Enfin, sur le fond du dossier, il y avait pour moi l'ambition de rénover un espace public majeur des pentes de la Croix-Rousse, tout en ne contribuant pas à la gentrification du quartier. L'une des pistes du travail a été toute la démarche que j'ai rappelée, la notion d'hospitalité, l'implication des habitants, mais c'est surtout une vigilance que nous devons avoir aujourd'hui et collectivement sur l'appropriation des habitants dans la place Chardonnet.

Dans le projet que nous allons voter aujourd'hui, un local sera mis à destination des habitants. Le collectif Faites place va bientôt pouvoir devenir association pour l'animation de la place et aura donc un rôle à jouer dans cette animation, car l'objectif reste que la place soit un lieu vivant et animé et que le lien social perdure. Tout comme vous, Madame le Maire, je pense qu'effectivement le projet n'est pas forcément totalement abouti et qu'il y a des choses qu'il reste à peaufiner, à affiner dans les aménagements proposés. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons donné rendez-vous à la fois à Faites place et à la Fabrique de la Ville vendredi soir à 18 heures, une demi-heure avant la réunion publique.

Des engagements ont été pris pour l'évolution du projet, mais également pour continuer ce dialogue. Les aménagements ne sont pas prévus pour demain, il nous reste donc encore un petit peu de travail. Je crois aussi qu'il nous reste beaucoup de travail d'animation à faire, mais ce sera après la phase de réalisation et après la phase de projet.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Monsieur Remy. Monsieur Tête.

**M. TÊTE Étienne** : Chers collègues,

Un dossier, deux pages parmi 400 pages de rapports, un investissement de 230 000 euros sur 155 millions d'euros d'investissement, pourraient paraître bien anodins.

Il est pourtant le témoignage, parmi bien d'autres dossiers, de l'aveuglement dans lequel s'enfoncent les femmes et les hommes politiques qui sont aux manettes des institutions. Il fallait en choisir un.

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. » est la phrase que prononça Jacques Chirac, Président de la République, au Sommet de la Terre le 2 septembre 2002 à Johannesburg. 15 ans après, rien n'a changé.

Les dirigeants se congratulent, s'ébrouent de dénigrement et de « bavassages ». Ils continuent de détourner la tête pour ne pas voir les urgences sociales et climatiques.

À la différence des trois signes issus des Entretiens de Confucius, « Je ne vois pas, je n'entends pas, je ne parle pas », l'homme politique moderne, s'imaginant assis sur un trône, ne voit rien, n'entend rien, mais s'exprime de la plus méchante façon pour occuper le terrain de la communication et des médias.

Le présent rapport est le reflet de cette dérive politique. Nous l'exposerons en trois points.

Notre relation au thème de la sécurité.

Une fois encore, le rapport prévoit 28 000 euros pour la vidéosurveillance. Il ne s'agit que des câbles. Il n'y a pas de lieu de douter qu'un jour, les caméras suivront.

Les manifestations des gilets jaunes et leur gestion, particulièrement répressive, sont le témoignage de l'incapacité à aborder la sécurité selon un angle positif.

Ce n'est pas la répression mais la justice sociale qui construit la paix.

Depuis le début de ces événements, il faut dénombrer au moins 11 morts. Il y en avait 7 en mai 68. De nombreux blessés et déjà 2 000 condamnations. L'armée appelée en renfort, ce qui ne s'était jamais fait depuis 1947, année ô combien célèbre, Monsieur le Maire.

Le tout répressif est d'autant plus vain que le Président de la République multiplie les provocations. Il méprise les citoyens. « Je traverse la rue, je trouve du travail. » Depuis, il y a 6,3 millions de chômeurs qui traversent la rue tous les jours sans que cela change quelque chose.

« Des Gaulois réfractaires au changement. » Effectivement, les Gaulois avaient peut-être raison de ne pas être favorables à la suppression pour les placements financiers en banque de l'ISF, seule modification par rapport à l'IFI.

« On met un pognon de dingue dans les minima sociaux. »

« Je ne céderai rien, ni aux fainéants, ni aux cyniques. »

Etc.

Pour être sûr que les gilets jaunes soient discrédités par des manifestants en marge du mouvement s'adonnant à la violence sur les magasins, Emmanuel Macron n'est pas avare de provocations.

Le 15 mars, il déclare : « Je ne sens pas de colère dans le pays. », avant le week-end du 16 mars 2019. Il était bien à La Mongie pour se reposer. Évidemment, tout le monde le savait.

« Il faut maintenant dire que lorsque l'on va dans des manifestations violentes, on est complice du pire. », a déclaré le Président le mardi 26 février.

Dans la communication élyséenne, les mots n'ont plus de sens, les mots sont disproportionnés.

Dans quelle mesure ne faudrait-il pas imaginer dans ces déclarations provocantes un acte de complicité ?

Enfin, ce week-end, le Président de la République continue en reprochant à une femme de 73 ans de manifester avec un simple drapeau qui portait le mot « paix ». Comme s'il n'y avait pas eu de femme de plus de 70 ans dans la Résistance en 39-45. Comme s'il n'y avait pas eu de femme de plus de 70 ans ayant caché des juifs à la même époque.

Je ne m'attaque pas, moi, aux personnes de plus de 70 ans.

La démonstration est faite. La violence des mots renvoie à la provocation et vous répondez exactement. Je viens de le prouver. Je fais du Macron et vous faites du gilet jaune. La démonstration est faite. Ce n'est pas la répression et l'arbitraire qui construisent la sécurité, c'est la justice sociale et l'écoute du citoyen qui façonnent des sociétés apaisées et tolérantes.

Notre relation à la dépense publique.

Alors que chaque institution (l'État, les collectivités locales, les établissements publics) devrait repenser sa conception des dépenses publiques à la lumière de deux éléments majeurs qui agitent la France en particulier et de nombreux pays occidentaux :

La crise sociale incarnée par les gilets jaunes ;

La crise environnementale personnifiée par les marches pour le climat, les marches pour le siècle et les réflexions de plus en plus prégnantes sur l'hypothèse que la fin d'un certain monde est possible.

On continue une gestion communale pantoufle sans aucune innovation en empilant les délibérations sans cohérence avec les enjeux de demain.

Mais le pire est autour de nous, dans les vieilles rengaines de débats politiques éculés. On ressort le débat de l'Anneau des Sciences, l'ancien tronçon ouest du périphérique annoncé en 1990. C'est une idée ancestrale. Tout le monde sait que ce nouveau projet sera un facteur de pollution.

Un exemple récent, la réouverture du tunnel de la Croix-Rousse en 2019 a eu pour conséquence une augmentation significative de la pollution mesurée du côté Rhône par nos sites officiels, à tel point qu'aujourd'hui, c'est la zone la plus polluée.

Avant de dépenser utile, il faut se retenir de dépenser inutile.

Il faut aussi s'arrêter de brader les bijoux de famille. Ce gouvernement qui se prétend moderne ne sait pas faire autre chose que de vendre les actifs de l'État. C'est au tour de la Française des Jeux sans analyse de la moralité de cette pratique. C'est au tour de l'Aéroport de Paris, comme si l'expérience de la vente aux Chinois de l'aéroport de Toulouse ne devait pas nous servir de leçon. Comme si la vente des autoroutes à Vinci ne devrait pas nous servir d'avertissement.

Car effectivement il est facile d'être courageux avec les petites gens lorsque la France n'a aucun courage politique vis-à-vis de la Chine et s'avère capable de brader les attributs de notre souveraineté au mieux offrant selon les règles les plus viles du capitalisme mal compris.

Il n'y a pas lieu de choisir entre la fin du mois et la fin du monde. Arrêter les dépenses inutiles et néfastes à la planète, comme l'ont été Superphénix, le canal Rhin-Rhône, l'aéroport Notre-Dame-des-Landes ou l'Anneau des Sciences, permettrait largement la mutation de notre économie vers un développement soutenable.

Qui aujourd'hui se plaint de l'arrêt de Superphénix ou de Rhin-Rhône ?

Notre relation au développement soutenable dans l'équité sociale et la justice fiscale.

Tout reste à faire, tout est à reconstruire.

La pollution serait responsable de 800 000 morts par an en Europe, 8,8 millions dans le monde, selon une dernière revue, plus que ceux qui meurent du tabac.

Le symbole de 50 ans d'atermoiements depuis la publication du rapport Halte à la croissance (rapport Meadows), de mesures insuffisantes, la vignette Crit'Air 1 sur une Porsche !

Il ne faut pas permettre aux plus riches de s'acheter des Porsche, il faut s'arrêter d'en produire.

Sans une révision complète de la fiscalité pour l'orienter vers l'égalité, car il n'est pas possible que plus les gens sont riches moins ils payent des impôts, sans une orientation des prélèvements obligatoires autour de deux priorités, le social et l'environnemental, alors notre société continuera sa marche infernale vers son gouffre.

Lorsque le quotidien Le Point titre : « Va-t-il arrêter de faire payer les mêmes ? » avec la photo d'Emmanuel Macron, le sourire du ravi, l'un des Santons de Provence, le signe est évident d'un échec culturel.

Les Shadoks ont été populaires juste avant Mai 68, grâce à la voix de Claude Piéplu. Le précepte « Pour qu'il y ait le moins de mécontents possible, il faut toujours taper sur les mêmes » n'était pas un conseil mais un constat. Ceux qui détiennent aujourd'hui le pouvoir ne devraient pas en faire leur dogme.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Tête, ce n'est pas parce que nous refaisons une place qu'il faut abuser sur le Chardonnay.

(Applaudissements.)

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

(Adopté)

---

### **2019/4570 - Lancement de l'opération « Changement des lecteurs bancaires des horodateurs » n° 60033004 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 00012**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Dès 2014, dans la perspective de la dématérialisation des droits de stationnement, nous avons souhaité généraliser sur nos horodateurs l'utilisation de cartes bancaires via des lecteurs avec contact et sans contact.

Aujourd'hui, même si l'utilisation de Paybyphone est un véritable succès, puisque atteignant les 40 % des transactions, nous devons, car l'utilisation de la carte ne se dément pas, accepter les nouvelles règles qui s'imposent à nous.

Par ailleurs, nous opérons le redéploiement du parc d'horodateurs existants.

Cela étant, nous devons changer nos terminaux bancaires sur horodateurs avant le 31 décembre 2020, ce qui correspond à une dépense d'un peu plus de 5,5 millions d'euros sur 2019 puis 2020.

Voilà en quelques mots les tenants et les aboutissants d'un rapport ayant reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le changement des lecteurs de carte des horodateurs me permet de parler très rapidement du stationnement résident. Je tenais à vous alerter concernant certaines problématiques.

Les Lyonnais qui habitent une rue encore gratuite ne peuvent pas obtenir de stationnement résident. Seulement habiter une rue dont le stationnement est gratuit ne signifie pas y trouver une place. De plus, certains Lyonnais voudraient choisir leur zone de stationnement en fonction de leur secteur de vie.

Puisque le titre résident se fait en Mairie d'arrondissement, serait-il possible que les Lyonnais habitant en limite de zone puissent choisir leur zone de stationnement ?

De plus, et je terminerai par cela, le paiement dans le 2<sup>e</sup> arrondissement pose problème à nombre de Lyonnais. Pourrait-on imaginer plus de lieux de paiement ?

Cette problématique nous a été rapportée par les agents d'accueil de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. J'en profite pour les remercier car il n'est pas toujours facile d'accueillir le public, surtout quand il est mécontent.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

### **2019/4571 - Adoption d'une charte de bonne conduite pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon - Rectificatif**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je voudrais tout d'abord dire que si nous nous engageons dans la rédaction d'une charte concernant les trottinettes électriques, c'est que nous sommes face à un véritable vide juridique, qui paralyse toutes les grandes villes, Paris et Lyon étant particulièrement impactées. Nous allons vers la présence d'un sixième opérateur sur notre ville.

J'ai d'ailleurs indiqué avant l'été devant notre assemblée que si nous proposons une charte concernant les vélos en free floating, nous attendons concernant les trottinettes la loi LOM.

Aujourd'hui, en ce 25 mars 2019, il n'y a pas plus de loi LOM que de texte du ministère des Transports nous permettant d'en savoir plus sur ces fameuses trottinettes.

En effet, nul ne parle d'homologation, d'obligation de recyclage concernant ces engins qui ne sont pas toujours reconnus par le code de la route. Aujourd'hui, la trottinette est un jouet, celui des petits enfants, et est considéré comme un piéton. S'il n'est pas reconnu par le code de la route, on comprend bien que certains se permettent de rouler sur le trottoir, ce qui est devenu insupportable à nos concitoyens comme à nous-mêmes.

Nous ne savons donc pas où doit rouler une trottinette. Si elle doit emprunter ou pas une piste cyclable. Nous ne savons pas si la vitesse effectuée, 25 kilomètres par heure, est effective, si elle est supérieure, si elle est inférieure. Si l'on peut voyager à deux sur cette trottinette – nous voyons beaucoup de jeunes le faire. On ne sait pas s'il faut une chasuble afin d'être visible. On ne sait pas si le port du casque est conseillé ou obligatoire.

Non identifiée sur le plan juridique, la trottinette est un engin qui n'est pas soumis à la moindre réglementation et donc n'est pas verbalisable.

Nul ne sait combien de temps nous allons attendre. C'est pour cela que nous vous proposons d'aller de l'avant, de voter une charte qui, je dois le dire, est attendue ici comme ailleurs par les opérateurs qui n'ont rien à gagner en ce qui concerne l'absence de règlement.

Au vu des débats de la commission de vendredi dernier, j'ai donc intégré les deux principales remarques faites par deux de nos collègues, celle de madame Chevallier concernant le stationnement, celle de monsieur Lafond concernant les assurances. Je me suis permis de téléphoner aux cinq opérateurs. Deux seuls m'ont dit qu'ils avaient souscrit une assurance. Il y a donc de quoi être inquiet. Je vous remercie, Monsieur Lafond, d'avoir fait cette proposition.

Concernant le problème du stationnement de ces engins, nous considérons aujourd'hui qu'ils entravent la plupart du temps la libre circulation des piétons. Nous retirons donc actuellement de la voie publique – je pense bien entendu à nos policiers municipaux – les trottinettes avec assistance électrique, les considérant comme de simples objets trouvés que les opérateurs peuvent récupérer sans pour autant, je le rappelle, être verbalisés. Vendredi dernier, nous disposions de 121 de ces objets trouvés, à la disposition des opérateurs, sachant que les sapeurs-pompiers de la Métropole et du Département nous ont indiqué en avoir récupéré en ce qui les concernait une trentaine dans le Rhône ou la Saône.

Dans le prolongement de toutes ces réalités, la charte, l'activité extrêmement intense de nos policiers municipaux, nous sommes contraints, comme le feront Bordeaux, Paris et la plupart des autres villes, de produire un arrêté qui interdira bien entendu tout stationnement sur les trottoirs. Cela étant, bien entendu, nous pourrions toujours nous interroger sur les contours juridiques de cet arrêté. J'espère que, d'ici là, le ministère des Transports aura réglé le problème.

Enfin, j'ai annoncé aux opérateurs que nous préparions une taxation – cela avait été évoqué, notamment par monsieur Brolquier, quand nous avions parlé des vélos en free floating – visant l'occupation commerciale du domaine public. Autant vous dire que j'ai depuis longtemps quelques idées sur la question, et ce d'autant qu'il y a déjà des voitures en free floating qui « bénéficient » d'une taxation.

Nous soumettons donc aujourd'hui au Conseil municipal cette charte, qui n'a de valeur que d'être une charte, comme le font la plupart des autres villes. J'ai conscience qu'au-delà des propositions de taxation que nous ferons au Conseil municipal de mai, j'ai la certitude que nous devons également, parce qu'un certain nombre d'opérateurs sont prêts à introduire des scooters électriques sur la Ville de Lyon, nous proposerons au Conseil, en attendant une réglementation qui sera plus facile, puisque les scooters sont identifiés par le code de la route et bénéficient, si j'ose dire, d'une immatriculation, nous proposerons une charte concernant les scooters électriques.

Cette charte ne vivra probablement qu'un temps. Il conviendra de refondre tous ces documents pour les rendre plus conformes à la loi. C'est en tout cas mon souhait.

Avis favorable de la Commission sur ce dossier, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame **Granjon**.

**Mme GRANJON Isabelle** : Enfin et merci ! Je commencerai juste par ces mots.

L'abandon des trottinettes en plein milieu de nos trottoirs est devenu la routine. Pas un trajet sans en croiser une couchée au sol ou encore posée en plein milieu du trottoir. Comme souvent, on pallie un mal que l'on aurait pu prévenir et donc éviter.

Si, pour moi, l'usage des trottinettes peut être une très bonne chose, malgré le coût d'usage très élevé. À titre d'exemple, la jeune bénévole qui m'aide paie 2 euros un trajet Bellecour-Stade Genety Duplat. On peut donc considérer que ce service coûte très cher.

Ma question simple. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu depuis le lancement de zones de dépose clairement identifiées ou encore de mise en place de règles claires en ce qui concerne l'usage de ces engins, qui peuvent malgré tout rouler à 25 kilomètres par heure.

Vous avez fait entrer dans notre ville en libre-service sur les voies publiques des engins accidentogènes sans proposer aux usagers un cadre sécurisé pour cet usage. Et nous nous retrouvons donc à réagir une fois de plus a posteriori.

Car finalement, Monsieur le Maire, vous et votre exécutif aimez faire les choses à l'envers, non ? En tout cas, c'est ce que nous vivons dans l'assemblée. Souvent, nous votons des subventions pour des événements déjà passés, des voyages à l'étranger déjà effectués et nous attestons des décisions déjà prises que nous allons voter. Aujourd'hui, ce sera l'école Lévi-Strauss qui en sera la parfaite illustration.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire,

Vous ne pouvez pas savoir comme il m'est agréable que vous touchiez du doigt, avec votre Adjoint, la limite de la privatisation à tous crins de nos espaces publics municipaux. Et oui, quelquefois, il est bon de rappeler un cadre, de poser des limites, même aux entreprises privées. Je suis ravie qu'au détour de cette expérience avec les trottinettes en libre accès, vous redécouvriez la vertu de la régulation et du cadre politique. Et j'espère que cette vertu-là, vous pourrez la déployer sur d'autres sujets. Je pense par exemple à l'encadrement des loyers pour lutter contre la gentrification de notre ville ou la maîtrise du foncier. Mais j'ai cru comprendre que, fort heureusement, le Président de la Métropole allait s'y pencher. Je pense également à la régulation automobile.

Et là, Monsieur Sécheresse, je pourrais vous retourner votre phrase que vous avez eue sur la loi LOM. Vous avez dit : « Nul ne sait combien de temps nous allons attendre. » Eh bien, je vous ai sollicité, les élus du 1<sup>er</sup> vous ont sollicité à maintes reprises et encore en décembre dernier en Conseil municipal sur le stationnement sur les trottoirs non pas des trottinettes mais des voitures qui sont aussi un réel danger pour les piétons.

Nous avons eu plusieurs réunions, sur place, avec vos services, avec les services de la Mairie du 4. Nous demandons depuis plusieurs mois que l'arrêté qui autorise le stationnement sur les trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse soit suspendu et que le stationnement des voitures soit interdit comme il se doit, comme le prévoient la loi et le code, sur le trottoir de la Croix-Rousse.

Alors, vous allez faire mieux que nos députés, mieux que le gouvernement, Monsieur Sécheresse, et vous allez me répondre tout de suite que, bien sûr, vous allez prendre un arrêté qui va suspendre le stationnement automobile sur le boulevard du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Je vous remercie et je compte sur vous.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Brolquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire,

À l'instar de la charte de bonne conduite pour les activités de location de vélos en libre-service adoptée en septembre dernier, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver une charte de bonne conduite à destination des opérateurs de trottinettes électriques sur le territoire de la Ville de Lyon.

En effet, le secteur de la mobilité urbaine, comme on vient de le rappeler, est en pleine révolution et les flottes de free floating réinventent le transport en ville, avec une nouvelle manière simple et fluide de se déplacer. Ces nouveaux services démocratisent un peu plus les modes propres et les modes doux. Et le fait que cela ne coûte rien à la collectivité, contrairement à madame Perrin-Gilbert, ajoute à mon bonheur. Merci aux entreprises privées de proposer ce service aux Lyonnais, mais, et là je retrouve madame le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, ces nouvelles pratiques mettent également au défi les pouvoirs publics. Nous le voyons jour après jour dans nos arrondissements respectifs. Les utilisateurs de ces engins et le stationnement anarchique sur la voirie réinterrogent nos collectivités sur leur rôle de protection des individus, de protection de l'espace public.

La circulation dangereuse et à grande vitesse sur les trottoirs ou même sur la chaussée et l'abandon anarchique au milieu des trottoirs et de la voirie des véhicules après utilisation ne sont que la partie visible du problème, car les trottinettes mettent en péril l'intégrité physique des piétons, en particulier les plus vulnérables (les personnes âgées, les personnes malentendantes, les personnes déficientes visuelles, les personnes en fauteuil roulant). Le développement de ces activités ne pourra se faire que dans le respect de chacun, en encadrant les pratiques afin de protéger nos concitoyens et notre espace public.

Nos collectivités qui sont les premières concernées doivent s'emparer de ce sujet, doivent accompagner cette révolution avec cohérence.

En ce sens, la charte que vous nous présentez aujourd'hui va dans le bon sens et fait, je crois, consensus. Vous l'aviez d'ailleurs fait évoluer, Monsieur l'Adjoint, comme vous l'avez rappelé, sur les conseils avisés de notre collègue Luc Lafond, notamment en ce qui concerne les assurances. Nous vous en remercions. Cependant, son caractère uniquement incitatif ne doit pas dédouaner notre collectivité d'agir concrètement.

Les élus Les Indépendants sont bien conscients qu'aucun cadre législatif précis n'encadre pour le moment ces nouvelles activités. Cependant, nous pouvons agir à deux niveaux.

D'abord, il est important qu'une action forte de lobbying de notre collectivité soit entreprise dans le cadre du débat de la future loi d'orientations mobilités actuellement en discussion au Sénat. Le Parlement sera dans quelques mois saisi. Nous avons dans cet hémicycle quatre députés et un ancien ministre d'Etat. C'est à vous, Madame, Messieurs, d'agir au plus vite. Plusieurs solutions concrètes existent : la création d'une licence d'exploitation, qui pourrait être délivrée aux opérateurs par exemple, ou la limitation en termes d'appareils déployés par opérateur, ou encore la mise en place d'une redevance sur des zones spécifiques pour parquer les engins.

Deuxièmement, en attendant, les collectivités qui n'ont pas d'outil juridique spécifique à leur disposition ne peuvent pas rester inactives. Bien qu'il n'existe pas à ce jour de cadre juridique, il existe quand même un cadre juridique global relatif à l'occupation du domaine public et au

pouvoir de police du Maire. C'est sur ce fondement que la Ville de Paris mettra en place très rapidement une redevance qui va coûter, d'après ce que j'ai compris, entre 50 et 65 euros par an et par véhicule. La Ville de Bordeaux elle a sorti un pouvoir de coercition en cas de non-respect des règles élémentaires d'occupation du domaine public avec une contravention systématique due par les opérateurs. La non-catégorisation de ces engins dans le code de la route ne doit pas justifier l'inaction de notre collectivité. Tout miser sur la bonne intelligence des opérateurs à réguler et à modifier les comportements de leurs usagers ne peut pas suffire à régler ce problème.

Je vous remercie de votre attention. Nous voterons bien évidemment ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Bérat.

**M. BÉRAT Pierre** : Merci, Monsieur le Maire.

Notre Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption d'une charte de bonne conduite pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station dans notre ville.

Cette charte se fait, comme cela a été souligné, dans l'urgence, confère les modifications de dernière minute. Elle sera sans doute temporaire, puisque la loi d'orientations sur les mobilités devrait venir opportunément fixer des règles pour les nouveaux véhicules électriques individuels, comblant, nous l'espérons, les vides juridiques, en empêchant notamment clairement la circulation sur les trottoirs.

Je voudrais dire à Monsieur Sécheresse que, contrairement à ce qu'il a dit, il y a déjà un texte qui existe. Il dit que l'on ne sait pas pour l'instant quelles sont les dispositions. Il y a effectivement un projet de loi en discussion avec certaines dispositions.

Il faudra prendre en compte les nouveautés de cette loi dans les prochains mois, mais nous comprenons qu'il faille dans l'urgence essayer de réguler les choses, puisque cette phase d'adolescence dans le déploiement de trottinettes crée des difficultés. L'anarchie de leur stationnement est une gêne importante pour les piétons, notamment pour les plus vulnérables comme cela a été dit.

Le groupe des élus LR et apparentés votera cette délibération, même si la charte est perfectible, comme je vais l'évoquer, et nous veillerons aux améliorations lorsque le cadre juridique sera stabilisé.

Ceci étant dit, je voudrais exprimer quelques convictions sur les nouveaux véhicules électriques individuels. Je crois qu'il faut être conscient qu'il s'agit d'un phénomène social marquant, dont l'essor va se poursuivre car il répond à un besoin et une envie de déplacement urbain, avec notamment l'efficacité dans les déplacements de point à point.

Ils peuvent contribuer aux enjeux de la mobilité durable. Et on peut d'ailleurs se demander si les solutions de mobilité basées sur des stations fixes comme les stations Vélo'v ne font pas déjà partie de l'ancien monde.

Deuxième conviction, avec cet essor, il semble logique que les opérateurs et les utilisateurs assument les coûts consolidés de l'activité. Cela a été dit. Cela veut dire qu'il faut prendre en compte l'occupation du domaine public et que leur modèle doit aussi être compatible avec le développement durable. La durée de vie des trottinettes est très réduite. Des stocks d'épaves sont en train de se constituer. Il faut donc intégrer d'emblée une approche de recyclage. Cette approche économique globale devrait stabiliser le marché et limiter le foisonnement d'opérateurs peu viables. Vous avez évoqué le nombre d'opérateurs qui demandent à rentrer. On peut penser que le jour où nous serons dans une approche économique globale, on devrait avoir un foisonnement un peu moins important.

Troisième conviction relative au stationnement qui est bien le problème majeur de cette phase d'adolescence du déploiement des trottinettes en free floating. Nous ne pouvons effectivement continuer à voir des engins abandonnés n'importe comment au milieu des trottoirs, devant des passages piétons ou des entrées de domicile.

La tentation rapide et administrative face à cette anarchie est de vouloir délimiter des zones de stationnement autorisées. C'est une solution à regarder, mais elle pose aussi question. Juridiquement, qui sera responsable d'un stationnement hors zone ? L'opérateur, le dernier utilisateur ou la personne qui s'amuse à déplacer la trottinette sans la déverrouiller ? Cela pose une vraie question.

Par ailleurs, si l'on contraint le stationnement dans quelques zones, dans la logique de Vélo'v, on enlève l'atout de la souplesse et de l'efficacité à ces solutions et on pénalise de nouveau les habitants qui n'habitent pas les centres de quartier.

En tout cas, si zones de stationnement il doit y avoir, il faudra veiller à un maillage très dense de ces zones, ce qui représente un gros chantier.

Mais ne faudrait-il pas ouvrir un peu le débat ? Une fois de plus, parce que certains usagers font preuve de négligence, de manque de civisme, voire d'une bêtise crasse, faut-il dégrader le service pour tous les usagers ?

Pour ma part, je souhaite que l'innovation et les nouvelles technologies soient mises à profit au maximum pour responsabiliser l'utilisateur. Il faut qu'elles permettent, ces technologies, de constater les usages inappropriés et que ces constats pénalisent les usagers indisciplinés. Il faut inciter les opérateurs à développer ces solutions et je pense que la charte pourrait à l'avenir développer ce point pour qu'une innovation puisse se faire.

Je voudrais terminer en disant que, dans la malaise sociale que nous avons connue et l'origine du mouvement des gilets jaunes, je pense qu'il y avait aussi un peu un ras-le-bol face à la punition collective, la punition de classe si vous voulez. Je pense notamment aux 80 kilomètres par heure. Les exemples sont nombreux où l'on se rend compte que l'on est obligé de réglementer parce qu'il y a un certain nombre de comportements déviants.

La collectivité n'est pas capable d'assurer la tranquillité publique dans les squares de proximité, on enlève les bancs, pénalisant tous ceux qui veulent s'asseoir dans ces espaces publics.

La boîte de nuit à ciel ouvert des berges du Rhône pose des graves problèmes la nuit en termes d'ivresse. Vous ne pouvez plus maintenant le week-end, quand vous pique-niquez avec des amis, boire votre verre de rosé. C'est comme cela.

Est-ce que, demain, parce que des gens traversent la rue en téléphonant, il faut interdire de téléphoner dans la rue ?

Voilà, je pense qu'il y a des limites. Demain, parce que certains utilisateurs de trottinettes sont des goujats, est-ce qu'il faut que tous les utilisateurs parcourent des centaines de mètres pour déposer leurs trottinettes ? Ce n'est pas simplement une question administrative et technique, je pense que cela pose un vrai problème politique et de responsabilité, et de la façon dont on sanctionne les comportements déviants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Aujourd'hui, les trottinettes électriques en libre-service ou privées d'ailleurs n'ont pas de statut juridique, ce qui pose problème car un certain nombre d'entre elles circulent sur les trottoirs et souvent assez vite.

La loi LOM qui n'en finit pas d'être annoncée devrait leur donner un statut et les obliger à emprunter la voirie, et en particulier les aménagements cyclables.

Le deuxième problème est la question du stationnement de ces trottinettes en libre-service, car elles sont stationnées sur les trottoirs et très souvent elles gênent la circulation des piétons et posent un sérieux problème aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes, et cela d'autant plus que très souvent elles ne tiennent pas sur leur béquille, tombent et occupent donc un espace encore plus important.

Le trottoir est un espace qu'il faut réserver aux piétons et tous les véhicules doivent le respecter, aussi bien les voitures, les motos, les scooters, les vélos, comme les trottinettes électriques.

Pour cela, notre proposition est que l'on réserve sur la voirie des espaces dédiés au stationnement de ces trottinettes. Ils pourront d'ailleurs aussi être utilisés par les vélos en free floating.

Concrètement, notre proposition est de supprimer une place de stationnement voiture, en amont des passages piétons, ce qui permettra en même temps plus de visibilité et de sécurité pour ces piétons, de la protéger du stationnement des voitures par une barrière ou autre matériel, et de réserver ces espaces à ces nouveaux engins.

Ces places de stationnement transformées seraient une contrepartie de la nouvelle offre de stationnement mutualisé en sous-sol faite par LPA & Co et autres opérateurs, au moins 1 300 places à ce jour, pour lequel nous vous avons déjà alertés à plusieurs reprises et demandé de supprimer des places de stationnement voitures en surface, selon les orientations du PDU.

La loi LOM à venir officialisera la possibilité de demander une redevance aux opérateurs pour aider au financement de ces espaces. La Ville de Paris et d'autres villes d'ailleurs viennent de décider la mise en place d'une telle redevance sans attendre le vote de la loi. Lyon pourrait faire

de même. Nous attendons que la Métropole et la Ville installent dès à présent ces espaces. Il y a en effet urgence.

Nous vous remercions d'avoir pris en compte notre demande de modification de la charte – monsieur Sécheresse l'a indiqué tout à l'heure – et d'avoir supprimé la phrase précisant « l'opérateur s'engage à ce que les trottinettes soient stationnées sur le trottoir », dans le chapitre qui concerne le stationnement des trottinettes, et de l'avoir remplacée, en attendant une modification ultérieure de la charte, par une formulation plus floue.

Dès que les espaces que nous proposons seront installés et qu'une redevance sera demandée aux opérateurs, la charte pourrait ainsi être modifiée en demandant que ces trottinettes soient stationnées obligatoirement sur la voirie dans ces espaces dédiés.

Ce nouveau mode de déplacement se développe. Il a l'avantage de prendre peu d'espace sur la voie publique et de ne pas ajouter de polluant dans l'air de notre ville. Nous attendons des opérateurs une amélioration de la solidité de ces trottinettes et donc une durabilité beaucoup plus grande. On dit qu'elles seraient aujourd'hui jetées au bout de 30 jours d'utilisation. Nous attendons aussi la mise en place de filières de recyclage et des véhicules de ramassage plus propres que ceux que nous apercevons régulièrement dans la ville.

Il est important que la Ville encadre le développement de ce mode de déplacement, mais n'oublions jamais que la priorité doit toujours être réservée aux piétons.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Rabatel.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les trottinettes électriques en libre-service sont devenues un sujet de conversation éternel et répété à Lyon.

Plus particulièrement, l'Adjointe que je suis, déléguée aux personnes en situation de handicap, entend des plaintes quasi tous les jours. J'ai reçu des courriers et vu passer une pétition de 16 associations de personnes en situation de handicap, spécialement déficientes visuelles, sur le sujet.

Et un découragement me saisit quand on sait les efforts réalisés pour améliorer l'accessibilité dans la ville et que l'on se retrouve en quelques mois avec une détérioration des conditions de circulation et de marche pour les personnes les plus fragiles, personnes en situation de handicap, mais aussi personnes âgées et enfants.

On peut hésiter sur le fait d'interdire ce nouveau mode de transport. Il a un aspect pratique incontestable. Il peut réduire encore la place de la voiture, etc.

Mais le groupe Lyon Gauche Solidaire entend pointer aujourd'hui les problèmes liés à ce mode de transport :

- D'abord, est-il un mode de déplacement si développement durable que cela ? Je rappelle que l'électricité est produite en France en majorité par le nucléaire et on ne sait toujours pas quoi faire des déchets. De plus, la trottinette, comme on l'a dit beaucoup, a une durée de vie très courte, sans recyclage actuellement. Les trottinettes sont aussi d'un usage coûteux. Il faut le dire en particulier aux jeunes. 10 euros de l'heure.

- Les trottinettes électriques ne sont pas des modes actifs de déplacement, comme la marche et le vélo.

- Les accidents sont très nombreux pour les pratiquants mais aussi pour les passants.

- Les trottinettes sont un service privé qui occupe jusqu'ici gratuitement l'espace public. Elles prennent autant d'espace qu'un vélo. Et les tensions cyclistes- « trottinettes » sur le même espace routier vont se développer, je le prévois.

- Les trottinettes stationnement n'importe où, et je profite de la télévision pour dire que les déposer devant un passage piéton est un pur scandale d'égoïste. Le corps des personnes aveugles est couvert de bleus, plus encore depuis cette invasion non contrôlée.

Bref, le groupe Lyon Gauche Solidaire souhaite formuler quelques propositions sur le plan local et national pour améliorer la situation. Il faut à la fois s'occuper des opérateurs, comme la charte commence à le faire en attendant la loi qui se fait attendre, et il faut s'occuper des utilisateurs dont certains sont des dangers publics.

Notre groupe propose donc plusieurs choses :

- Tout d'abord de taxer les opérateurs qui utilisent l'espace public de façon privée, par exemple de 7 à 10 euros par trottinette lâchée dans la ville, afin que la Ville puisse entre autres créer des parkings dédiés, ce qui a un coût.

- Il faut aussi faire payer aux opérateurs une communication de grande envergure sur les panneaux Decaux dans toute la ville pour alerter sur les dangers et les gênes occasionnées par les trottinettes. On ne l'a pas encore fait.

- Il faut interdire aux trottinettes de rouler sur les trottoirs sous peine d'amende assez lourde pour décourager cet usage. Nous proposons 135 euros comme pour les voitures.

- Il faut interdire de monter à plusieurs sur une trottinette sous peine d'une amende assez lourde aussi pour décourager cet usage.

- Il faut interdire de téléphoner en conduisant une trottinette.

Et je pose la question. Il faut brider les trottinettes à 15 kilomètres par heure. Pourquoi autorise-t-on 25 kilomètres par heure, alors que tout le monde trouve que c'est trop rapide et dangereux ? Qui a décidé que c'était 25 kilomètres par heure ? Rien n'oblige de fixer la vitesse à 25 kilomètres par heure. On peut descendre en dessous.

Pour conclure, notre groupe votera la charte, mais considère que la loi doit être claire et forte sur ce sujet et que, localement, la Ville doit renforcer son intervention afin de vivre et de se déplacer ensemble plus pacifiquement dans la ville. J'ai entendu que monsieur Sécheresse parlait d'un arrêté du Maire. Eh bien, nous l'attendons avec intérêt et plaisir.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Sécheresse, quelques mots pour conclure.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Quelques mots pour prolonger la discussion.

Monsieur Bérat, je suis absolument d'accord avec votre intervention, celle de monsieur Broliquier aussi. Il faut considérer les trottinettes comme un moyen innovant de déplacement dans le cadre de nos grandes cités. Il ne s'agit pas naturellement de viser ce moyen de déplacement. Une ville comme Lyon doit accueillir des moyens de déplacement comme celui-là, mais nous devons l'accueillir à condition que nous puissions l'encadrer mieux que nous ne savons le faire aujourd'hui. Or nous ne savons pas le faire aujourd'hui.

Il est clair que, si nous nous projetons dans l'avenir, je l'ai dit, il faudra probablement reconditionner ces chartes en fonction de la loi LOM. Un certain nombre d'éléments que vous faites figurer devront pouvoir figurer sur la base de négociations avec les opérateurs qui, je dois le dire, pour la plupart d'entre eux, sont assez d'accord sur un certain nombre de points. Par exemple, la question de ne pas pouvoir déposer un engin sans que le compteur tourne fait partie des choses qu'ils sont prêts à entendre.

Je voudrais quand même vous dire que Vélo'v va mettre sur le marché, probablement à la fin de l'automne, ici dans notre ville, suite à l'accord enregistré avec la Métropole, des vélos dits en over floating. Ils ne devront plus être rangés dans les stations, tel que c'est le cas aujourd'hui, mais dans un espace qui sera autour des stations, qui est négocié entre Vélo'v et la Métropole. En revanche, celui qui utilisera Vélo'v et qui le gèrera n'importe où ailleurs verra le compteur tourner. Cela lui coûtera de l'argent.

Nous voyons bien qu'il y a, par la technologie aussi, des moyens de progresser dans ce sens. Vous me trouverez toujours dans l'accompagnement de ces opérateurs.

Par ailleurs, ces opérateurs me le disent, s'il faut une assurance, pourquoi pas, il y aura donc la nécessité d'une assurance. Il est clair qu'il ne faut pas non plus mettre en difficulté leur modèle économique mais ne jetons pas les montants de la taxation comme cela. Ceux de madame Rabatel me paraissent bien faibles pour les trottinettes.

Des précisions pour répondre à quelques-uns.

Sur le recyclage, Madame Chevallier, Monsieur Bérat, Monsieur Broliquier, une des sociétés, la leader pour l'instant, celle qui a été la première à venir à Lyon, vient de passer un accord avec une société dans la région de Lyon sur le recyclage. Ce n'est pas à moi de vérifier un certain nombre de points comme ceux-là. Ce serait bien entendu à l'État de pouvoir le faire. Ils m'annoncent que 70 % de leurs pièces peuvent être recyclées. Très bien. J'engage les autres à faire de même. Je n'ai pas l'impression que les autres soient engagés pour l'instant dans le même chemin.

Deuxièmement, en ce qui concerne les véhicules, madame Chevallier en a parlé, qui viennent ramasser les trottinettes le soir pour les recharger ou pour les réparer, nous leur avons dit que, dès 2020, il conviendrait d'avoir des véhicules électriques, car nous considérons qu'il ne sera plus possible de ramasser leurs produits avec des véhicules tels qu'ils sont et cela renvoie à ce que nous avons voté ici et à la Métropole sur la RFE.

Madame Granjon, juste un mot, vous reprochez au Maire d'avoir fait entrer les trottinettes. Non, cela ne fonctionne pas de cette manière. Vous avez une vision qui n'est pas la bonne, qui n'est pas la réalité. Les opérateurs en question viennent, s'installent et c'est malheureusement un peu comme cela que se font les choses. La difficulté, je rejoins monsieur Bérat, est qu'il faut mieux organiser tout cela, rendre cela beaucoup plus fluide.

Madame Perrin-Gilbert – je garde le meilleur pour la fin –, d'ailleurs, vous m'écrivez très régulièrement, sur les dénominations, sur le stationnement et autres, alors je vais vous répondre, mais petit à petit, car j'ai d'autres occupations.

En ce qui concerne le boulevard de la Croix-Rousse, cela fait deux ou trois fois que vous m'en parlez, nous avons eu une réunion il y a environ deux mois sur ces secteurs que nous souhaitons rendre de plus en plus paisibles. Vous l'avez annoncé. J'adhère à ce que vous dites. S'il faut un arrêté d'interdiction du stationnement sur le boulevard de la Croix-Rousse, je vais y réfléchir, mais croyez-moi, je dirai aux alentours que c'est madame Perrin-Gilbert qui l'a demandé. Je sais que ce sera avec plaisir de votre part. Vous faire plaisir me fait plaisir.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

## **2019/4572 - Avenant n° 1 à la convention n° 2061 entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public, suite à la modification du tracé de la navette locale S12 du SYTRAL**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit de navettes dites locales. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises ici même, notamment concernant celle du 9<sup>e</sup> et celle du 1<sup>er</sup> arrondissement, celle de la Croix-Rousse.

Aujourd'hui, je tiens à préciser que nous n'abordons que la navette S12 du SYTRAL, qui est donc la navette de la Croix-Rousse.

Elle dessert les Pentès et elle ne pourra plus, suite à la modification de la topographie de la place de la Comédie, partir de la place de la Comédie et emprunter son itinéraire traditionnel. Une modification est donc proposée par le SYTRAL. C'est donc en passant par la rue Serlin, le quai Jean Moulin, la place Tolozan, la place de la Croix-Rousse qu'elle retrouvera son itinéraire.

Cet allongement du parcours et l'impossibilité pour le SYTRAL de cadencer davantage cette navette vont entraîner des passages toutes les 40 minutes au lieu de passages toutes les 35 minutes. Le SYTRAL nous l'indique ainsi, il y aura 5 minutes de variation.

L'offre quotidienne concernant cette navette S12 passera donc de 13 à 12 dans chaque sens et entraînera une contribution supplémentaire de la Ville de Lyon de 600 euros.

Je vous signale l'avis favorable de la Commission au sujet de ce dossier.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vais commencer par une demande. Le secteur de la rue de la République est fort mal identifié. Zone de partage, espace piétonnier ou voie ordinaire, quand on discute avec les Lyonnais, on voit bien que ce n'est pas clair pour eux. Serait-il possible de mettre des passages piétons temporaires le temps de trouver des solutions qui permettraient à tous d'identifier clairement ce secteur qui, il me semble, est une zone de partage, mais les trottoirs élevés ainsi que son trafic plutôt dense font plus penser à une voie ordinaire ?

Et pourquoi pas ne pas sécuriser aussi tous les abords de l'Hôtel de Ville ? Aujourd'hui, un homme a été victime d'un camion rue Serlin. Donc sécuriser le secteur République et Terreaux pourrait être pertinent, au moins le temps des travaux sur la place des Terreaux et le temps que l'on trouve une identification claire de la rue de la République.

Je retourne au sujet de la délibération. Il s'agit d'approuver un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public, pour donner suite à la modification du tracé de la navette S12.

Je voterai contre cette délibération en raison de la diminution du nombre de passages de cette navette. Un passage de moins par jour, cela peut paraître peu mais c'est encore, une fois de plus, une diminution de la qualité du service public. Cette navette passera toutes les 40 minutes. Cela fait vraiment peu de passages ! Je tiens à rappeler qu'elle ne circule déjà pas les samedis et les dimanches, pourtant des jours de marché, comme lors d'une partie des vacances d'été. Un peu comme si ces jours-là, les Lyonnais du 1<sup>er</sup> et en particulier les populations les plus fragiles comme nos anciens ne vivaient pas.

Je rajouterai que le coût prohibitif de celle-ci, car, si elle est utilisée seule, c'est-à-dire que si l'on ne prend que la navette, le ticket pour se déplacer sur le quartier est malgré tout de 1,50 euro pour un trajet, alors que l'on parle beaucoup des petites retraites, de la baisse du pouvoir d'achat des retraités, il s'agit quand même de rapporter ces petits revenus à toutes ces dépenses réelles.

Cette délibération me permet une fois de plus de vous demander d'étudier le passage au libre accès, qui serait une solution écologique et sociale sur le sujet du transport. J'interviens sur le sujet depuis le début du mandat et je ne désespère pas d'obtenir enfin une écoute de votre part. Cela permettrait une plus grande justice sociale, puisque chacun pourrait se déplacer et circuler librement. Cela aurait un impact important sur la pollution à très court terme, en réduisant réellement le nombre de voitures en ville, plus sûrement que le prix prohibitif du stationnement quand les gens n'ont plus d'autre solution que la voiture. Alors que Lyon ne cesse de connaître des épisodes de pics de pollution, il serait responsable d'y penser. Beaucoup de villes l'ont fait et le succès du libre accès est une évidence.

Merci pour votre écoute. Je sais qu'en ce moment, elle est compliquée.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Si vous me le permettez, juste un petit mot à Monsieur Sécheresse. Monsieur Sécheresse, je ne vous demande pas de me faire plaisir. Fort heureusement pour moi, je ne vous attends pas pour cela.

En revanche, et vos rires montrent combien cette remarque était sexiste, je vous demanderais, Monsieur Sécheresse, de garder pour vous ce type de remarques, car elles sont en effet inappropriées dans cette instance et véritablement sexistes. Donc je vous demanderais de cesser ce genre de remarques.

Et puis je vous demande autre chose, hormis de cesser ces petites phrases sibyllines, c'est d'être cohérent, parce que vous ne pouvez pas lutter contre les trottinettes sur les trottoirs et accepter au même moment des voitures sur les trottoirs. Donc un peu de sérieux, un peu de cohérence et vous en sortirez grandi.

Pour le rester, je rejoins ce qu'a dit madame Granjon et nous voterons contre la limitation des passages de la navette S12 sur les Pentès de la Croix-Rousse.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Croizier.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

L'avenant à la convention relative aux conditions de fonctionnement de la navette S12 que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui prouve

que le SYTRAL sait dialoguer. Pourquoi dès lors ne s'est-il pas plié à cet exercice dans sa décision unilatérale de fermer le cours Lafayette depuis les quais ?

Tout comme mon collègue Marc Augoyard à la Métropole lundi dernier, notre groupe souhaitait alerter les conseillers municipaux sur les dérives technocratiques de la conduite de certains projets dans notre ville et dans notre métropole, en particulier lorsqu'ils sont menés en « partenariat » avec le SYTRAL. La décision de couper l'accès du cours Lafayette depuis le pont Lafayette en est un exemple criant.

Je ne reviendrai pas sur le fond. Je n'insisterai que sur la forme. L'ensemble des élus, des habitants, des commerçants ont appris l'existence, la teneur et la portée du projet par la presse. Est-ce normal ? Ni la Ville de Lyon, alors que vous avez vous-même cautionné cette décision, Monsieur le Maire, ni la Métropole, ni le SYTRAL, n'ont daigné informer les premiers concernés, alors que le cours Lafayette est une porte principale d'entrée du 6<sup>e</sup> comme chacun le sait.

En outre, et alors que le cours est un axe important, les commerçants, pas plus que les riverains, n'ont été concertés, contrairement à ce qui est annoncé comme un slogan dans les éditos des newsletters du SYTRAL, « concertons ».

Il n'est même pas certain que la Présidente du SYTRAL ait prévenu l'Adjointe au Commerce de la Ville de Lyon. En tout cas, visiblement, ni les services concernés au commerce ni aux déplacements urbains ne l'ont été. Le projet a été conduit de manière cachée, en catimini, a-t-on appris par les services du SYTRAL, sans que ne soient associés les élus territorialement concernés. Nous n'exigeons pas un droit de veto. Nous respectons la répartition des compétences fixée par la loi. Nous demandons juste l'application de notre droit à l'information et au respect de nos fonctions. Notre connaissance du terrain aurait pu permettre de prendre une meilleure décision que celle que vous avez imposée. Nous avons été élus au suffrage universel direct. Ne pas respecter les élus, c'est ne pas respecter les électeurs et plus généralement les habitants des territoires qu'ils représentent.

Une nouvelle fois, je ne reviens pas sur le fond de la décision, et pourtant il y aurait à dire puisqu'elle est contraire à l'enquête publique. Certains vont se réjouir, parce que l'on aura divisé par deux la circulation automobile sur le cours Lafayette, sans dire qu'en fait, elle a juste été déplacée de l'autre côté et surtout diffusée dans les petites rues résidentes autour, alors que la Mairie du 6<sup>e</sup> essayait pourtant d'apaiser par le déploiement de la zone 30 et des itinéraires cyclables ce secteur.

Décider de la construction de notre ville à quelques-uns dans un bureau en oubliant une nouvelle fois l'utilisateur final, sa vie et ses contraintes, c'est se priver de la vision globale du travail collectif.

Vous oubliez qu'il faut rassembler, accompagner et convaincre plus que jamais de nos politiques publiques.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets cette délibération au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre)

(Adopté)

---

## 2019/4573 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, VetAgro Sup, institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, et l'ARS, visant à mettre en place une étude de caractérisation du risque Borréliose dans les parcs urbains et périurbains - EI 06016

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Face à l'augmentation des cas de maladie de Lyme en 2016, le ministère de la santé a lancé un plan de lutte nationale contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques.

C'est dans ce cadre qu'en 2018, la Ville de Lyon, en l'occurrence l'Écologie urbaine, a lancé une étude de faisabilité permettant de vérifier la présence de ce risque sur notre territoire, associant la Direction des espaces verts, la Direction du patrimoine végétal de la Métropole de Lyon, l'Agence régionale pour la santé et l'École vétérinaire.

La présente délibération a pour objet la convention de partenariat pour l'étude de caractérisation du risque borrelia de Lyme dans les parcs urbains et périurbains lyonnais. Il s'inscrit dans une logique de prévention de la santé et des risques sanitaires et dans le plan de lutte nationale contre les maladies transmissibles par les tiques. Il concernera le parc de la Tête d'Or, le parc de Parilly, le parc de Lacroix-Laval et le parc Bretilod. Pour ceux qui ne le sauraient pas, ce parc est situé sur la rive droite en amont de l'aménagement récent des berges du Rhône, sur le quartier de la Cité internationale.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Durand.

(Rapport présenté par M. Durand en l'absence de Mme Faurie-Gauthier)

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En engageant une étude permettant de mieux connaître les risques d'exposition aux tiques dans nos espaces verts, au regard des changements climatiques en cours, afin d'en définir une politique de gestion adaptée, la Direction de l'Écologie urbaine de la Ville de Lyon, sous la triple délégation de Jean-Yves Sécheresse, d'Alain Giordano et de Céline Faurie-Gauthier, s'engage pour la prévention des risques encourus par les morsures de tiques et nous nous en félicitons.

En effet, il s'agit d'une question de santé publique. Les tiques sont des vecteurs potentiels de maladies graves via notamment la bactérie borrelia que vous connaissez sous le nom de maladie de Lyme, qui n'a pas de vaccin. Nous comptabilisons 55 000 nouveaux cas par an en France, sans compter les nombreux malades qui ne seraient pas diagnostiqués en raison d'une fiabilité des tests contestée et de la mauvaise connaissance médicale de symptômes multiples. Or 15 à 20 % des patients vont développer des formes sévères pouvant conduire à l'invalidité. Ils sont très souvent victimes d'errances médicales et restent parfois sans soins adaptés.

Des associations se mobilisent et nous interpellent. Le ministère de la Santé a mis en place en 2018 des recommandations, comme la primauté du diagnostic clinique, même si le test est négatif, la reconnaissance d'une maladie qui peut être chronique, le traitement d'un mois d'antibiotiques et la création de centres spécialisés.

Mais ces recommandations sont contestées par une partie du milieu médical. C'est pourquoi le travail qui sera réalisé par le groupe d'étude de l'Assemblée nationale, dont Anne Brugnera fait partie, est très attendu, afin notamment qu'il permette d'instaurer un dialogue constructif entre tous les acteurs du champ médical et associatif pour mieux connaître cette maladie donc mieux la prévenir et mieux la combattre.

En ce qui concerne la Ville, notre rôle est de limiter les risques d'exposition, car 15 à 20 % des tiques sont infectées. Bien entendu, nous partageons toutes et tous la volonté de développer la biodiversité dans notre ville. Il faut poursuivre sa végétalisation, mais la nature présente aussi des risques sur la santé humaine et nous devons les connaître et les prévenir. Plusieurs de nos concitoyens nous ont fait savoir la présence de tiques dans nos parcs et jardins publics. Les tiques ne sont pas présentes uniquement dans les forêts. 30 % des contaminations proviennent de tiques dans les jardins privés et parcs publics. Et si, jusque-là, leur présence était surtout signalée dans l'est de la France, désormais tout le pays est concerné et la région Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée. Il est donc important de savoir ce qu'il en est concrètement dans notre ville, aujourd'hui et dans les années à venir, afin de mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Notre groupe soutient donc très fortement cette initiative de la Ville de Lyon qui mobilise également nos partenaires que sont la Métropole, l'Agence régionale de santé et VetAgro Sup.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Brugnera.

**Mme BRUGNERA Anne** : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

L'approbation de cette convention est l'occasion de s'arrêter quelques instants sur ce partenariat Ville de Lyon, Métropole de Lyon, VetAgro Sup et ARS et surtout d'évoquer ce sujet de santé national.

Je voulais saisir cette opportunité afin tout d'abord de saluer le travail accompli par les équipes des différents partenaires et particulièrement par la Direction de l'Écologie urbaine de la Ville de Lyon qui est à l'initiative de ce partenariat depuis 2018, ainsi que de souligner l'importance de la prévention et de la lutte contre la maladie de Lyme.

Cette maladie d'origine bactérienne, transmise par morsure de tiques, peut conduire à des complications neurologiques, articulaires, à une altération grave de l'état général. Avec plus de 500 000 nouveaux cas par an, la Haute Autorité de santé a défini des recommandations de bonnes pratiques concernant la borréliose de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques.

Cependant, et Jean-Dominique Durand l'a fort bien dit, cette maladie divise le milieu médical à l'heure où elle se propage.

Les associations, et nous en avons de nombreuses et fort actives sur notre territoire, des associations dynamiques comme notamment France Lyme ou ChroniLyme que j'ai pu rencontrer, sont comme moi très satisfaites du caractère innovant de cette initiative de la Ville et de la Métropole de Lyon à ce sujet.

Après une étude de faisabilité réalisée en 2018, la convention de partenariat 2019 qui nous est proposée ce jour prévoit sous l'intitulé ERATIO de collecter des tiques dans plusieurs sites identifiés dont le Parc de la Tête d'Or dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, d'identifier les zones préférentielles de développement, de croiser ces données avec celles de la présence d'ongulés et de rechercher la présence de borrelia dans les tiques selon des méthodes reconnues par l'INRA de Clermont-Ferrand-Theix.

Je suis extrêmement satisfaite de la mobilisation de notre Ville, de notre Métropole, pour ce sujet majeur de santé publique pour la santé des Lyonnais, des Grands-Lyonnais, de leurs enfants.

Et si je peux me permettre, il serait intéressant de poursuivre ensuite ce travail sur deux niveaux :

- Une connaissance peut-être encore plus fine de la présence de tiques dans des parcs de taille intermédiaire, et je pense par exemple au parc Chambovet dans le 3<sup>e</sup>, mais aussi dans nos squares et aires de jeux ;

- Une campagne de communication et de prévention pour les Lyonnais, car il existe déjà des supports très pédagogiques et leur affichage dans nos parcs serait un pas de plus pour une meilleure protection des Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets cette délibération aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

## **2019/4574 - Demande d'autorisation présentée par la SCCV 174 dans le cadre du projet d'exploitation géothermique de la nappe pour la climatisation et le chauffage des locaux de l'îlot mixte du lot 1 de la ZAC des Girondins à Lyon 7<sup>ème</sup>**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Il s'agit d'un dossier assez classique, comme nous en examinons régulièrement ici même.

Il concerne l'exploitation géothermique de la nappe pour le chauffage et la climatisation de futurs bureaux dans la ZAC des Girondins.

Il est envisagé d'utiliser le potentiel hydraulique et thermique de la nappe alluviale par l'intermédiaire d'un doublet de forages de captage-rejet.

Cette délibération conclut à un avis favorable sous réserve, vous l'avez noté, de précisions concernant la pollution des sols, de coordination du programme de surveillance de la nappe, de communication à la Ville de Lyon par l'intermédiaire de la Direction à l'Écologie urbaine des résultats liés à la surveillance de la nappe.

Au-delà de cet avis favorable, la Commission s'est par ailleurs interrogée sur la nécessité de connecter des territoires comme celui du 7<sup>e</sup> à des systèmes de production de froid comme il en existe dans le 3<sup>e</sup> dans le secteur Part-Dieu afin de renoncer à terme à des systèmes d'exploitation de la nappe qui nous interrogent régulièrement.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE**: Merci bien. Monsieur Geourjon.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Comme l'a rappelé Jean-Yves Sécheresse, vous demandez aujourd'hui l'avis du Conseil municipal sur le projet d'exploitation géothermique de la nappe pour la climatisation et le chauffage d'un immeuble tertiaire neuf de sept étages dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, au moyen d'un doublet de forages captage-rejet.

L'étude d'impact de l'installation révèle que son fonctionnement sur une année entraînera localement un réchauffement des eaux de la nappe de 5,7 degrés pour un volume annuel d'environ 121 000 mètres cubes. Des chiffres élevés lorsque l'on connaît la densité d'installations de pompage qui existent déjà sur Lyon et particulièrement sur les secteurs de la Part-Dieu et de Gerland.

Par ailleurs, et cela est indiqué dans le rapport, il existe toujours un risque de contamination bactériologique de la nappe, ce qui poserait, vous en conviendrez, un problème sanitaire et écologique majeur.

Cette demande d'autorisation est d'autant plus surprenante que le rapport ne donne aucune information sur la qualité énergétique du futur bâtiment. À titre de comparaison, le nouveau siège de RTE, qui est situé un peu plus au sud, est détenteur de la certification NF Haute Qualité Environnementale Tertiaire, ainsi que du label Effinergie+.

Aujourd'hui, sur des bâtiments neufs, la priorité doit être de produire des bâtiments passifs et offrant donc une très grande qualité environnementale. Ceci est d'autant plus important, et nous en avons parlé plusieurs fois durant ce Conseil, dans un contexte de réchauffement climatique.

Les nappes phréatiques sont fragiles et très impactées par le réchauffement climatique. C'est pourquoi les élus Les Indépendants demandent depuis plusieurs années des informations sur les outils mis en œuvre par la Ville de Lyon pour suivre la qualité des eaux des nappes phréatiques sous notre territoire.

En effet, ces dernières années, les pompages au niveau des nappes se sont multipliés. Les parkings souterrains, privés ou publics, mais aussi les lignes de métro, ont profondément modifié les courants qui irriguent ces nappes sur l'ensemble du territoire lyonnais.

Le projet d'une gare souterraine à Part-Dieu et d'un tunnel ferroviaire Saint-Clair-Guillotière risquent d'amplifier dramatiquement cette problématique.

Or, à notre connaissance, hormis une étude en cours de la DREAL, nous n'avons aucune visibilité globale sur cette question pourtant si cruciale dans la préservation de notre patrimoine environnemental.

Et pourtant, il suffit d'échanger avec les établissements qui sont climatisés en utilisant cette richesse naturelle pour savoir qu'il existe déjà des problèmes de niveau et de réchauffement de la nappe.

L'offre de froid proposée par Dalkia ne changera pas significativement les choses, puisque, derrière l'offre commerciale, c'est malgré tout la

nappe phréatique qui est sollicitée.

Il y a donc urgence qu'une étude globale de nos nappes soit lancée conjointement par nos collectivités et l'État avec un suivi dans le temps, aussi bien en termes chimiques, bactériologiques, mais aussi vis-à-vis du niveau de ces nappes et de leur température. Nous avons les moyens nécessaires pour surveiller en temps réel la nappe, notamment avec les sondes de suivi de température et de conductivité qui sont déjà installées dans les forages précédents.

C'est pourquoi les élus Les Indépendants demandent aujourd'hui la création d'un observatoire des nappes phréatiques et des eaux souterraines du territoire lyonnais. Son but, centraliser les données collectées, suivre l'évolution en temps réel des impacts concrets sur la nappe phréatique et être un support à la décision publique pour les autorisations de prélèvement dans la nappe phréatique.

En attendant sa mise en œuvre, il est indispensable de décider un moratoire sur les forages dans la nappe, aussi faute d'éléments tangibles suffisants pour garantir la préservation de cette dernière. C'est pourquoi les élus Les Indépendants voteront contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Baume.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le 7<sup>e</sup> est desservi par la nappe dite des alluvions du Rhône. Cette nappe est peu profonde et donc facilement accessible. Cela a été dit plusieurs fois ici, dans ce Conseil municipal, lors de précédents dossiers sur la géothermie dans ce territoire.

Elle est suivie depuis 2006 par le Grand Lyon et désormais la Métropole avec de façon pratico-pratique comme le laissait entendre Christophe Geourjon 15 piézomètres. Les très nombreux prélèvements et rejets complexifient, au dire des agents concernés, l'interprétation des suivis piézométriques.

Concernant le niveau de cette nappe, depuis mi-2016, les cotes piézométriques sont en baisse constante. L'année 2017, marquée par une pluviométrie faible, montre une diminution régulière et générale des niveaux de 50 centimètres à 1 mètre. Les plus bas niveaux historiques ont été atteints. Les données de l'année 2018 sont en cours de consolidation. Comme il vous a été indiqué en Commission, semble-t-il, une étude générale de tous les pompages est en cours. Toutefois aucun planning n'a été donné en Commission ni depuis.

Concernant les températures, on constate un réchauffement moyen – c'est ce qu'indique la Métropole – de 20/10<sup>e</sup> sur l'ensemble de cet aquifère. C'est une moyenne ! On nous parle à certains endroits de 4 degrés. Christophe évoque un peu plus de 5 degrés. Ceci serait dû bien entendu à un facteur extérieur imputé au réchauffement climatique. En clair, la nappe se réchauffe en hiver et se refroidit en été en lien avec le développement de la géothermie.

C'est cette nouvelle demande d'aménagement pour de la géothermie qui invite le groupe des Écologistes, exactement sur la même ligne que le groupe des Indépendants, à vous demander un moratoire dans l'attente de données précises quant aux évolutions hydrodynamiques de cette nappe-là et des deux autres assurant notre alimentation en eau potable.

Si nous ne pouvons pas commander la pluie pour remplir nos aquifères, nous pouvons avec l'État qui, ne l'oublions pas, est l'autorité environnementale, agir et organiser une juste répartition de ce bien commun en privilégiant la préservation du vivant avant le refroidissement de bâtiments ou de process industriels. La Préfecture du Rhône, dès début mars, a placé notre territoire en vigilance sécheresse. D'autres solutions existent, en particulier l'isolation des bâtiments – je rejoins sur ces questions de qualité thermique –, ainsi que des systèmes naturels de rafraîchissement.

Il faut aussi se poser plus précisément cette question du développement du réseau de froid urbain. Chacun observe désormais les canicules et la hausse constante de la température. Investir dans la réhabilitation de l'ensemble des bâtis ainsi que dans la désimpermeabilisation de certains sols – bien sûr, on ne peut pas tout désimpermeabiliser – en milieu urbain tout en développant les mètres carrés végétaux de pleine terre est essentiel. Ceci relève bien des compétences de la Ville de Lyon.

Pour rappel, en amont et en aval de notre cité, des sites nucléaires voient une partie de leur sécurité liée au débit et à la température de cette ressource en eau. Alors l'enjeu est de taille.

Il convient qu'une coordination de la ressource en eau se mette en place allant de l'observation jusqu'aux préconisations d'ordre urbanistiques. C'est à peu près également le propos de Christophe Geourjon, je crois.

Les jeunes, le 15 mars dernier, puis toutes les générations le lendemain, le 16 mars, interpellaient l'ensemble des décideurs pour faire la rupture avec une vision du monde où les infrastructures techniques, le progrès en quelque sorte, arriveraient à limiter les dégâts causés par notre mode de consommation ici. Cette rupture implique d'agir maintenant pour organiser la préservation d'éléments fondamentaux à la vie : l'air de qualité, les sols vivants et l'eau, en qualité et en quantité.

Un moratoire doit être mis en place avant tout nouveau pompage dans cette nappe phréatique alimentant notre cité.

Dans l'attente de données précises et de suivi, nous n'accepterons plus aucun nouveau prélèvement et nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je vais donner la parole à monsieur Le Faou qui dira quelques mots, mais je pense qu'effectivement, nous ne pouvons plus continuer à accorder des autorisations au coup par coup. Il faut que nous ayons une réflexion globale, plus qu'une réflexion d'ailleurs, un certain nombre d'actions globales. Il existe d'autres possibilités d'avoir un certain nombre de bâtiments qui puissent avoir une climatisation en été. Monsieur Le Faou, peut-être ce que nous pourrions faire avec la Métropole de Lyon.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Tout d'abord, pour répondre à l'intervention de notre collègue Christophe Geourjon et notamment sur le niveau de certification de l'immeuble en question, qui est en cours de réalisation et d'édification sur le périmètre sud de la ZAC des Girondins sur un terrain issu de l'ancienne foncière Gecina, il s'agit d'un bâtiment qui aura la double certification, à la fois BREEAM Very Good et Effinergie +, ce qui est un niveau de certification déjà relativement élevé en termes de performances énergétiques.

Nous le savons tous, aujourd'hui, ce type d'immeuble est bien conçu dans sa thermique d'enveloppe, mais il accueille un nombre de salariés conséquent qui peut atteindre de l'ordre de 1 200 salariés. Tous ces immeubles comprennent aujourd'hui aussi des dispositifs informatiques notamment avec des serveurs. Quand bien même nous avons une thermique d'enveloppe bien étudiée, il y a toujours une part de chaleur produite à l'intérieur du bâtiment qu'il faut évacuer, liée notamment à la présence d'un certain nombre de dispositifs informatiques, entre autres.

Ensuite, comme l'a souligné monsieur le Maire, je pense qu'il convient d'ores et déjà que nous mettions en œuvre plus que des réflexions mais une action sur le prolongement du réseau de froid existant aujourd'hui sur la Part-Dieu avec une centrale froid qui est en cours de construction et qui est située aujourd'hui dans les tréfonds de l'esplanade Nelson Mandela, et qui a la particularité en plus d'être alimentée au travers des eaux d'exhaure issues du pompage autour des parkings souterrains de la Part-Dieu.

Il conviendra donc, soit de renforcer la production de froid à ce niveau, soit de constituer assez rapidement pour permettre le développement du parc immobilier tertiaire sur Gerland une nouvelle station de froid, pouvant aussi utiliser un certain nombre d'eaux d'exhaure existant aujourd'hui sur le secteur de Gerland.

En tout cas, nous l'avons prouvé au travers du projet que nous avons su mettre en œuvre sur la Part-Dieu, cela a été à la fois une solution originale sur le plan technique, mais en même temps qui répond aux enjeux du développement durable.

Nous accompagnons tout cela d'un certain nombre de dispositions au travers notamment des futures orientations du PLUH, qui vont renforcer à la fois le principe d'infiltration à la parcelle pour tout ce qui concerne les eaux pluviales, l'obligation faite aux opérateurs immobiliers de prévoir des emprises en pleine terre permettant la plantation d'arbres de haute tige, qui contribuera aussi à la réduction des îlots de chaleur urbains, et, en complément, en lien avec le schéma des énergies porté par la Métropole de Lyon, le développement d'un réseau de chaleur urbain et de froid urbain qu'il conviendra donc de développer à l'échelle de notre agglomération et plus particulièrement sur les secteurs concentrant un grand nombre d'immeubles tertiaires, comme c'est le cas aujourd'hui sur Gerland ou encore sur la Confluence.

Voilà, Monsieur le Maire, les dispositions que nous pouvons prendre en la matière.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Les groupes Les Indépendants et Europe écologie - Les Verts, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre).

(Adopté)

---

**2019/4566 - Lyon 2<sup>ème</sup> - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'ouverture au public des cours de l'Hôtel-Dieu entre la Métropole de Lyon, la société SAS Hôtel-Dieu Lyon Presqu'île et la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : De nouveaux espaces ont été proposés à nos concitoyens et comprennent une superficie de quasiment 8000 mètres carrés en plein cœur de l'Hôtel-Dieu.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de vote contre, pas d'abstention.

(Adopté.)

---

**2019/4567 - Lyon 7<sup>ème</sup> - Projet urbain partenarial Gerland Challemel Lacour - Approbation de la convention de projet urbain partenarial entre la Métropole de Lyon, la société SCCV Lyon Gerland, la société Vilogia SA et la Ville de Lyon - Adaptation de l'opération n° 600ERDF « Extension et renforcement des réseaux ERDF » et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2011-2, programme 00016**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas d'opposition, pas d'abstention.

(Adopté.)

---

**2019/4575 - Lancement de l'opération n° 60026854 « Géoréférencement du réseau d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Lyon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 0013**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition, pas d'abstention.

(Adopté.)

---

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT - TOURISME

---

**2019/4520 - Mandat spécial accordé à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, Mme Fouziya Bouzerda, M. Michel Le Faou et M. Yann Cucherat pour une mission aux Émirats Arabes Unis du 10 au 13 février 2019**

---

**2019/4521 - Mandat spécial accordé à M. Gérard Collomb et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission à Milan du 20 au 21 février 2019**

---

**2019/4522 - Mandat spécial pour une mission au Japon**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Voici donc trois mandats spéciaux concernant ce premier semestre 2019, à la fois pour information et approbation après avis favorable de la Commission.

Le premier concerne les élus Fouziya Bouzerda, Michel Le Faou et Yann Cucherat, pour un déplacement effectué mi-février à Dubaï et Abu Dhabi. Monsieur le Maire de Lyon a en effet été sollicité fin janvier pour intervenir au World Government Summit, événement qui rassemble des personnalités internationales de très haut niveau sur un tout nouveau format. Compte tenu de la perspective de l'Exposition universelle Dubaï 2020 dans quelques mois à peine, pour laquelle les thématiques lumière et mobilité ont été choisies pour le pavillon France comme fers de lance, il est apparu opportun de constituer une délégation d'élus plus large en compétences sur ces domaines.

Ce déplacement a été l'occasion de rencontrer également le Président du Département de la Culture et du Tourisme d'Abu Dhabi, le Directeur du Louvre, pour des échanges d'expositions futures et la participation à la création d'un institut de musique. Nous avons aussi rencontré le Président de l'Opéra de Dubaï, le Maire de Dubaï, le Président de RTA (autorité locale des transports), avec laquelle nous avons signé un MOU il y a environ un an, et Emirates, pour intensifier la liaison entre notre ville et Dubaï, mais aussi envisager le potentiel du futur aéroport, en projet pour 2020. Nous avons également rencontré différents fonds dont Mubadala et Adia.

Le second déplacement fait suite à un débat qui s'est rouvert côté italien sur la liaison Lyon-Turin-Milan, sur invitation du Maire de Milan, Giuseppe Sala, le 21 février dernier. Ce projet est questionné dans son tracé et la vitesse de son exécution, alors qu'il doit permettre de diminuer le trafic de près d'un million de poids lourds sur les vallées concernées et serait à terme un axe absolument structurant en Europe.

Pour ces deux déplacements, des comptes rendus sont évidemment à votre disposition sur demande.

Enfin, un mandat pour un déplacement à venir au Japon, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de jumelage entre Lyon et Yokohama, probablement au mois de mai.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire,  
Madame l'Adjointe,  
Mesdames, Messieurs les élus,

Je voterai contre l'ensemble de ces trois délibérations avec tout simplement deux raisons.

Première raison, notre ville n'est pas à vendre et il convient d'arrêter la marchandisation de notre ville.

La deuxième, c'est que ces déplacements ont un coût pour nous. Ils ont un coût économique, ils ont également un coût écologique. Alors je souhaiterais que nous fassions cet exercice de calculer l'empreinte carbone, eh oui, de ces déplacements en avion, ces déplacements réalisés depuis 2015, que nous fassions l'exercice sur le mandat 2015-2020 du coût écologique de ces déplacements toujours en avion.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Brolquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2e arrondissement : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Il y a quatre ans, vous nous faisiez approuver ici une délibération relative aux déplacements accomplis par les élus dans l'exercice de leurs fonctions, avec une distinction entre les déplacements concernant des réunions dans des instances ou organismes où l'élu représente la commune ès qualités et les autres déplacements.

C'est cette deuxième catégorie qui nous intéresse aujourd'hui sur ces trois dossiers. Votre délibération de 2015 indiquait, je cite : « Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu, doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable octroyé par délibération du Conseil municipal. »

Vous aurez tous noté le terme « préalable » sur lequel j'ai pris soin d'insister.

Pour autant, en cas d'urgence avérée, une dérogation est prévue avec obligation de présenter une délibération de régularisation. Là, c'est sur le terme « avéré » que j'ai insisté.

Concernant votre voyage aux Émirats Arabes Unis, Monsieur le Ministre, et malgré ce qu'a essayé de démontrer monsieur Brumm et à l'instant madame Dognin-Sauze, dès lors que votre voyage était envisagé en novembre, ce n'est pas eux qui l'ont dit, c'est vous, Monsieur le Ministre, donc, pour une fois, je vais vous croire, vous auriez très bien pu nous présenter une délibération, soit au Conseil du 17 décembre, soit au Conseil du 21 janvier.

Je note au passage que, désormais, les explications et les coûts arrivent beaucoup plus vite que cela a pu être le cas dans le passé. Ne voyez pas le mal partout, je ne fais aucune référence à la réception de juin 2016 qui a fait couler beaucoup de salive et beaucoup d'encre.

À ce stade, on ne peut donc que féliciter monsieur Brumm pour cette célérité.

De surcroît, la délibération relative à votre futur déplacement au Japon vient balayer toutes les explications de votre Adjoint, puisque, si pour le Moyen-Orient, il me disait que tout avait été finalisé au dernier moment, pour le Japon, rien n'est encore finalisé et on nous présente une délibération de principe. Donc vous voyez, on pouvait très bien anticiper.

Sur votre déplacement à Milan, je veux bien admettre l'urgence qu'il y avait à exister dans le débat de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, sujet mis sur le devant de la scène par l'initiative de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et de son Premier Vice-Président, Étienne Blanc.

J'ai connu un temps, Monsieur le Ministre, où c'est vous qui imposiez le tempo. Ce temps est manifestement révolu sur le Lyon-Turin, comme sur l'Anneau des Sciences lundi dernier à la Métropole. Vous tentez de suivre le mouvement, attention de ne pas vous laisser distancer.

Ces remarques étaient sur la forme.

Sur le fond, quelques observations maintenant.

Quand je lis l'objet de votre déplacement à Dubaï, sur les huit points mis en avant, un seul relève réellement de la compétence de la Ville de Lyon, celui ayant trait aux acteurs culturels, tels que le Musée des beaux-arts ou l'Orchestre national de Lyon. Tout le reste est plutôt de la compétence de la Métropole. D'où une double question. Pourquoi ne pas avoir emmené votre Adjoint à la Culture ? Nous n'étions plus à un près. De même, pourquoi n'avoir pas fait un déplacement commun avec le Président de la Métropole ? Si j'avais compris que vos relations avec David Kimelfeld s'étaient quelque peu distendues, au sujet des relations avec cet Adjoint, je le découvre.

Je vous rappelle qu'en 2010, vous aviez mis à disposition de la Communauté urbaine le service des Relations internationales et qu'en novembre 2016 a été créé avec la Métropole un service commun des Relations internationales, un des rares actes de mutualisation entre la Ville de Lyon et la Métropole. Ce service commun devant être le garant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, par le biais notamment des échanges de pratiques, des participations à des réseaux, des coopérations internationales, des projets et financements européens. Ce serait bien que, réellement, cela serve à quelque chose.

Manifestement votre futur déplacement au pays du Soleil levant devrait se faire avec la Métropole. Puisque a priori le programme n'est pas complètement arrêté, je vous propose une petite séance de méditation à Yokohama et ainsi tous les espoirs de réconciliation seront permis.

Mais revenons aux Émirats Arabes Unis. Vous êtes donc allé là-bas principalement, Nathalie Perrin-Gilbert vient de le dire, pour vendre la ville dans tous les sens du terme. Alors que la rue de la République est déjà à moitié propriété d'un fonds souverain émirati synonyme d'une flambée des loyers pour les fonds de commerce et de disparition des commerçants indépendants, vous voulez continuer dans cette voie-là. C'est vrai qu'avec près de cinq mois de manifestations paralysant l'activité commerciale chaque semaine dans le centre-ville, les fonds de commerce commencent à être en difficulté.

Pour couronner le tout, notons qu'un mois après votre voyage, les ministres des Finances des 28 pays de l'Union européenne ont inscrit le 12 mars dernier les Émirats Arabes Unis sur la liste noire des paradis fiscaux.

Mais c'est à ce type de voyages que l'on voit, Monsieur le Ministre, que vous êtes en campagne électorale. Vous nous aviez déjà, je vous le rappelle, fait le coup en 2008 et déjà avec Dubaï, rappelez-vous, à l'époque, c'était Lyon Dubaï City, on est resté sur notre faim.

Pour conclure, je ne peux m'empêcher d'observer que le coût de ces deux déplacements représente peu ou prou une année de location des bâtiments de l'école maternelle Lévi-Strauss. N'y voyez aucun rapport avec un quelconque autre dossier inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Je n'y vois là qu'une coïncidence.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Si nous nous sommes développés comme nous nous sommes développés depuis une quinzaine d'années, c'est parce que nous sommes allés beaucoup à l'étranger pour, comme dirait madame Perrin-Gilbert, vendre entre guillemets la Ville de Lyon. Nous ne vendions pas ce qui était déjà réalisé, mais ce que nous pourrions réaliser avec un certain nombre d'investisseurs. Et c'est bien dans cette perspective que nous continuerons à organiser un certain nombre de voyages, de manière à continuer à développer la Ville, à développer la Métropole.

Il se trouve que le projet de voyage à Dubaï a été prévu lors de la venue à Lyon de l'équipe de monsieur Khaldoon Al Mubarak. J'avais promis que je viendrais au printemps. Huit jours avant, il nous a effectivement invités à venir nous exprimer devant le sommet qu'ils organisaient. Nous avons donc choisi, plutôt que d'aller dans une autre période, de pouvoir nous exprimer devant l'ensemble des autorités intellectuelles et économiques qui étaient invitées. Était par exemple présent quelqu'un que j'aime beaucoup, qui s'exprimait avant moi : Saskia Sassen, que nous avons invitée à Lyon et qui parlait sur les phénomènes des villes globales et des problèmes de métropolisation. C'est ainsi que nous y sommes allés.

Pour ce qui concerne Milan, j'ai été invité effectivement huit jours avant par le Maire de Milan qui organisait une conférence de presse et qui voulait parler du TGV. Sur le TGV, je crois qu'il est de l'intérêt à la fois économique et écologique de cette région que nous ayons le Lyon-Turin, qui d'ailleurs n'est pas contrairement à ce que l'on pense, le Lyon-Turin mais un grand corridor qui va aller de l'Espagne jusqu'à la Hongrie en traversant l'Italie sur 5000 kilomètres. Donc si jamais nous nous trouvions demain hors de ce corridor-là, je pense que ce serait quelque chose qui, pour l'avenir de Lyon, serait plein de difficultés.

Je vous signale que nous ne faisons pas que voyager, mais que nous disons aussi à nos parlementaires d'agir. Dans la loi LOM par exemple,

madame Vullien a déposé un amendement qui a été adopté par le Sénat et qui fait que jusqu'à aujourd'hui, on ne parlait pas du Lyon-Turin dans la loi LOM et qui donc a fait adopter par le Sénat un article rappelant la nécessité de faire le Lyon-Turin plutôt que de faire une liaison Dijon-Modane, qui aurait comme effet d'éviter Lyon. Je vous rappelle que nous nous sommes beaucoup développés, ces derniers temps, dans le domaine de la chimie verte et que des entreprises comme Solvay par exemple n'investiraient pas autant à Lyon si nous nous trouvions demain hors des flux qui peuvent exister.

Enfin, dernière donnée, je rappelle qu'entre la Suisse et l'Italie, le ferroutage représente 70 % des exportations et qu'entre la France et l'Italie, c'est 10 %, tout simplement parce que, eux, ont construit deux tunnels, le Lötschberg et le Saint-Gothard, et que cela permet à la fois des mobilités économiques importantes mais des mobilités qui sont aussi écologiques. Voilà pourquoi nous nous déplaçons.

Je mets ces dossiers aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon et Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre le rapport n° 2019/4520).

(Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon sur le rapport n° 2019/4521).

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre le rapport n° 2019/4521).

(Abstention de M. Remy sur le rapport n° 2019/4522).

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre le rapport n° 2019/4522)

(Adoptés)

## **2019/4645 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Union des commerçants et artisans de Monplaisir (UCAM) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2019 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous avez comme premier rapport une subvention de 30 000 euros à l'association l'Union des commerçants et artisans de Monplaisir (l'UCAM) et cette délibération est l'illustration de la politique d'animation et de soutien au commerce sur l'ensemble de la Ville de Lyon, plus particulièrement à un certain nombre d'associations structurantes pour leur permettre, même après la fin des dispositifs FISAC de bénéficier de moyens et de ressources pour animer l'ensemble du tissu commercial, du tissu artisanal, et qui permet d'avoir des artisans de qualité, des commerçants de qualité, une vie de quartier, en lien souvent d'ailleurs, comme c'est le cas à Monplaisir, avec des associations sur les marchés.

C'est assez illustratif aussi de la politique de soutien très fort que nous menons aujourd'hui sur l'ensemble de la ville et plus particulièrement dans le cadre de ce qui impacte aujourd'hui le commerce, notamment suite aux rassemblements et aux dégradations que nous pouvons voir à l'occasion des rassemblements sur la place Bellecour. J'en profite, parce que c'est un sujet important sur lequel nous nous sommes mobilisés.

Je tiens tout d'abord à rappeler que nous avons maintenu un très haut niveau de service public, notamment avec un dispositif de sécurité qui démontre malheureusement mais qui le démontre chaque samedi qu'il est efficace, concerté avec l'ensemble des services de police, l'ensemble des services de sécurité, l'ensemble des services de transport. Et, en soi, je tenais aujourd'hui à saluer cette mobilisation qui dure depuis plus de quatre mois.

C'est aussi le lien de ces services de sécurité avec l'ensemble de nos commerçants dans le cadre d'un groupe d'échange et d'information et d'un fil du dialogue et de discussion sur l'ensemble de ce qui se passe, avec une vigilance accrue sur l'ensemble des flux de circulation, parce qu'effectivement, il y a énormément de monde mobilisé.

Mais ce sont aussi des mesures importantes qui vous seront prochainement soumises, chers collègues, de soutien et de mesures d'effet direct aux commerces de proximité, aux commerces de notre Presqu'île, avec une proposition qui sera formulée et qui vous sera soumise par le Maire de Lyon, pour geler les tarifs d'occupation du domaine public à leur niveau de 2018 et prendre en compte l'impact de ce qui se passe aujourd'hui sur l'ensemble de la Presqu'île, la gratuité des terrasses sur les mois de juin, juillet, août, pour l'ensemble des commerces et des restaurateurs sur le périmètre du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que l'exonération totale pour 2019 des redevances de nos kiosques sur la place Bellecour, particulièrement fragilisés à l'occasion des rassemblements qui s'effectuent aujourd'hui chaque samedi.

C'est aussi un accompagnement fort, parce que, vous le savez, pour accompagner le renouvellement et la redynamisation de la Presqu'île, des travaux emblématiques Cœur Presqu'île ont été initiés et nous mobilisent régulièrement pour des réunions publiques d'information avec monsieur Le Faou, nous en avons encore une cette semaine, et bien évidemment d'interfacer les phasages et de sécuriser les chantiers, tous ces chantiers que nous avons sur la Presqu'île.

C'est aussi une mobilisation particulièrement forte auprès de notre tissu associatif d'associations de commerçants et de management de centre-ville. Nous avons déjà mobilisé des fonds importants et nous le faisons depuis plusieurs années, l'UCAM bien sûr, mais l'association la Croix-Rousse qui a tenu son assemblée générale récemment, il y a quelques jours, ainsi que nos managements de centre-ville, au premier desquels Lyon 7 Rive Gauche et également Tendance Presqu'île.

Tout cela est important. Tout cela participe d'une politique d'animation et de soutien de la Ville de Lyon depuis longtemps, mais nécessite des efforts suffisamment importants aujourd'hui pour faire en sorte que la dynamique de notre commerce ne s'enraye pas, pour permettre que les habitudes ne se dévoient pas, pour conserver et permettre à nos commerçants de continuer à travailler.

L'enjeu aujourd'hui, au moment où la Ville de Lyon est distinguée Meilleur centre-ville marchand, parce qu'elle a réussi à avoir un tissu commercial mêlant indépendants, enseignes, mêlant redynamisation de l'ensemble de la Presqu'île et notamment Grolée-Carnot-Hôtel-Dieu, permettant l'implantation d'enseignes qui n'existaient pas auparavant, valorisant le commerce de proximité, au premier rang desquels également ses marchés, puisque nous en avons 134 qui se tiennent chaque semaine. Nous accompagnons et nous continuerons à accompagner en supports de communication très forts tous les projets de nos commerçants, des projets de revitalisation, des projets d'animation, de grande braderie. Je pense également à des projets d'identité de la part de nos créateurs. Cela se fera évidemment en lien avec l'ensemble des acteurs, la Métropole de Lyon, qui mobilisera et qui s'associera au plan de relance que nous allons mobiliser dans le cadre du commerce et que nous allons soumettre dans le cadre de ce qu'a proposé le gouvernement, qui sera abondé par la Ville, par la Métropole, porté collectivement également avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, l'ensemble des organisations et des associations.

Je tenais particulièrement à utiliser ce temps, parce que vous avez l'habitude de voir passer des délibérations de soutien, de soutien aux associations structurantes, de soutien des animations, des braderies, des événements festifs. Ces événements doivent se poursuivre. Nos commerçants doivent être soutenus. La Ville de Lyon les soutient. Vous aurez prochainement à vous mobiliser et à vous prononcer dans le cadre d'une délibération pour permettre à notre ville de bénéficier de ces villages et de ces animations.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

J'avais prévu comme vous l'avez anticipé une intervention sur les problématiques de commerces liées aux 19 semaines de manifestations qui se sont écoulées dans notre centre-ville. J'avais avancé certains arguments. Je ne vais pas les exposer puisque, en grande partie, vous nous avez amené des réponses. Je vais quand même m'interroger et poser quelques questions quand j'entends votre intervention et quand je vois l'attitude de notre Maire.

Il y a 19 samedis que nous vivons dans le centre-ville mais pas uniquement dans le 1<sup>er</sup> et dans le 2<sup>ème</sup>, mais également dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement dans le quartier de la Guillotière, des périodes très compliquées, plus que compliquées, avec non seulement des quartiers qui sont bouclés, avec des transports en commun qui n'existent plus ou qui sont fortement limités et avec des commerces, vous l'avez dit, qui sont totalement impactés.

Je pense que Monsieur le Ministre qui a occupé pendant 16 mois les fonctions à l'Intérieur ne peut qu'apprécier ces problématiques de maintien de l'ordre. Je crois qu'aujourd'hui l'ensemble de nos concitoyens, les Lyonnais, mais également les commerçants sont las de ces semaines qui suivent les semaines et qui malheureusement ont un impact très négatif.

J'entends aujourd'hui les mesures que vous venez d'annoncer. Je rappellerai simplement qu'il vous a quand même fallu 17 semaines pour arriver à proposer les premières mesures, les premières mesures annoncées étant une reprise avec beaucoup de confiture et beaucoup de communication des mesures de soutien au commerce que nous connaissons déjà dans la ville, donc rien de nouveau sous le soleil. La seule nouveauté que nous avons vue arriver lors des premières annonces était une gratuité sur les terrasses. Je vous rappelle qu'énormément de commerces n'ayant pas de terrasse ont également souffert. Je trouve dommage que, sur les premières annonces, seuls ceux-ci aient été privilégiés.

Aujourd'hui, compte tenu des sommes mises en jeu, je rappellerai également que le gouvernement, que beaucoup soutiennent sur ces bancs, a mis en place un fonds de soutien au commerce de 3 millions d'euros. Je pense que les commerçants, quand ils entendent ce chiffre, doivent apprécier et rigoler compte tenu des manques d'exploitation et des difficultés à tenir leurs commerces en état toutes les semaines face aux manifestations.

J'ai entendu que d'autres annonces arrivaient, vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, avec un gel des tarifs, avec d'autres choses. Je crois qu'aujourd'hui, ce que demandent les commerçants, ce ne sont plus des annonces mais ce sont des actes et vous serez jugés sur ces actes.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Bouzerda.

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : J'ai longuement développé. Simplement pour dire que l'ensemble des mesures, c'est 700 000 euros. Ce que j'annonce également, c'est que, comme les commerçants vont se mobiliser pour effectuer des opérations de piétonisation, notamment sur les associations Charité Bellecour, Auguste Comte, le Petit Bellecour, la rue Victor Hugo, j'ai pu les rencontrer la semaine dernière. Ils m'ont annoncé des opérations d'envergure que nous allons accompagner fortement, en faisant comme nous le faisons souvent, en vous soumettant une délibération financière d'accompagnement, en les accompagnant dans la logistique.

Quant au plan de relance que j'ai évoqué, c'est justement celui-là. L'État a évoqué 3 millions d'euros de mobilisés. La Ville de Lyon, la Métropole considèrent qu'il est indispensable d'accompagner cette revitalisation, en tout cas cette dynamique, et se mobiliseront puisque 10 % du financement doivent être portés par la collectivité. La Ville de Lyon est d'ores et déjà en train de préparer et de construire avec l'ensemble des associations et le management de centre-ville cette candidature à pouvoir faire atterrir chez nous des fonds, tout en ayant le souci de les accompagner également.

Cela fait plusieurs semaines, dès le démarrage, que nous travaillons avec les commerçants et que nous nous mobilisons pour qu'il n'y ait pas de dégradations sur notre ville, que l'ensemble des forces de police nécessaires soient présentes. Aujourd'hui, la lassitude existe bien, mais nous constatons qu'à Lyon, nous avons réussi à juguler au moins ces comportements défailants et que la politique mise en œuvre pour assurer la sécurisation porte ses fruits. C'est pour cela que je saluais la mobilisation des forces de police depuis toutes ces semaines sur le périmètre de notre ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

J'ajouterais que, lorsque l'on regarde la situation nationale, on peut dire qu'à Lyon, le Préfet de Police et le Préfet ont géré plutôt bien la façon dont cela se passait, parce que cela s'est passé quelquefois beaucoup plus mal ailleurs. Nous ne pouvons pas remettre en cause sans arrêt les autorités pour un oui ou pour un non.

Je vous signale, pour répondre à ce que vous disiez tout à l'heure, Fouziya Bouzerda a cité Grolée, que lorsque nous avons des Franco-Français, cela ne fonctionnait pas, lorsque nous avons mis Adia, cela a fonctionné. Vous voyez, quelquefois, faire des voyages à l'étranger, cela peut servir.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

## **2019/4648 - Attribution d'une subvention pour un montant total de 26 000 euros dans le cadre de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire et du développement des activités économiques - Rectificatif**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je tiens à rappeler que la Passerelle d'Eau de Robec est un partenaire historique de la Ville de Lyon depuis 2001. En effet, cette épicerie sociale et solidaire est un modèle qui a essaimé dans d'autres quartiers, d'autres villes, et constitue une source d'inspiration, y compris à l'étranger.

La Passerelle d'Eau de Robec est l'un des plus emblématiques de nos 250 labellisés Lyonnais Ville équitale et durable et un membre actif de notre Conseil lyonnais de l'alimentation durable. L'association compte aujourd'hui plus de 1 500 bénéficiaires. Elle vend des produits au prix du marché pour ses adhérents solidaires et à un tarif social pour ses bénéficiaires en situation de précarité, qui représentent les deux tiers des personnes.

La solidarité assure l'autofinancement du service à hauteur de 50 % environ. Elle permet à chaque ménage de choisir ce qu'il consomme dans la dignité avec un large choix de produits bio, équitables et locaux, qui ne doivent pas être des produits de luxe réservés à une élite, bien au contraire.

L'association, au-delà de la vente, assure un accompagnement social de qualité, anime un jardin partagé et propose des ateliers réguliers dans une démarche d'éducation populaire.

En plus de notre subvention habituelle, je vous propose cette année un soutien exceptionnel qui double la somme totale pour la porter à 26 000 euros. Ce soutien exceptionnel est assuré à la fois par ma délégation, mais également par ma collègue Zorah Ait-Maten au titre des affaires sociales. Je tiens à la remercier pour son engagement, ainsi qu'à remercier le CCAS, qui vient en complément des actions de dons alimentaires mises en place par des structures caritatives traditionnelles.

Par ailleurs, je tiens à remercier Michel Le Faou et Céline Faurie-Gauthier qui se sont également engagés à poursuivre leur soutien à l'épicerie sociale et solidaire avec des délibérations prévues au Conseil municipal de mai.

Ces soutiens exceptionnels, si les autres partenaires institutionnels de l'association tiennent également leurs promesses, vont permettre à l'association de trouver enfin l'équilibre après avoir dû faire face à l'évolution de la géographie prioritaire et aux nouvelles orientations du Conseil régional.

En tout cas, je me rends compte que, dans cet hémicycle, permettre aux plus fragiles de manger des produits sains et durables n'intéresse pas beaucoup de personnes et pas beaucoup de conseillers municipaux. En tout cas, je tiens à rappeler que, jusqu'à la fin du mandat, j'accompagnerai ce type de structures pour permettre aux plus fragiles de manger des produits sains et durables.

Merci de votre attention.

La Commission a donné un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Baume.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avoir accès au quotidien à des produits de qualité en quantité suffisante et adaptés aux besoins de l'être concerné est gage de santé et plus globalement de dignité.

Si les questions d'urgence sanitaire sont identifiées et traitées par l'action sociale, comme l'a indiqué Dounia Besson avec un vivier caritatif, la question de la lutte durable contre la précarité alimentaire est un champ à plus et mieux travailler parce que ceci impose entre autres trois choses :

Lutter contre tous les pertes et gaspillages du champ à l'assiette, pour faire simple ;

Faire monter en puissance les capacités de coopération avec les territoires voisins qui, eux, sont producteurs, gage d'emploi et de modèle économique en circuit court rémunérant ainsi les travailleurs de la terre et pas les investisseurs ou les intermédiaires ;

Articuler les dynamiques locales d'éducation populaire, comme l'a indiqué Dounia Besson, mais aussi toutes les dynamiques de transformation et de distribution de produits de qualité.

Depuis quelques années, la Ville de Lyon travaille ces questions avec le Conseil local de l'alimentation durable et facilite ainsi la valorisation sur la place publique de toutes ces initiatives, avec l'évènement nommé La fête des récoltes, portée par le Bol.

Depuis 17 ans, nous avons un outil au service de la lutte contre la précarité alimentaire pour une partie de notre ville. Il s'agit de la Passerelle d'Eau de Robec qui retient notre attention à cet instant. Cette association accompagne avec des travailleurs sociaux des familles, des hommes et des femmes à avoir accès à des produits de qualité à bas tarif. C'est là un des points de différence avec les structures d'urgence alimentaire. Par ailleurs, le projet associatif inclut l'ouverture nécessaire à des gens comme vous et moi qui, en venant acheter à la Passerelle, participent au modèle économique.

L'agilité des organisations de l'économie sociale et solidaire sert les politiques publiques sociales du point de vue des élus écologistes. La Région elle considère que ces enjeux de santé et de dignité ne méritent plus financement. La Ville de Lyon à l'inverse est responsable et volontariste et nous tenons à l'indiquer. Elle tient à ce que cet outil – c'est ainsi que nous avons lu la délibération – soit plus et mieux mobilisé dans d'autres arrondissements voire d'autres communes de la Métropole. Gageons que la Métropole de Lyon avec sa démarche d'innovation sociale en fera de même.

Nous voterons avec plaisir cette délibération. Mes excuses pour le débordement.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

#### **2019/4640 - Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, la Wilaya de Sétif et la commune de Sétif (Algérie) 2019-2022**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

#### **2019/4641 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - Première phase**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Monsieur le Maire, un premier rapport pour vous proposer de reconduire pour les trois années à venir une convention tripartite avec Sétif dans les domaines culturel, économique, de l'aménagement urbain et du développement durable.

Le second rapport reprend le résultat de l'appel à projets à l'égard des acteurs de l'international sur ce premier semestre 2019. Sur les 60 dossiers présentés, nous avons retenu 21 structures pour des projets qui entrent en résonance avec notre politique en matière de solidarité internationale et sur nos destinations de coopération décentralisée, ceci toujours autour des thèmes de l'internationalité et interculturalité, francophonie, citoyenneté et solidarité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix. Pas de remarques, pas d'opposition, pas d'abstention. Adoptés.

(Adopté)

#### **2019/4642 - Approbation et autorisation de signature de la convention cadre 2019-2022 entre la Ville de Lyon et la Mission Locale de Lyon, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon (7<sup>ème</sup> arrondissement) - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 925 864 euros**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté.)

#### **2019/4643 - Approbation et autorisation de signature de la convention cadre 2019-2022 entre la Ville de Lyon et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon (7<sup>ème</sup> arrondissement) - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 667 802 euros**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté.)

#### **2019/4644 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros à l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon (7<sup>ème</sup> arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, rapporteur : Monsieur le Maire, merci.

Pour ces trois délibérations, un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ces délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

#### **2019/4646 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention cadre**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya  
(Adopté)

---

### 2019/4647 - Approbation de la redevance relative aux emplacements de la base de vie des forains sis rue Oradour-sur-Glane à Vénissieux (69200)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Pour préciser, avec l'association Village des Créateurs, un projet emblématique est porté notamment avec les associations du 1<sup>er</sup> arrondissement, avec la volonté de pouvoir faire bénéficier les créateurs, les artisans lyonnais d'une marque, du fabriqué à Lyon, du fait à Lyon, et de l'accès sur des lieux éphémères identifiés à des jeunes créateurs pour s'exposer.

Nous aurons l'occasion de revenir vers vous, mais c'est aussi l'illustration des actions et politiques portées en association avec ce Village des Créateurs, unique en France

Avis favorable sur ce dossier ainsi que sur le suivant relatif aux emplacements de la base de vie des forains et à la revalorisation de la redevance.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ces délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

---

COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

---

### 2019/4528 - Attribution d'une subvention de 2000 euros à chacun des Offices des Sports d'Arrondissement (OFFISA) de Lyon

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Ce dossier concerne l'attribution d'une subvention de 2000 euros à chacun des Offices des Sports d'Arrondissement, conformément à l'engagement qui fut pris ici voici quelques mois.

Nous avons la chance sur notre territoire de pouvoir nous appuyer sur des OFFISA performants, structurés, qui fédèrent les associations sportives de leurs territoires. Portés par des bénévoles investis et généreux dans le temps qu'ils accordent au tissu associatif, ces OFFISA sont des plateformes d'échange, de collaboration, de partage, qui participent activement au dynamisme sportif de nos arrondissements mais aussi à la qualité de vie des Lyonnais.

Afin de les accompagner dans leurs différents projets annuels au service du sport et des habitants, nous souhaitons les soutenir financièrement, comme nous le faisons depuis le début de ce mandat.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Madeleine.

**Mme MADELEINE Christelle** : Monsieur le Maire,

Les élus Les Indépendants aimeraient comprendre comment vous pouvez sans rougir – de plaisir du coup – nous présenter cette délibération à peine un an après la suppression des Lions du Sport par votre municipalité.

On se souvient tous ici que l'année dernière, le dispositif des Lions du Sport, qui permettait aux adjoints d'arrondissement de soutenir le tissu associatif sportif des petits clubs lyonnais, ceux qui ne touchent aucune autre subvention de la Ville de Lyon, a été sacrifié sur l'autel des coupes budgétaires.

Cet argument budgétaire fallacieux était tombé de lui-même lors du Conseil municipal de janvier dernier, lorsque vous nous aviez présenté le dispositif Trait d'union, injectant 205000 euros pour créer du lien entre le monde professionnel et le monde sportif amateur.

On avait tous compris à ce moment-là que la suppression des Lions du Sport, dispositif de proximité qui avait unanimement fait ses preuves, n'était en rien une question budgétaire, que son véritable but était de délester un peu plus les arrondissements de leurs compétences en la matière en regroupant les décisions à la Mairie centrale, que le soutien des petits clubs sportifs exclus de facto du dispositif Trait d'union n'était pas votre priorité, car ne pouvant pas présenter un budget prévisionnel d'événements finançables d'un minimum de 5000 euros.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'allouer aux huit Offices des Sports d'Arrondissement une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2000 euros pour un montant global de 16000 euros.

Cette subvention exceptionnelle est attribuée sans aucun objectif précis, sans aucune plus-value concrète et sans aucune justification d'utilisation en total désaccord avec les règles d'attribution de ce type de subvention.

Monsieur le Maire, vous avez une telle capacité de vous déjuger en un minimum de temps que l'on peut légitimement se demander si vous savez où vous allez en matière de politique publique sportive. Vous déshabillez les Mairies d'arrondissement pour habiller les OFFISA, qui n'en avaient même pas fait la demande. Tout cela, bien évidemment, au détriment des petits clubs lyonnais.

À un moment, il faut dire les choses. Monsieur le Maire, vous avez fait un chèque-cadeau aux OFFISA sans aucune raison objective.

Par respect pour le travail des élus d'arrondissement et par respect pour les petits clubs sportifs lyonnais, vous comprendrez, Monsieur le Maire, que les élus Les Indépendants voteront contre cette délibération, non pas en niant le travail réel de certains OFFISA ni le travail des bénévoles, mais bien pour dénoncer l'absurdité de ce choix politique qui ne fait qu'amplifier l'entre-soi et le clientélisme.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillard.

**Mme NACHURY Dominique** : L'intervention est retirée.

**M. LE MAIRE** : Vous voulez répondre, Monsieur Cucherat ? Oui.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement dire quelques mots à Madame Madeleine.

Je suis effectivement très attentif à notre tissu associatif et notamment aux petites associations comme vous les décrivez.

Quand nous avons annoncé l'année dernière – sans vouloir refaire l'histoire, parce qu'il s'agit d'avancer – l'arrêt des Lions du Sport, il y avait un contexte particulier qui nous contraignait à le faire et immédiatement, nous avons essayé de rebondir sur un dispositif plus intéressant que celui des Lions du Sport.

Vous avez omis d'évoquer dans votre intervention que la Commission que je vais constituer est composée de chaque adjoint aux sports d'arrondissement et qu'ils seront eux-mêmes porteurs finalement des besoins du tissu associatif local et que les décisions se feront de manière collégiale, comme je le fais depuis le début de ce mandat à travers les différents arbitrages que je réalise.

La preuve en est encore une fois que les petites associations ne sont pas oubliées. Depuis le début de l'année, nous avons délibéré pratiquement 24 fois pour des subventions en dessous de 2500 euros, 2500 euros qui est le minimum plancher sur ce nouveau dispositif Trait d'union. L'année dernière, ce sont 34 ou 38 associations que nous avons aidées en dessous de 2500 euros. Sur ce Conseil municipal et sur la demande de l'adjoint aux sports du 2<sup>ème</sup> arrondissement, nous aidons une association. Nous allons voter juste après pour un montant de 2000 euros pour les accompagner.

Je ne vois pas en quoi ce nouveau dispositif va à l'encontre de ce que nous faisons jusqu'à maintenant. Il est simplement plus puissant, puisque le sport professionnel contribue et accompagne cet engouement et j'en suis ravi.

Concernant encore un dernier point de détail qui est à préciser, les Mairies d'arrondissement n'ont pas la possibilité juridique de valider les subventions à des associations. Il faut, quoi qu'il en soit, passer par le Conseil municipal. C'est ce que nous faisons systématiquement, qu'il s'agisse de ce nouveau dispositif ou des autres associations et nous continuerons à avancer de cette manière-là.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Quand l'on voit le succès, Monsieur Cucherat, des soirées que vous organisez, on ne pousse pas les clubs à venir et ils sont extrêmement nombreux.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Indépendants vote contre)

(Adopté)

---

**2019/4543 - Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Juninho, 10 rue Coignet à Lyon 3<sup>e</sup> (opération n° 03045002) et aménagement d'un terrain de rugby et football en gazon synthétique sur le terrain n° 2 de la Plaine de Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>ème</sup> (opération n° 07032004) - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », programme 20004 et de l'AP 2015-1 « Aménagements des équipements sportifs 2015-2020 », programme 00004**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ces deux dossiers concernent des rénovations de terrains de sport.

Tout d'abord, la rénovation d'un gazon synthétique sur le terrain de football du stade Juninho dans le 3<sup>e</sup>. Celui-ci avait été installé il y a déjà 11 ans, il devenait nécessaire de le changer.

Puis l'aménagement du terrain numéro 2 de la Plaine des Jeux de Gerland qui était le dernier terrain encore en stabilisé de ce site.

Je suis très content que nous puissions rénover ces deux terrains, car, comme vous le savez, les gazons synthétiques permettent une utilisation plus intense et procurent aux joueurs un confort de jeu et une qualité sans commune mesure avec un stabilisé. Lesquels terrains soulevaient déjà à l'époque des débats sur d'éventuelles nocivités.

Ils font donc les intérêts des utilisateurs et de nos associations. En outre, les gazons synthétiques procurent au propriétaire des économies non négligeables par rapport à un gazon naturel qui supporte peu d'heures de jeu par semaine et est très sensible aux aléas climatiques, tout en nécessitant un entretien très onéreux.

Même si la Ville de Lyon a toujours répondu aux normes en vigueur, les questions de santé publique qui émergent depuis plusieurs mois sur le sujet nous invitent à bien appréhender les types de matériaux utilisés pour le remplissage des gazons.

En ce qui concerne la dangerosité des granulats issus des pneus recyclés, nous sollicitons auprès des fournisseurs les fiches techniques des produits conformes aux normes françaises et européennes, régulièrement mises à jour. Ces produits répondent par ailleurs aux règlements sportifs édictés par les instances sportives (FFF, UEFA et FIFA pour le football, ou encore FFR et World Rugby pour le rugby) et selon la classification des terrains et des niveaux de pratique.

Dans un rapport rendu le 28 septembre 2018, l'ANSES a rassuré en concluant à un risque sanitaire négligeable tout en recommandant des études complémentaires en matière environnementale. Mais au printemps 2018, dans une volonté affichée de répondre aux exigences du plan Climat et sans attendre de décision réglementaire, une campagne de mesures supplémentaire avait été lancée par la Ville de Lyon, afin de nous assurer du niveau des concentrations chimiques concernant 24 terrains sur notre sol.

S'agissant des métaux lourds, les résultats des tests sont conformes à la norme. Pour autant, et parce que la santé et le bien-être de nos usagers, petits et grands, demeurent la priorité, nous en avons profité pour explorer de nouvelles techniques de remplissage. C'est ainsi que le dernier terrain synthétique de proximité au Colombier dans le 7<sup>e</sup> a été réalisé en granulats de liège naturel et que le stade Edgar Quinet dans le 6<sup>e</sup> a été rénové sans granulats.

Concernant ces deux projets, nous envisageons donc un recours à deux types de matériaux alternatifs :

Un remplissage en matériaux naturels, type liège et fibres naturelles pour le stade Juninho, principalement utilisé par des enfants et des jeunes sans enjeu de compétition important. Cela démontre notre volonté d'éviter autant que faire se peut les matériaux assujettis à d'éventuels questionnements.

Un remplissage avec des matériaux alternatifs pour le futur terrain de la Plaine de Jeux de Gerland, le SBR encapsulé, c'est-à-dire un caoutchouc pneu enrobé qui permet une forte réduction des particules fines, le PDM, même procédé mais avec un caoutchouc synthétique vierge ou recyclé, les thermoplastiques, caoutchouc synthétique, également avec une réduction des particules fines et une meilleure recyclabilité.

Ces délibérations, qui ont reçu un avis favorable de la Commission, étaient l'opportunité pour moi de détailler les actions qualitatives mises en place par la Ville sur ce sujet.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : C'est dommage que monsieur Sécheresse soit parti, parce qu'à mon tour, je lui aurais fait plaisir, je retire mon intervention.

**M. LE MAIRE** : On lui dira. Les Verts, Madame Chevallier.

**Mme BAUME Émeline** : Je me permets d'intervenir à la place de madame Chevallier qui a dû s'absenter.

Le 18 septembre dernier, comme l'a indiqué Yann Cucherat, l'Agence nationale de sécurité sanitaire a publié une première analyse suite à la saisine des différents ministères pour évaluer les risques liés à l'utilisation de granulats de pneu dans les terrains de sport et dans les aires de jeu en synthétique, une inquiétude grandissante existant à ce sujet.

La première conclusion que vous avez citée et indiquée dans le rapport, je cite, est que « le risque sanitaire est négligeable ». Mais si on lit en détail la note complète, on y trouve d'autres constats. Je vous en citerai cinq :

- Les normes en vigueur concernent essentiellement les performances sportives et les qualités d'amortissement et s'occupent peu des risques sanitaires et environnementaux ;
- Des produits contenus dans les granulats issus de pneus peuvent être volatils à des températures que l'on trouve aujourd'hui pour des terrains exposés au soleil d'été ;
- Des risques d'irritation oculaire et pulmonaire en milieu fermé ;
- L'existence de risques potentiels pour l'environnement et une insuffisance de données pour caractériser ces risques ;
- Les effets d'îlots de chaleurs liés à la présence de terrains synthétiques en milieu urbain sont peu étudiés.

L'ANSES conclut, comme l'a indiqué Yann Cucherat, que ces études doivent être complétées, en particulier sur le volet méthodologique pour arriver à évaluer le risque pour la santé humaine mais aussi pour l'environnement.

Dans ce contexte et en attendant le résultat de l'ensemble de ces études complémentaires, le groupe des élus écologistes vous demande que le principe de précaution soit appliqué à Lyon pour toutes les rénovations ou créations de terrains de sport, mais aussi pour les aires de jeu pour enfants.

Pour certains terrains, comme celui du stade dont il est question, des billes en liège naturel sont utilisées et cela va dans le bon sens, il n'y a aucun problème. Ce n'est pas le cas apparemment pour le terrain de Gerland. De façon plus générale, quelle est l'orientation de la Ville sur le long terme, sachant qu'on est en fin de mandat et que, peut-être, la suite verra d'autres trajectoires – on dira cela ainsi ?

Nous pensons aussi qu'il faudrait revenir aux terrains en gazon naturel dans certains cas, car le phénomène d'îlot de chaleur est de plus en plus à prendre en compte dans l'aménagement de notre ville.

De plus, madame Chevallier a appris récemment que certains terrains synthétiques sont aussi « arrosés » voire désherbés. Elle souhaiterait donc savoir avec quel type de substances. Il serait intéressant de fait de comparer l'ensemble des supports que nous utilisons pour les jeux, pour nos jeunes et nos enfants.

Concernant les aires de jeux pour enfants, nous proposons qu'elles soient systématiquement arborées avec des arbres de pleine terre pour éviter les effets d'îlots de chaleur dont nous avons parlé dans une précédente délibération.

Je vous remercie et nous voterons cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de Mme Perrin-Gilbert).

(Adopté)

---

### **2019/4544 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Cargo pour l'organisation de l'événement Tigaly, du 19 au 22 avril 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

### **2019/4545 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de l'OV'à Lyon du 19 au 21 avril 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ces dossiers concernent l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Cargo qui organise son 7<sup>e</sup> Tigaly, et d'une subvention de 3 000 euros à l'association Les Rebelyons qui organise son 10<sup>e</sup> l'OV'à Lyon. Ces deux manifestations ont pour objet de promouvoir le sport pour tous et tous et de lutter contre l'homophobie et les LGBTphobies dans un cadre sportif et convivial.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Cette délibération nous permet d'accompagner deux événements sportifs qui ont pour but la lutte contre l'homophobie. Évidemment, j'y suis très favorable et je voterai cette délibération, mais il faut aller plus loin. Peut-être devrions-nous renforcer les actions des associations LGBT dans nos écoles, nos collèges et nos lycées. Car c'est à mon sens par l'éducation que ce fléau pourra disparaître et que nous construirons un vivre ensemble vital pour tous.

Dans notre ville, les manifestations contre le mariage pour tous ont eu un nombre de participants important. Si tous ne sont pas violents et même si certains ne sont qu'un peu homophobes, voire juste conservateurs, cela montre malgré tout des a priori forts contre des personnes dont la sexualité n'est pas celle qu'eux imaginent comme étant la bonne et dont ils considèrent que tout le monde devrait la pratiquer : cette bonne vieille hétérosexualité.

L'agression récente d'une gendarme et de sa compagne par un groupe d'adolescents dans le quartier de la Part-Dieu montre l'urgence de s'attaquer à ce fléau et l'importance de passer par le milieu scolaire pour informer et éduquer nos jeunes, afin que plus jamais des actes violents ne soient perpétrés pour la seule et unique raison d'aimer une personne du même sexe.

Ici, personne, je pense, ne doute du fait qu'on ne choisit pas sa sexualité mais qu'elle fait partie de nous. Apprendre à nos jeunes à l'accepter et à ne pas rejeter les autres est de notre responsabilité collective et notre ville doit renforcer les liens entre les associations LGBT et le système éducatif.

Je vous remercie encore pour l'accompagnement de ces deux événements.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix les dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

---

### **2019/4530 - Lyon 7<sup>ème</sup> - Ouverture et dénomination de l'école primaire Françoise Héritier - Rectificatif**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

C'est un avis favorable pour l'ouverture et la dénomination de l'école primaire Françoise Héritier.

**M. LE MAIRE** : Madame Picot.

**Mme PICOT Myriam, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je rappelle souvent le dynamisme de mon arrondissement. Je vois fleurir les projets urbains et les programmes de logements. Qui dit nouveaux habitants dit bien sûr besoins en équipements publics.

En septembre, nous ouvrirons les premières classes d'un groupe scolaire dans la ZAC des Girondins qui prendra la suite d'une école provisoire implantée en 2016. Nous accueillerons en même temps un autre groupe provisoire au sein du parc Blandan en préfiguration de celui du PUP Duvié, et déjà s'annonce une nouvelle école rue Croix Barret pour le prochain mandat.

Notre rôle est d'épouser ces besoins, de les anticiper aussi. Je tiens à saluer votre engagement, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, pour

offrir les meilleures conditions d'épanouissement à nos enfants et garantir l'égalité des chances.

D'égalité, il en est question dans le choix du nom de la nouvelle école de la ZAC des Girondins. « Il nous faut bien comprendre qu'être différent ne veut pas dire inégal », écrivait Françoise Héritier. Aujourd'hui, une seule école du 7<sup>e</sup> arrondissement porte le nom d'une femme, Julie-Victoire Daubié. Nos équipements, nos rues, nos espaces publics souffrent du même déséquilibre.

C'est pourquoi nous avons choisi une femme, Françoise Héritier, pour dénommer ce groupe scolaire. François Héritier est une grande figure de l'ethnologie et de l'anthropologie, deux disciplines longtemps réservées aux hommes. Son itinéraire l'a amenée à parcourir l'Afrique et à questionner la distinction universelle entre féminin et masculin, la parenté, le corps et ses substances vitales. Elle est la deuxième femme seulement titulaire d'une chaire au Collège de France.

Dans mon parcours d'avocate, j'ai pu la rencontrer. Je me souviens de ses mots forts pour défendre l'égalité entre femmes et hommes, pour combattre les discriminations et lutter contre la violence. L'école est le lieu où l'on apprend, où l'on découvre la vie, où l'on s'ouvre aux autres. Françoise Héritier est un bel exemple pour les enfants comme pour leurs parents.

Au nom du groupe Socialiste, Radical et apparentés, je vous invite à approuver cette dénomination.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

## 2019/4532 - Lyon 1<sup>er</sup> - Fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 Rectificatif

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Avant de vous donner les raisons principales qui ont conduit à la proposition de cette délibération quant à la fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, permettez-moi de vous rappeler le contexte.

La Ville de Lyon, ce sont 200 écoles, dont une centaine d'écoles maternelles, 38 000 enfants, qui concernent 22 000 familles, avec un taux de progression de la démographie scolaire de plus de 1 % par an. L'école Lévi-Strauss, ce sont 43 enfants, dont 31 concernés par la fermeture. En maternelle, ce sont - 20 % d'effectifs dans le 1<sup>er</sup> arrondissement entre 2010 et 2018.

Je rappelle aussi que nous allons inaugurer trois écoles à la rentrée 2019, plus deux écoles à la rentrée 2020, ce qui concerne un peu plus de 2 000 enfants.

Cette école Lévi-Strauss est une école atypique. Outre le nombre d'enfants concernés, deux éléments nous conduisent à proposer au Conseil municipal aujourd'hui la fermeture de cette école.

D'abord, l'école ne dispose pas de cour de récréation. Aucun scénario ayant existé, la cour ayant existé près des travaux de Lyon Parc Auto, la cour temporaire au Musée des beaux-arts ou celle prévue en 2022 sur les Terrasses Presqu'île, ne permet de garantir de manière optimale la sécurité des enfants de cette école maternelle.

Premièrement, les cheminements pour se rendre dans la cour ne sont pas sécurisés. Les enfants doivent longer et traverser des voies de circulation automobile importantes et traverser des espaces publics très fréquentés.

Deuxièmement, il n'existe pas de confinement possible dans aucun des scénarios envisagés et actuels pour les enfants en cas d'intrusion ou de risque grave.

La sécurité des enfants est donc la principale raison de la demande de fermeture de cette école.

Ensuite, les conditions d'apprentissage ne répondent pas aux standards d'une école maternelle traditionnelle. Ce sont des raisons complémentaires à la fermeture de cette école. Il n'y a pas de salle de motricité. C'est l'accueil de l'école qui fait office de salle d'évolution.

Enfin, il existe aussi des problèmes récurrents de maintenance dans un bâtiment dont nous ne sommes pas les propriétaires. Nous avons dû évacuer l'école 15 jours à cause de problèmes de travaux au-dessus de l'école, qui ont conduit à des risques liés à la sécurité incendie et donc à la sécurité des enfants.

Nous avons dû évacuer deux jours l'école pour un problème de conduite d'eau usée qui avait explosé.

Ces derniers éléments sont des éléments déterminants et complémentaires de la raison essentielle de la proposition de fermeture et je rappelle encore une fois la sécurité des enfants.

L'Inspecteur d'Académie a émis un avis favorable ainsi que le Préfet du Rhône à cette proposition de fermeture.

Alors comment allons-nous accompagner les familles concernées ?

Trois écoles à proximité disposent de places suffisantes pour accueillir les enfants, 73 places disponibles pour les 31 enfants. Il s'agit des écoles Servet, Doisneau et Lamartine. Les familles choisiront l'école dans laquelle ils souhaiteront inscrire leur enfant. Ils pourront aussi demander une inscription dans une autre école de la Ville de Lyon. Cette inscription sera acceptée sous condition de places disponibles dans ces écoles.

Pour ne pas être plus long, malgré un avis défavorable des Conseils d'arrondissement du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> arrondissement, la Commission a rendu un avis favorable.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Un avis favorable à une voix près.

Cette délibération nous demande d'approuver la fermeture de l'école maternelle Lévi-Strauss alors que vous en avez déjà fait l'annonce aux parents par voie de presse. C'est une méthode dont nous avons pris l'habitude, un mode de fonctionnement qui fait peu de cas de l'ordre dans lequel les choses doivent se faire et où l'autoritarisme remplace la concertation et le travail commun nécessaire à la bonne gestion d'une ville.

Je souhaite reposer cette décision dans son contexte.

Monsieur l'Adjoint, le 21 janvier, ici même en séance, vous trouviez pertinent que les élèves scolarisés à l'école maternelle Lévi-Strauss aillent pour les temps de récréation au Musée des beaux-arts profiter de la cour. Pertinent est le mot que vous avez utilisé pour définir cet usage.

Dans la délibération, vous dites que c'est pour le bien des enfants que vous fermez cette école, que c'est en raison de l'absence d'une cour de récréation attenante, ce qui contraint les enfants à se rendre dans la cour du Musée des beaux-arts où tout se passe bien et où, vous l'avez dit, il est pertinent qu'ils se rendent. Historiquement, en l'attente de la livraison de la cour de récréation en travaux sur les quais de Saône. Formule qui convenait encore il y a peu de temps puisque vous-même, ici, le 21 janvier, il y a seulement deux mois, vous trouviez cela pertinent.

Cet espace qui était encore la bonne solution il y a seulement deux mois ne l'est plus. Pourtant, la cour de récréation est en construction, il est encore temps de faire les travaux nécessaires pour qu'elle soit aux normes attendus. C'est ce que vous nous aviez dit lors de la Commission, qu'il y avait une circulaire. Vous deviez nous envoyer les documents, nous ne les avons jamais reçus.

Mais vous dites que c'est en raison des trajets école-cour que vous fermez cet établissement scolaire. J'avoue que la confusion semble régner dans votre gestion de ce dossier.

Car, enfin, allez-vous suspendre les cantines pour les élèves qui doivent aller d'une école à une autre sur la pause méridienne ? Qu'en est-il de l'école du 3<sup>ème</sup> arrondissement dont une partie de la cour ne sera pas attenante non plus à l'école ? Est-elle en sursis ?

Monsieur Corazzol, vous nous dites que, pour des enfants de maternelle, dont l'âge pour les plus jeunes sera d'un peu moins de 3 ans à la rentrée prochaine, il sera bénéfique d'aller dans une école où il y aura certes une cour de récréation attenante, mais où les trajets école-domicile,

pour certains élèves, seront d'une trentaine de minutes.

J'évoque ici un test effectué par des parents avec leurs enfants. Donc, si parmi eux certains sont externes, il sera sûrement nécessaire pour les familles, afin de soulager leurs petites jambes, de décider de les inscrire à la demi-pension. Voilà donc une drôle de conception du bien-être des enfants.

Car même si on pense que le sport est bénéfique pour la santé, vous avouerez que deux heures de marche à pied par jour uniquement pour se rendre à l'école, c'est beaucoup. Donc pour ces enfants-là, ce sera la cantine. Vous en avez décidé ainsi. Je vous laisse apprécier l'intérêt supérieur de l'enfant dans ces cas-là.

Les élèves de Lévi-Strauss, toujours pour l'intérêt de ceux-ci, passeront donc d'une école à taille humaine à une école où, déjà, on met des tables pliantes sur le temps de cantine, où le placement des couchettes ressemble à un jeu de Tetris plus qu'à un lieu serein de repos. Je parle là de l'école Doisneau. Ou alors à l'école Michel Servet qui vend du rêve aux parents avec sa pollution et des temps de repos où des enfants sont assis à leur table de travail. Enfin les enfants de Lévi-Strauss pourront aller à l'école Lamartine qui n'est pas plus aux normes attentats que la cour qui devait être construite pour les petits élèves de la partie nord de la Presqu'île.

Bref, vous comprendrez que je m'interroge. Où est l'intérêt supérieur de l'enfant ? Je le cherche mais je ne le trouve pas.

Notre Ville choisit de fermer une école, la dernière du nord de la Presqu'île pour des raisons financières et aucunement pour l'intérêt supérieur de l'enfant.

Lors de la fermeture de l'école élémentaire Lévi-Strauss, elle aussi pour des raisons dites de sécurité, vous aviez la possibilité de regrouper maternelle et primaire dans le bâtiment de la rue Paul Chenavard. Vous avez fait le choix de priver un quartier des écoles publiques et laïques. Vous avez fait le choix de supprimer un des éléments phares d'un quartier que sont ces écoles. Et par conséquent, vous avez choisi de vous désintéresser de la jeunesse.

Nous comprenons tous que vous avez fait le choix de faire de cette partie de la ville une zone commerciale sans âme ni vie.

La rue de la République est devenue une marque. Les baux commerciaux voient leurs prix s'élever. Le chocolatier historique de ce quartier a dû partir pour cette raison. Votre vision de la ville n'est vraiment pas la nôtre, cela, c'est certain, mais elle n'est pas non plus celle des habitants que vous repoussez loin des cœurs de la cité.

Fermer une école, ce n'est pas un acte anodin. Priver un quartier de son école est une erreur magistrale.

Je terminerai par cet adage : une école qui ferme, c'est un village qui meurt. Alors bien sûr, Lyon n'est pas un village, mais chaque quartier en forme un et votre décision est grave. J'espère sincèrement que vous reviendrez sur cette décision et entendrez l'appel des familles pour maintenir l'école Lévi-Strauss ouverte.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mesdames, Messieurs les élus,

Je voterai contre cette délibération qui prévoit la fermeture de la dernière école présente entre la place des Jacobins sur le 2<sup>e</sup> arrondissement et le bas des Penthes de la Croix-Rousse sur le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Ce quartier perd donc un équipement public favorisant le maintien d'une vie de quartier et d'une vie familiale, ce qui va contribuer, comme l'a très bien dit Isabelle Granjon à renforcer encore la désertification de la Presqu'île par ses habitants et ses commerces de proximité.

Au-delà, une école, Monsieur le Maire, n'est pas n'importe quel équipement public. Et fermer une école publique n'est pas une formalité, c'est un véritable traumatisme.

Aussi et comme le règlement intérieur m'y autorise, je demanderai le vote à scrutin public de cette délibération car il n'y a pas ici de consigne de groupe à donner, chacun, chacune engagera sa responsabilité personnelle sur ce vote.

Je disais donc que ce n'était pas une formalité que cette décision. Pourtant, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, vous avez traité cette fermeture avec une grande légèreté.

Annonçant donc la fermeture de l'école aux parents d'élèves par courrier simple en date du 19 février dernier, avant même de prendre l'avis des conseillers municipaux réunis en Commission Education, avant même de prendre l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui a émis, comme le 2<sup>e</sup>, un avis unanimement défavorable, en tout cas en ce qui nous concerne, et avant même le vote en Conseil municipal réuni aujourd'hui.

Alors, puisque la lettre de monsieur Corazzol aux parents d'élèves vaut apparemment pour décision, puisque l'on n'a même pas besoin d'attendre nos débats, je vais reprendre cette lettre et Monsieur Corazzol, je vous remercie de répondre à quelques-unes de mes questions, levant ainsi la suspicion de détournement de pouvoir et levant l'idée que les motifs sécuritaires sont en fait avancés pour mieux cacher un motif qui n'est que comptable.

Vous dites dans le courrier aux parents : « Les enfants ne bénéficieront pas de conditions normales de récréation (superficie, jeux) compatibles avec les nouvelles contraintes de sécurité demandées par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Intérieur depuis les attentats de novembre 2015. » À quelles normes précises, Monsieur Corazzol, faites-vous référence concernant les surfaces et les équipements de jeu nécessaires dans les espaces récréatifs ? Quels sont les éléments factuels, chiffrés, mesurables qui sont mentionnés dans les nouvelles contraintes de 2015 que vous citez dans ce courrier et qui permettent d'asseoir votre décision ?

Pour ma part, j'ai repris la circulaire du ministère de l'Intérieur de 2015 et de l'Éducation nationale, je n'y trouve aucun élément chiffré ni mesurable.

Ensuite, dans votre courrier, vous continuez : « De plus, la situation de l'école au sein d'un immeuble d'habitation ne permet pas de garantir la qualité d'accueil des enfants. » Monsieur Corazzol, je me tourne vers votre collègue à la Petite Enfance. La quasi-totalité des équipements d'accueils des jeunes enfants, pour ne pas dire les crèches, sont implantés dans des rez-de-chaussée d'habitation neufs ou anciens. Sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, je peux citer le RAM de la place Sathonay, je peux citer les Petits Thou, je peux citer la crèche Chardonnet. Ces structures accueillent des enfants avec des contraintes techniques et de sécurité identiques. En quoi ce qui constitue une norme pour les équipements d'accueil petite enfance n'est pas satisfaisant pour la qualité d'accueil dans cette école, alors que la réglementation est la même ? Si l'on suit le raisonnement de monsieur Corazzol, il faudra donc fermer tous les équipements petite enfance dans une grande partie de notre ville sous peine d'engager votre responsabilité, Madame, Monsieur.

D'autre part, vous dites également : « L'école a subi et connaît des désordres techniques récurrents. Le dernier en date a nécessité l'évacuation en urgence suite à des travaux privés dans les étages. » Monsieur Corazzol, faut-il comprendre que l'origine des désordres n'était pas liée au bâti de l'école ou à ses caractéristiques mais due à une intervention exogène d'un tiers ? Les travaux au sein d'une copropriété affectant les éléments structurels sont soumis à autorisation. Y a-t-il eu un défaut d'information ou des manquements de la part de ce tiers au respect des règles de l'art ? La Ville s'est-elle retournée contre l'opérateur en charge de ces travaux ? Et puis ces travaux sont désormais achevés. Quels sont donc les éléments qui vous laissent penser que de nouveaux désordres ponctuels pourraient devenir récurrents au point de motiver la fermeture de l'école ?

Ensuite, vous écrivez : « Il s'agit de la seule école lyonnaise qui n'appartient pas à la Ville, ce qui rend son fonctionnement lourd et complexe. » La Ville n'est-elle pas propriétaire d'une partie de l'école ? Quels sont les éléments factuels qui rendent le fonctionnement lourd et complexe ? D'autre part, notre Ville a-t-elle envisagé l'acquisition des locaux dont elle n'a pas la propriété ?

Et puis, vous concluez : « Pour ces raisons et dans l'intérêt des enfants, il m'est apparu responsable après concertation avec l'Inspection académique d'engager une procédure de fermeture de cette école. » Peut-on connaître les modalités de cette concertation ? Parce que, pour ma part, je recevais un courrier de l'Inspecteur d'Académie fin janvier ne m'informant que d'une difficulté sur l'école Aveyron et à aucun moment n'était abordée – et je tiens ce courrier à disposition – la question de l'école Lévi-Strauss et de sa fermeture – à la rentrée 2019. Donc quelles modalités de concertation avec l'Éducation nationale ?

Et puis, j'aimerais bien avoir un élément formel de l'accord de l'Inspection académique, parce que vous nous dites « l'Inspecteur d'Académie est d'accord ». Il faudrait vous croire sur parole ? Excusez-moi, je ne peux plus vous croire sur parole, Monsieur Corazzol.

De même, j'aimerais avoir l'avis favorable du Préfet quant à cette fermeture et un avis notifié par écrit. Ce n'est pas joint à cette délibération.

Vous citez une circulaire qui prévoit l'avis du Préfet. Cette même circulaire souligne l'importance de la concertation entre l'État et les collectivités territoriales, mais il est dit que cette concertation doit impérativement s'étendre à tous les acteurs de la communauté éducative et aux partenaires de l'école, pour permettre à chacun d'eux d'apporter sa contribution. C'est la circulaire. Considérez-vous, Monsieur Corazzol, avoir respecté ces modalités ? Et si oui, pouvez-vous me mentionner quels acteurs de la communauté éducative et partenaires de l'école vous avez consultés jusque-là ?

Et puis, je terminerai en parlant de la disponibilité des places dans les écoles de proximité qui permettra, selon vous, d'assurer un accueil et une scolarité de qualité.

Je vais revenir sur les effectifs. Actuellement, les classes de Lévi-Strauss sont composées non pas de 15 enfants comme vous l'avez dit à une télévision locale, mais de 22 ou 23 élèves. En quoi est-ce dans l'intérêt des enfants d'être orientés dans des classes qui comptent déjà en moyenne 27 enfants à Lamartine, 28 élèves à Servet, 25 enfants à Doisneau ? Avez-vous prévu dans ces établissements scolaires l'ouverture de nouvelles classes ? En quoi est-ce dans l'intérêt des enfants de ces autres écoles de voir mécaniquement l'effectif de leurs classes augmenter ?

Concernant les cours, les cours de ces trois écoles, Servet, Lamartine, Doisneau, répondent-elles aux conditions normales de récréation que vous avez citées et que vous évoquiez au début de votre courrier ? Quelles sont les surfaces de leurs cours ? Est-ce conforme aux normes ? Le ratio de mètres carrés/cour/élèves est-il supérieur à celui de Lévi-Strauss dans la situation présente (Palais Saint-Pierre) ou dans la future situation sur les quais de Saône ?

Enfin, en termes d'équipement et de restauration, pouvez-vous nous affirmer ici que ces écoles sont mieux dotées en équipements, c'est-à-dire en salles de motricité, en couchettes, que Lévi-Strauss ? Qu'elles offrent des conditions plus favorables que Lévi-Strauss en matière de restauration scolaire ?

Je sais, mon temps de parole est dépassé mais le sujet est d'importance.

Une dernière chose sur ce sujet. Depuis 2015 et jusqu'en 2020, la Ville mène une opération, Monsieur Corazzol, vous le savez bien, relative à la sécurisation anti-intrusion dans les groupes scolaires. Une enveloppe dédiée est allouée d'environ 2 millions d'euros. Préoccupé comme vous l'êtes des questions de sécurité de l'enfant pour Lévi-Strauss, j'imagine que vous avez demandé à vos services d'étudier techniquement et de projeter financièrement des travaux ou des aménagements qui amélioreraient la situation de Lévi-Strauss. Aussi je vous remercie de nous fournir les résultats de ces études menées par les services et dans le cadre de ce budget alloué.

Ensuite, je vous avais demandé, Monsieur Corazzol, en séance publique de juillet 2016, de bien vouloir étudier comment recréer un groupe scolaire de la rue Paul Chenavard – encore deux minutes et je ne prendrai plus de temps de parole –, puisqu'à l'époque, l'ensemble du bâtiment appartenait aux HCL de Lyon, dont je vous rappelle, Monsieur Collomb, que vous étiez Président du Conseil de surveillance. Je demandais cela en juillet 2016. En août 2016, les HCL faisaient part de leur intention de vendre cet immeuble rue Paul Chenavard. Vous avez sûrement étudié, Monsieur Corazzol, sur quelles bases vous pouviez racheter cet immeuble d'un partenaire privilégié des HCL, pour y installer un groupe scolaire conséquent qui réunirait maternelle et élémentaire. Je vous remercie aussi de me faire passer les éléments qui prouvent que vous avez étudié sérieusement cette décision de racheter l'immeuble dont le propriétaire était les HCL.

Enfin, puisque vous dites qu'il n'y a pas de solution d'aménagement de la cour sur les quais de rive de Saône, quand est-ce que les rencontres ont eu lieu avec le Président de LPA ici présent et ses services, le Président de la Métropole ici présent et ses services, pour étudier de quelle manière la cour d'école pouvait être aménagée et répondre ainsi aux normes de sécurité ?

Enfin, pour terminer, Monsieur le Maire, je vous informe que nous savons tous ici que la motivation de cette fermeture est uniquement comptable. D'ailleurs, je vous renvoie à votre plan Marges de Manœuvre que vous nous avez présenté ici en 2015.

Dans ce plan Marges de Manœuvre, il était écrit noir sur blanc qu'il y aurait une fermeture des groupes maternels isolés. Et nous avons voté contre à l'époque avec Isabelle Granjon justement en raison de cette mention de fermeture d'écoles maternelles isolées. Donc dès 2015 et peut-être même bien avant, la décision avait été prise. Je vous demande de nous prouver, en nous fournissant tous les éléments que je vous ai demandés, qu'il ne s'agit pas d'un motif comptable, auquel cas cette décision serait entachée d'illégalité, et, bien sûr, je demande à nouveau un vote à scrutin public.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert, vous avez un autre temps de parole sur le dossier suivant des périmètres scolaires, je considérerai qu'il est pris sur votre intervention.

Nous passons maintenant à Monsieur Remy.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il ne faudra donc pas moins que l'expression des quatre élus au sein de notre Conseil représentant le 1<sup>er</sup> arrondissement pour vous dire que la fermeture précipitée de l'école maternelle Lévi-Strauss est une erreur : une erreur d'appréciation, une erreur urbaine, une erreur politique.

Une erreur d'appréciation d'abord.

Voilà maintenant cinq années que nous sommes élus, cinq années auxquelles j'interviens aux côtés de Fatima Berrached, Adjointe à l'Éducation dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, au sujet de la cour de l'école Lévi-Strauss en lien avec le projet des Terrasses de la Presqu'île.

Cela fait donc cinq ans que, régulièrement, nous sommes confrontés à la question de la sécurisation des déplacements des enfants pour qu'ils puissent aller en récréation.

Pas une journée de ce mandat n'a été consacrée à la préoccupation partagée avec Fatima Berrached pour maintenir l'école Lévi-Strauss tout en gérant le chantier des Terrasses de la Presqu'île.

Nous avons finalement trouvé une solution avec l'appui de votre Adjoint, monsieur Corazzol, le jardin du Palais Saint-Pierre.

Monsieur le Maire, l'erreur d'appréciation dans la gestion de ce dossier, c'est de se réveiller du jour au lendemain et de se dire que la situation n'est plus tenable et qu'il faut, du jour au lendemain, fermer l'école. Ne nous considérez pas Fatima Berrached, les parents d'élèves, les équipes éducatives et moi-même comme des personnes irresponsables. La sécurité des enfants est notre intention première et elle est partagée.

Et si nous voulons trouver des solutions raisonnables, il est nécessaire de prendre le temps pour discuter, dialoguer et concerter.

Cette décision est aussi une erreur urbaine.

Cette école représente le seul et unique équipement public à l'échelle d'un quartier compris entre les Terreaux et les Jacobins, 300 000 mètres carrés de territoire lyonnais sans école, sans équipement de proximité. Alors il y a deux hypothèses pour expliquer ce constat. Soit une école pour 300 000 mètres carrés de territoire est inutile car il n'y a pas d'enfants et alors là, cela veut dire que notre cœur de ville ne contient plus d'habitants et cette situation est vraiment très inquiétante pour l'avenir de Lyon. Soit, seconde hypothèse, une école pour 300 000 mètres carrés est utile, elle dessert un territoire et c'était bien la fonction de l'école maternelle Lévi-Strauss. Elle dessert un bassin de vie, difficilement délimitable, je vous l'accorde, compris à la jonction des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements.

C'est donc une erreur urbaine, car la fermeture de l'école va conduire à la dévitalisation du cœur de ville de Lyon. Et les nouveaux périmètres scolaires oublient totalement les réalités vécues par les parents et leurs enfants, tuant ainsi toute possibilité de vie de quartier.

En bref, le cœur de ville de Lyon ne sera plus demain un quartier habité mais une belle coquille architecturale vide de sens et de substance urbaine, tout simplement d'urbanité.

Finalement, la fermeture de l'école maternelle Lévi-Strauss est une erreur politique.

Voici donc six mois que vous êtes de retour aux affaires lyonnaises. Il vous aura donc fallu attendre six mois pour vous dédire vous-même. « Je vais associer les Mairies d'arrondissement, je vais concerter, je vais dialoguer, j'ai compris le message des élus lyonnais. » Tout ceci est bien désormais loin de nous.

Car qui prend cette décision ? Vous et vous seul, sans dialogue, sans concertation, sans réelle considération des élus notamment d'arrondissement.

Il vous aura donc fallu attendre six mois pour vous laisser atteindre par vos vieux démons, des vieux démons du passé, vouloir coûte que coûte

montrer votre autorité, votre prééminence sur les affaires du 1<sup>er</sup> arrondissement. Les habitants paient encore une fois les pots cassés de cette absence de dialogue et c'est de nouveau une école qui ferme. Jusqu'où la fin continuera-t-elle à justifier les moyens ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Après la fermeture de l'école élémentaire Lévi-Strauss en 2016, vous nous demandez aujourd'hui d'acter la fermeture d'une autre école, celle de la maternelle Lévi-Strauss qui est située dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, au 37 bis rue Paul Chenavard, mais dont le périmètre s'étend sur le nord du 2<sup>ème</sup> arrondissement.

Le principe de rationalisation des périmètres scolaires permet une flexibilité et une adaptabilité des effectifs scolaires. En ce sens, cela n'est pas en soi critiquable, à condition que cette rationalisation soit justifiée, justifiée par des faits tangibles. Et dans ce dossier, et c'est là que le bât blesse, aucune justification crédible n'est avancée.

Monsieur Corazzol a tenté maladroitement de faire passer cette décision pour une impérieuse nécessité de sécurité, comme il l'avait déjà fait en 2016 lors de la fermeture de l'école élémentaire.

En effet, il a invoqué, je cite : « l'impossibilité de doter l'école d'une cour au sein d'un périmètre sécurisé qui compromet la sécurité des enfants. » L'école maternelle Lévi-Strauss n'a jamais eu de cour de récréation spécifique et les enfants se sont toujours, jusqu'en décembre 2018, déplacés notamment sur le quai Saint-Antoine.

Lorsqu'en 2014, les travaux des Terrasses de la Presqu'île ont été lancés, un nouvel aménagement a été prévu pour garder une cour pour les 350 élèves des trois écoles qui existaient alors : la maternelle et l'élémentaire Lévi-Strauss et l'école privée Saint-Nizier Tour Pitrat à proximité. Puis, depuis décembre 2018, le Musée des beaux-arts a mis à disposition un espace dédié aux enfants de la seule école restante dans sa cour intérieure.

Cependant et bien que cet espace réponde parfaitement aux normes de sécurité, ce que vous avez vous-même reconnu publiquement, Monsieur l'Adjoint, cette situation ne serait plus viable aujourd'hui pour la rentrée scolaire 2019.

Pour justifier ce changement, vous avancez deux arguments.

Premièrement, vous avez évoqué en Commission des normes drastiques de sécurité pour les cours de récréation. Lorsque celles-ci vous ont été demandées par l'Adjointe à l'Éducation du 2<sup>ème</sup> arrondissement, vous avez, Monsieur Corazzol, botté en touche en promettant leur communication avec le compte rendu de la Commission. Nous avons reçu le compte rendu de la Commission, nous n'avons pas reçu les informations demandées. Ce matin, nous n'avions toujours rien ou plus exactement nous avons reçu un mail de votre part, 56 minutes avant le début de ce Conseil, mais les deux textes auxquels vous faites référence, une instruction interministérielle d'une part et une circulaire de l'Éducation nationale d'autre part, portent sur les plans particuliers de mise en sécurité, mais absolument pas sur les normes drastiques de sécurité que vous aviez évoquées lors de la Commission. Nous nous considérons donc toujours en attente de ces informations.

Ensuite, les déplacements quotidiens entre l'école et la cour de récréation mettraient en danger les élèves. Cependant, lorsque l'on vous fait remarquer que la distance entre l'école Lévi-Strauss et la cour du Musée des beaux-arts est de 240 mètres et qu'à titre de comparaison, les enfants de l'école Michel Servet se déplacent quotidiennement vers l'école Robert Doisneau pour se rendre à la cantine qui est à 950 mètres, vous répondez : « Ah ça, c'est différent. » Je ne savais pas que les rues traversées par les enfants étaient plus sécurisées lorsqu'ils se rendaient à la cantine que lorsqu'ils allaient en récréation. Deuxième contre-vérité.

Monsieur le Maire, en réalité, vous tentez de faire passer pour une décision administrative une décision qui n'est que politique, et peut-être même que certains intérêts immobiliers n'y sont pas étrangers.

Alors oui, l'évolution des effectifs dans le 1<sup>er</sup> arrondissement a diminué, diminué de plus de 7 % en maternelle, mais comment en serait-il autrement lorsque vous supprimez méthodiquement les services de proximité ? Quelle famille viendra s'installer dans ce secteur en sachant qu'il n'y a pas d'école à proximité ? C'est un peu le serpent qui se mord la queue. Comme vous l'a écrit le Comité d'intérêt local, toute décision rendant plus difficile la vie des familles est un obstacle au maintien en centre-ville de zones habitées en particulier par les familles. Alors si vous voulez un centre-ville sans habitants avec seulement des activités tertiaires, continuez dans cette voie. Nous, élus Indépendants, ce n'est pas notre vision et nous défendrons au contraire un centre-ville habité par des familles.

C'est bien pourquoi les élus du groupe que je préside comprennent la colère légitime des familles et des enseignants de l'école Lévi-Strauss. Il faut dire que le caractère brutal de cette annonce à la veille des vacances d'hiver a été accompagné d'un traitement irrespectueux de votre municipalité envers les principaux concernés, c'est-à-dire les familles. Les parents n'ont pas été respectés. Convoqués sans ordre du jour à une date à laquelle ils n'étaient pas disponibles, c'est par téléphone, le lendemain, un matin à 8 heures 15 que l'annonce leur a été faite. Ils n'ont par la suite été reçus qu'au retour des vacances scolaires.

La précipitation de cette décision interroge d'autant plus qu'elle a été prise sans aucune concertation. Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que les justifications que vous tentez d'apporter sont plus que discutables, aussi bien sur le fond que sur la forme. Les élus du groupe que je préside ne peuvent pas cautionner ces méthodes. Nous vous demandons donc solennellement aujourd'hui de surseoir à cette décision de fermeture pour prendre le temps d'une vraie concertation, le temps d'une vraie étude de la situation. À défaut, si vous décidez de mettre quand même ce rapport aux voix, mon groupe souhaite également un scrutin public afin que chaque membre de notre assemblée prenne ses responsabilités et les assume publiquement.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : Merci, Monsieur le Maire.

Ce soir, dans cette enceinte municipale, vous nous proposez l'ouverture de l'école primaire Françoise Héritier et la fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss. On tue le père. Est-ce une indication, une incitation ou un exorcisme ?

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Décider de fermer les portes d'une école, fut-elle de deux classes et dans des lieux singuliers est une décision violente.

S'agissant de l'école Lévi-Strauss, nous voulons reprendre devant vous et tous les conseillers les remarques, interrogations et incompréhensions exprimées lors de la Commission Éducation.

Tout d'abord sur la forme, une fermeture portée à la connaissance des élus, des parents, par voie de presse et des parents d'élèves informés par communication téléphonique à l'un des parents délégués la veille des vacances d'hiver.

Ensuite, nous relevons beaucoup d'incohérences dans les motifs invoqués pour cette décision de fermeture. Il est vrai qu'ayant fermé l'élémentaire, vous fragilisiez la maternelle, mais le maintien de la maternelle avait été assuré aux parents.

Sont évoqués des désordres techniques, mais il ne semble pas que les services de sécurité aient donné un avis défavorable à la poursuite de l'activité. Un dégât des eaux lié à des travaux peut survenir dans bien des immeubles et n'induit pas condamnation des lieux. Exemple, l'école Alphonse Daudet dans le 9<sup>e</sup> connaît bien des problèmes avec ses sanitaires depuis deux ans, ce qui a juste provoqué mi-janvier des désordres importants. Je ne crois pas que l'on ait envisagé de fermer l'école.

Est évoquée l'absence de cour de récréation alors même que le projet Terrasses de la Presqu'île intègre une cour de récréation et alors qu'aujourd'hui la mise à disposition d'un espace dans la cour du Musée des beaux-arts apporte une solution transitoire satisfaisante.

Concernant les Terrasses de la Presqu'île, la cour figure dans l'avenant numéro 1 que vous nous avez fait voter ici et à la Métropole il y a un an. Concernant l'utilisation de la cour du Musée, le 21 janvier, madame le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement indiquait sa satisfaction qu'elle puisse servir de cour de récréation et demandait le maintien de cette possibilité jusqu'à la livraison de la nouvelle cour. Votre Adjoint se disait très heureux de cette solution et n'a alors jamais mentionné la fermeture de cette école. Peut-on croire que la décision a été prise postérieurement au 21 janvier ? Et pourquoi une cour sur un espace public ne serait pas « sécurisée » dans le 1<sup>er</sup> arrondissement alors qu'elle le serait dans le 3<sup>ème</sup> avec la cour que vous allez faire pour l'école Léon Jouhaux sur une place publique ?

Sont évoqués les déplacements, mais beaucoup d'élèves se déplacent pour les repas, le sport, les activités et il est proposé que les élèves de Lévi-Strauss d'ailleurs soient répartis sur des écoles où des déplacements sont nécessaires. Certes on peut choisir de déplacer les plus grands,

mais quelle différence sur les risques encourus ?

Cette école n'aurait pas les équipements standards mais elle a une salle de cantine de 36 places et une salle de motricité. Au ratio d'élèves, bien des écoles sont moins équipées.

Enfin, trois remarques plus générales.

Vous répartissez les élèves de Lévi-Strauss sur trois écoles en considérant qu'il y a des places suffisantes. Mais tout cela, cela marche bien derrière un bureau. C'est bien plus complexe à appliquer en tenant compte des contraintes de chacune des écoles accueillantes. Quelles conséquences sur les effectifs des classes ? Sur la restauration ? Sur les espaces d'évolution et de récréation ?

Deuxième remarque, une école est un équipement de proximité, qui participe à la vie de quartier, qui crée des liens entre les familles, entre les habitants. Toute une partie de la Presqu'île sera privée d'école, même modeste en taille, et si les familles sont moins nombreuses, elles ne risquent pas de venir ou de revenir s'installer dans cette partie de l'arrondissement.

Dernière remarque, adapter l'offre scolaire est en permanence nécessaire et on aurait pu comprendre cette fermeture dans un contexte de projet global, plus large, permettant de répondre aux difficultés des écoles du territoire, Michel Servet, Robert Doisneau et Lamartine, mais ce n'est pas le cas ici.

Notre groupe votera contre ce projet de délibération et s'associe à la demande de scrutin public.

**M. LE MAIRE** : Madame Baume.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Le 1<sup>er</sup> arrondissement est un territoire qui a énormément changé ces 20 dernières années, entraînant deux réelles mutations pointées entre autres par Arthur Remy sur la délibération concernant la place Chardonnat, parmi lesquelles une hausse fulgurante du coût du logement n'incitant pas les familles à s'y installer ou tout au moins à y rester avec plusieurs enfants, en particulier sur cette partie-là du 1<sup>er</sup>. Les prévisions démographiques d'ailleurs n'envisagent pas de hausse sur ce secteur.

Fermer une école participera de notre point de vue, comme l'a indiqué Dominique Nachury, à ce que tout un chacun nomme désormais la gentrification du 1<sup>er</sup>. Les services de proximité marchands et non marchands répondant aux besoins essentiels de chacun et chacune permettent, quelle que soit la physionomie d'un territoire, et donc là d'un arrondissement, de tisser des liens entre habitants.

L'école, elle, fait partie de ces services et de ces lieux favorisant ce qu'on appelle la cohésion sociale. C'est la conviction des élus écologistes.

Sur ce secteur Terreaux-Jacobins, il y avait une école primaire privée comme l'a indiqué le Maire du 2<sup>e</sup> qui a fermé, et un groupe scolaire qui a tout d'abord fermé son élémentaire pour des raisons de sécurité, et ce jour se pose la question de la maternelle.

Vous évoquez donc des normes de sécurité ayant évolué et l'inadaptation de la cour prévue pour cette école et incluse dans les aménagements des rives de Saône. Toutes les cours de l'ensemble de la ville répondent-elles à ces normes ? Sinon alors pourquoi, dans le projet de rénovation de l'école Léon Jouhaux, comme l'a indiqué Françoise Chevallier en Commission Éducation et comme l'a rappelé Dominique Nachury, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, donc pourquoi pour cette école est envisagée la cour sur la place des Martyrs, un espace public, avec une rue à traverser et un positionnement dans un espace public ouvert ?

Vous pointez globalement les modalités d'accueil qui seraient plus attractives, en répartissant les élèves dans d'autres établissements plus vastes. Peut-être voyez-vous les choses sous l'angle d'un plus grand brassage, du partage de pratiques au sein d'équipes pédagogiques plus conséquentes. Il nous semble que ces questions peuvent être étudiées et auraient dû être signifiées par l'autorité ad hoc, à savoir le Rectorat. Or il semble qu'aucun rapport émanant de l'Éducation nationale ne pointe en général dans les petits établissements et en particulier pour celui qui nous concerne ce soir de tels besoins ou manquements.

Nous notons que vous envisagez de proposer à des familles de se positionner à l'école Michel Servet qui, elle, a aussi un souci de cour, mais qui est lié à la non-résolution d'un enjeu beaucoup plus global de pollution de l'air. Le principe de précaution devrait d'ailleurs s'appliquer.

Enfin, tout ceci nous est soumis maintenant en mars, pourtant les normes de sécurité ne datent pas de mi-février, la période à laquelle les parents ont été appelés. Quant à une sollicitation du Rectorat, certes nous avons sur table le papier de la Préfecture mais nous n'avons jamais eu connaissance d'autres échanges.

Vous l'aurez compris : la méthode, à savoir décider en mars et ne pas en parler dès la rentrée dernière, nous semble irrespectueuse comme l'a indiqué Denis Broliquier des familles et situe l'éducation bien loin dans les priorités de la Ville, au moins dans notre arrondissement, le 1<sup>er</sup>.

Deuxième point, la fermeture, si elle est demandée pour des raisons de fond (pédagogiques) et de forme (sécuritaires) par le Rectorat doit être décalée le temps de trouver une autre implantation.

Nous ne voterons ni ce rapport ni le rapport concernant l'évolution des périmètres scolaires et nous nous associons à la demande de scrutin public.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Servien.

**Mme SERVIEN Elvire** : Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'accueil des enfants et la scolarisation sont la préoccupation de chacun. Elles sont une priorité pour la Ville de Lyon.

L'école maternelle Lévi-Strauss s'inscrit de façon atypique dans le paysage des établissements scolaires lyonnais. En effet, certaines particularités ont été mises en exergue, telles que la problématique de la cour, l'absence de salle de motricité et la difficulté à résoudre les problèmes techniques qui peuvent survenir au sein du bâtiment.

Comparativement aux autres écoles de la Ville de Lyon, il apparaît donc que l'école Lévi-Strauss ne répond plus aux exigences nécessaires en termes d'infrastructure, pour permettre un accueil serein et sécurisé des enfants.

La cour temporaire, située au cœur du Musée des beaux-arts, et l'absence de salle de motricité obligent les enfants à faire de nombreux déplacements hors de leur école, ce qui engendre des problèmes de sécurité.

De nombreuses réflexions ont été menées à ce sujet et l'évaluation de toutes les solutions possibles a été réalisée par la Ville de Lyon afin de maintenir cette école ouverte.

Ainsi, l'accueil des enfants n'étant plus optimal au sein de cette structure, il est proposé que ces enfants rejoignent les écoles maternelles avoisinantes ayant des places disponibles, à savoir les écoles Lamartine, Doisneau et Servet.

Il est important que les parents, les enfants et les enseignants soient accompagnés dans ce processus de changement d'école et qu'il soit fait au mieux pour chacun.

Le groupe Lyon Centristes et Indépendants votera donc favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Manoukian.

**Mme MANOUKIAN Henriette** : Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Fermer une école n'est jamais un acte anodin ni une décision simple. Notre groupe a pris du temps pour comprendre la situation. Nicole Gay et Thérèse Rabatel sont allées visiter l'école Lévi-Strauss la semaine dernière en compagnie de Guy Corazzol. Elles ont pu entendre le pour de cette fermeture. Dounia Besson et Thérèse Rabatel ont aussi rencontré une délégation de trois parents. Elles ont pu entendre le contre de cette fermeture.

Il y a des arguments pour la fermeture de l'école Lévi-Strauss :

- Une école maternelle isolée de deux classes, sans cour, ce qui pose des problèmes de sécurité et de confort pour les enfants, dans un bâtiment mal adapté qui connaît des problèmes techniques ;

- Une école dont la Ville de Lyon est propriétaire de 140 mètres carrés et loue à une copropriété pour un loyer de 59 000 euros ;
- Un maillage scolaire de la Presqu'île et du bas des Pentes qui reste tout à fait acceptable en termes de déplacement pour les enfants de Lévi-Strauss vers les autres écoles.

Il y a aussi des arguments contre la fermeture de l'école Lévi-Strauss :

- Une école de proximité avec des classes à effectifs réduits, épanouissante pour les enfants et rassurante pour les parents, équipée au niveau gymnique et pédagogique, qui participe à l'animation du quartier ;
- De plus, les parents peuvent être inquiets de la pollution de la cour de l'école Michel Servet ;

L'école Doisneau et sa cantine sont déjà bien pleines ;

- Avec la scolarisation obligatoire des enfants dès 3 ans, les classes maternelles puis élémentaires vont être encore plus chargées.

On peut se dire qu'une fermeture nécessite de la fermeté mais que, pour une école, il faut de la pédagogie. Ainsi, il y a une fermeture qui peut se justifier sur le fond. À long terme, cette école n'est pas viable car elle ne correspond pas aux normes minimales d'équipement de nos groupes scolaires. Mais cette fermeture peut choquer sur la forme. Toucher à une école, c'est toujours toucher aussi un symbole. Nous savons que Guy Corazzol n'agit pas à la légère et que ce sont des arguments solides qui ont motivé sa décision. Mais, sur un sujet aussi sensible, cette décision aurait pu être préparée plus en amont, se faire par exemple sur deux ans et sans reprendre d'inscriptions, et laisser plus de place à la concertation avec plus de temps.

Une fermeture est aussi à mettre en perspective avec notre action éducative globale. Elle ne signifie absolument pas un désengagement de la Ville de ses politiques éducatives. Au contraire, l'Éducation est le premier poste des dépenses de notre Ville. De nombreux groupes scolaires ouvrent et vont ouvrir, comme le montrent les délibérations de ce jour sur les groupes scolaires. Les écoles, déjà toutes dotées de tableaux numériques, vont bientôt être connectées à la fibre optique. Le service médico-social scolaire est de première qualité et rare en France. Les moyens mis sur le périscolaire sont conséquents.

Enfin, cette fermeture amène des interrogations sur l'avenir du centre-ville. Elle alerte sur des évolutions plus profondes, comme la tertiarisation du quartier ou la difficulté grandissante de s'y loger pour les familles avec enfants et elle rappelle la nécessité de maintenir la mixité sociale via le logement social et les services publics, en particulier la nécessité de regarder le foncier pour construire peut-être à terme une future école.

Sur la base de ces éléments, les élus du groupe Lyon Gauche Solidaire voteront chacun et chacune de façon indépendante, partagés entre le oui à la fermeture et l'abstention suite aux questions posées dans cette intervention.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Le groupe Socialiste, Radical et apparentés, Monsieur Lévy d'abord, Monsieur Graber ensuite.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

S'il y a bien une manière d'illustrer la politique éducative de notre Ville, il s'agit bien des investissements qui ont été effectués afin d'assurer la sécurité des enfants et la mise à disposition de moyens pédagogiques nécessaires à leur développement.

La sécurité des enfants est un sujet qui, normalement, doit nous rassembler et non être l'objet d'enjeux. Je vous rappelle tout de même que les investissements de la Ville de Lyon sont de 140 millions d'euros sur le mandat, sur lesquels ont été rajoutés à la rentrée dernière 25 millions d'euros supplémentaires. Et il faut ajouter également, sous l'autorité de Nicole Gay et de Guy Corazzol, 1,6 million d'euros de travaux de sécurité qui ont été mis en œuvre dans les écoles.

Vous le savez, par ailleurs également élu du 8<sup>e</sup> arrondissement, je peux vous attester du soulagement des familles quand nous avons mis fin aux trajets à pied pour les enfants entre les écoles Pasteur et les écoles Olympe de Gouge.

En ce qui concerne l'école Lévi-Strauss, comme cela a été dit précédemment et rappelé, je rappelle que l'école ne dispose pas des équipements standards du minimum des écoles publiques : pas de cour, pas de salle de motricité, et donc forcément des temps de déplacement plus importants pour les enfants et du temps d'apprentissage en moins. L'impossibilité également de doter l'école d'une cour au sein du périmètre sécurisé et qui compromet la sécurité des enfants, même si, en Commission, Madame Perrin-Gilbert, vous avez rappelé qu'un attentat à Lyon était fort peu probable.

Cette situation oblige les enfants à sortir deux fois par jour pour aller en récréation dans une cour installée de manière provisoire dans le jardin du Musée des beaux-arts depuis octobre 2018. Ces déplacements quotidiens sur la voie publique engendrent inéluctablement des risques liés à la sécurité des enfants. En effet, le déplacement de 43 enfants s'effectue le long de la rue Paul Chenavard qui, comme vous le savez tous, est très empruntée par les automobiles, les bus et autres modes doux.

Parmi toutes les autres options envisagées pour doter l'école maternelle Lévi-Strauss d'une cour, aucune n'est apparue satisfaisante et pérenne. Monsieur Graber le précisera par la suite, la cour du Musée des beaux-arts n'est pas adaptée pour accueillir de manière pérenne de jeunes enfants. En effet, cette cour étant un espace destiné à accueillir les visiteurs du Musée, tout individu peut pénétrer dans la cour et ce, même en présence des enfants. L'installation d'une cour était prévue dans le cadre des aménagements de LPA du parking sur le quai Saint-Antoine. Toutefois, l'accès à cette cour nécessitera toujours des déplacements quotidiens et l'aménagement conçu avant les attentats de 2015-2016 ne répondra pas aux exigences de sécurité renforcée dans le cadre du plan Vigipirate. Et la pratique prévoit notamment des lieux de confinement et de séparation claire avec l'espace public pour éviter des comportements invasifs. Or la prise en compte de ces éléments est incompatible avec l'usage prévu de l'espace cour en tant qu'espace public en dehors des heures de récréation.

Parce que la sécurité des enfants est véritablement notre priorité, notre groupe votera ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Graber, voulez-vous ajouter quelque chose ?

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Oui, Monsieur le Maire, un mot très rapide pour redire que la cour du Musée des beaux-arts, qui est souvent évoquée par les uns et les autres, a toujours été considérée comme une solution provisoire suite à la crise rencontrée en octobre dernier, puisque l'Inspecteur d'Académie avait été sollicité à l'initiative d'un certain nombre de parents d'élèves et qu'il fallait trouver une solution en urgence.

Je rappelle ici qu'il s'agit d'un jardin public et non pas d'une cour privative du Musée. Les solutions qui sont mises en œuvre sont des solutions provisoires. Il n'y a pas de bannière étanche entre le public du jardin et les enfants dans la cour.

Je vous invite à regarder ce que nous sommes en train de faire dans le Parc Blandan, où nous construisons une école provisoire : les solutions mises en œuvre avec des clôtures physiques et des barrières visuelles, ont donné lieu à des échanges assez intenses avec l'architecte des Bâtiments de France, puisque nous sommes aussi en secteur protégé, et nous amènent à la plus grande vigilance sur ce type de dispositif.

La cour du Musée des beaux-arts est également un monument historique. Aujourd'hui, il n'est pas possible de faire un aménagement pérenne dans ce lieu, compte tenu de son statut de monument historique, et des activités culturelles du Musée. C'est pour cela que je redis que cette solution était bien provisoire et ne pouvait en aucun cas être pérenne.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Corazzol, un petit mot de réponse à Madame Perrin-Gilbert.

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je reprendrai simplement les éléments concernant la future cour de récréation sur les Terrasses Presqu'île qui devraient sortir au plus tôt en 2022, et comme vient de le rappeler mon collègue Loïc Graber, le jardin du Musée des beaux-arts ne pourra pas accueillir plus longtemps que la fin de cette année scolaire les enfants. Et il n'y a pas d'autre solution alternative pour accueillir les enfants.

Pour répondre à la question de monsieur Broliquier concernant les règles qui s'appliquent, vous pourrez vous référer à l'instruction interministérielle du 12 avril 2017 qui s'ajoute à la circulaire de l'Éducation nationale du 25 novembre 2015. Et c'est sur ces deux textes que l'Inspecteur à l'Académie chargé de la sécurité a rendu un avis négatif pour la poursuite de l'exploitation de la cour au moment des travaux de LPA sur les Terrasses Presqu'île. Nous avons donc bien un texte qui permet à un moment donné d'avoir les ressources juridiques pour évaluer la dangerosité ou pas d'une cour ou d'un espace.

Je rappelle simplement que, sur les Terrasses Presqu'île, pour avoir vu les plans et les avoir regardés très précisément, vous avez d'abord un

square dans lequel nous pourrions accueillir des enfants. Mais, nous ne pourrions pas assurer le confinement des enfants en cas de risque. Il est impossible de créer un bâtiment qui permette d'accueillir la totalité des enfants sans remettre en cause une réglementation sur les inondations. Vous vérifieriez si vous le souhaitez. Nous ne pouvons donc pas confiner les enfants sur cet espace des futures Terrasses Presqu'île.

Sur la sécurité, je vais revenir, Madame Perrin-Gilbert, à ce que vous avez dit lors de la Commission. Vous avez largement critiqué l'ensemble des arguments sur la sécurité des cours d'école, en qualifiant notamment, et je vous cite, le risque terroriste de fort peu probable en centre-ville, pour balayer d'un revers de main ces arguments. Je vous laisse évidemment l'entière responsabilité de vos propos. Pour ce qui nous concerne et ce qui me concerne personnellement, je ne mettrai jamais la sécurité de manière marginale dans le traitement des dossiers liés aux 38 000 enfants de la Ville de Lyon. C'est un dossier particulièrement sensible, c'est un dossier prioritaire. La première chose que nous devons assurer aux parents lorsqu'ils viennent nous déposer leurs enfants à l'école, c'est d'en assurer la stricte sécurité. Dans ce cas-là, je le répète et je n'en démordrai pas, la sécurité des enfants à la fois sur le cheminement et sur le confinement n'est pas assurée.

Sur les aspects plus pédagogiques, parce qu'effectivement un certain nombre d'entre vous sont revenus sur les aspects pédagogiques, peut-on raisonnablement dire que la fermeture de l'école va entraîner une détérioration des conditions pédagogiques pour ces enfants dans les autres établissements ? Si je me réfère à ce que disait mon prédécesseur en 2010, je pense que non et je vais vous citer très rapidement ce que disait mon collègue adjoint en 2010 lors de la fermeture de l'école Kergomar.

L'école Kergomar était une école maternelle isolée, comme vous le dites, Madame Perrin-Gilbert, de 44 enfants et de deux classes maternelles. Et il disait la chose suivante, uniquement sur le domaine pédagogique, je cite : « Il est vrai que les écoles maternelles de deux classes, quelle que soit l'impression de cocon qu'elles peuvent donner, et ce que je comprends parfaitement, et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des spécialistes et en particulier les inspecteurs de l'Éducation nationale, n'offrent pas les mêmes ressources pédagogiques, les mêmes capacités de développement de projets, la même sécurité, en cas d'absence soit d'une ATSEM soit d'un enseignant et qu'il est préférable de pouvoir disposer d'au moins trois ou quatre classes pour avoir en quelque sorte un niveau barrage des enfants de l'école maternelle. C'est cela une école maternelle complète. »

Madame Perrin-Gilbert, à cette époque-là, vous avez voté cette délibération concernant la fermeture de cette école-là et on ne parlait pas de sûreté des enfants et de sécurité des enfants. Je veux bien qu'en neuf ans, vous ayez pu évoluer sur un certain nombre de points. Sur le niveau pédagogique, je pourrais le comprendre. Sur la sécurité, vous m'excuserez mais je ne comprends pas cette évolution dans le temps.

Je termine, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, très rapidement sur les services publics de centre-ville dans cette partie du 1<sup>er</sup> arrondissement. J'ai fait un petit exercice. J'ai essayé de retrouver tous les services publics autour de l'école dans un rayon maximum d'un kilomètre, services publics ou apparentés services publics. Je vous donne le résultat de mes modestes recherches. Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, 600 mètres. La Poste, 250 mètres. Les musées et l'Opéra, 600 mètres. L'école Doisneau, 650 mètres. L'école Lamartine, 750 mètres. L'école Michel Servet, 850 mètres. La Bibliothèque, 500 mètres. L'association Marmite Colbert, 950 mètres. Le centre social, 500 mètres. Et la Maison de la Métropole, 900 mètres. Il y a certains endroits à la Ville de Lyon où les habitants ne disposent pas dans ce rayon-là d'autant de services publics. Nous le regrettons, nous essayons de travailler pour, mais en tout cas, dans votre quartier, vous avez effectivement un nombre de services publics conséquent et je ne crois pas que l'on puisse dire que les services publics ont déserté ce quartier du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Enfin, sur la cour du 3<sup>e</sup> arrondissement de Léon Jouhau, mon collègue Loïc Graber rappelait l'ensemble des contraintes d'organisation et de logistique quant à la mise en place de l'école provisoire Blandan. Sur la cour de récréation de Léon Jouhau, d'abord la rue à traverser, qui est exactement devant l'école, fait 4 mètres. La cour de récréation est complètement prévue pour respecter l'ensemble des règles. L'ensemble des clôtures sont à 2,50 mètres et sont complètement occultées. Il y a un espace complet permettant de confiner les enfants en cas de risque. De plus, la cour est fermée. Je crois que nous réunissons donc le maximum de conditions de sécurité pour assurer la sécurité des enfants de la future cour de récréation de l'école Léon Jouhau.

Quand vous dites, pour terminer vos propos, Madame Perrin-Gilbert, que la décision que nous prenons s'explique par des raisons strictement comptables. Je ne suis pas très fort en comptabilité ni en additions, mais quand on compare le loyer, si je ne prends que cela, que nous allons économiser suite à la fermeture de l'école Lévi-Strauss, qui est de 59 000 euros – ma collègue vient de le rappeler – au regard de l'ensemble des investissements qu'a rappelés mon collègue Lévy à l'instant, mais aussi au regard des 102 millions d'euros du budget annuel de l'Éducation, je crois que l'on ne peut pas dire à un moment donné que nous fermons l'école Lévi-Strauss pour « faire des économies ».

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Le procès-verbal de séance comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote (voir tableau des votes en annexe)

Sur demande de madame Nathalie Perrin-Gilbert, le vote public est souhaité par 20 élus sur 62 présents :

- groupe Les Indépendants .....	6
- groupe les Républicains et Apparentés – Ensemble pour Lyon .....	10
- groupe Europe Ecologie les Verts .....	2
- non-inscrits .....	2

(Plus d'un quart des membres présents demande le vote au scrutin public auquel il doit être procédé).

Madame Hajri je vous invite à procéder à l'appel nominal pour ce vote.

(Madame Mina Hajri procède à l'appel nominal permettant aux conseillers municipaux d'exprimer leur vote).

**M. LE MAIRE** : Je donne les résultats du vote sur la fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss à compter de la rentrée scolaire 2019-2020

Nombre de votants : 71

Nombre de voix pour : 43

Nombre de voix contre : 25

Nombre d'abstentions : 3

Nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

Nombre d'élus absents : 2

(Adopté)

Le détail des votes figure en fin de procès-verbal.

## 2019/4533 - Périmètres scolaires

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur les périmètres scolaires, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon pour une explication de vote.

**Mme GRANJON Isabelle** : Nathalie Perrin-Gilbert et moi-même voterons contre ces nouveaux périmètres, car, contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, ni la Maire d'arrondissement ni son Adjointe n'ont été consultées sur ces derniers. Encore un petit arrangement avec la réalité.

**M. LE MAIRE** : Madame Croizier.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous proposez dans cette délibération une redéfinition de certains périmètres scolaires afin de tenir compte de nouveaux groupes liés à la progression démographique de la ville, grâce en particulier aux programmes immobiliers récents.

Nous souhaitons une nouvelle fois attirer votre attention sur le secteur spécifique de Bellecombe dans le 6<sup>e</sup>. Force est de constater que, sur ce secteur, où 450 nouveaux logements seront livrés en moins de deux ans, l'engagement public est très absent. Aucun équipement public supplémentaire, aucune salle associative, aucune crèche municipale supplémentaire pour accompagner l'offre maigrichonne du quartier.

Plus singulièrement, en ce qui concerne les groupes scolaires, nous avons à plusieurs reprises demandé un point précis pour être certains que les nouvelles familles trouveront bien une inscription possible à l'école Antoine Rémond. Régulièrement, sur le ton « dormez bien, bonnes gens, on pense pour vous », vous nous avez renvoyés vers ce fameux Observatoire urbain qui prévoit tout mais qui n'a apporté aucune conclusion sur ce quartier. Une piste à approfondir pour le secteur de Bellecombe pourrait être d'envisager une modification de périmètre, pourquoi pas avec l'école Jean Jaurès, mais permettez-nous de douter que ce choix soit retenu, car, si l'école Jean Jaurès fait actuellement l'objet de travaux importants, c'est pour y accueillir cinq classes supplémentaires pour le secteur Part-Dieu.

En résumé, Monsieur le Maire, nous vous interrogeons pour avoir une réponse précise sur votre stratégie scolaire sur le quartier de Bellecombe.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes d'accord sur les modifications de périmètre scolaire qui concernent les ouvertures d'école. C'est légitime et logique. Nous sommes contre les modifications liées à la fermeture de l'école Lévi-Strauss.

Je ne sais pas si cela peut se diviser, mais il serait bien qu'il en soit ainsi.

Je me permets d'interroger Monsieur l'Adjoint puisqu'il a affirmé la nécessité d'avoir des écoles de plus de deux classes. Donc je m'interroge sur l'avenir de l'école de La Sarra, de l'école Mathilde Siraud et de l'école Maurice Carême. C'est laquelle la prochaine ?

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Madame Nachury.

Nous répondrons dans une prochaine séance. Nous aurons l'occasion de reparler des périmètres.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Europe écologie - Les Verts ne prend pas part au vote).

(Le groupe Les Indépendants, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre).

(Vote séparé sur les périmètres des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements : Le groupe Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre.)

(Adopté)

---

### 2019/4537 - Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur cette délibération concernant la participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires privées sous contrat d'association.

**M. LE MAIRE** : Madame Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Maire,

Cette délibération nous propose de reconduire les montants unitaires de participation financière de la Ville de Lyon aux écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association, à raison de 571,50 euros par élève de maternelle et de 625,50 euros par élève d'élémentaire pour les élèves lyonnais scolarisés dans ces écoles, soit quelque 8400 enfants sur les 11400 accueillis dans le privé.

La participation de la commune doit être calculée par élève et par an, en rapport avec le coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune.

Ce coût a certainement évolué à Lyon, mais ce montant et ce partage entre maternelle et élémentaire est le fruit d'un accord conclu avec la Direction de l'Enseignement catholique.

Nous admettons que le contexte du projet de loi sur l'école de la confiance et sa mesure d'obligation scolaire à trois ans rend opportun de différer un examen au fond des nouvelles mesures à prendre.

Un rapide calcul laisse cependant à penser que le coût pour la Ville pourrait être doublé. Nous formalisons donc notre demande faite en Commission d'une information et d'un débat sur les propositions de la Ville pour l'avenir. Et nous souhaitons que soit portée au niveau gouvernemental l'exigence d'équité entre les communes, ne pénalisant pas celles ayant fait le choix antérieur de l'aide aux maternelles privées.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(M. Remy vote contre).

(Adopté)

---

### 2019/4534 - Dénomination de la Maison des Associations du 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon en Maison des Associations - Robert Luc, sise 28 rue Denfert-Rochereau, Lyon 4<sup>e</sup>

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire, vous étiez présent en septembre dernier au Forum des Associations du 4<sup>e</sup> arrondissement. À cette occasion, le Comité des Fêtes de la Croix-Rousse et les associations présentes nous ont notamment demandé de donner un nom à la Maison des associations au profit d'un bénévole qui s'appelait Robert Luc.

Cette demande a été entendue et relayée par la Mairie d'arrondissement qui vous permet aujourd'hui d'aboutir à cette délibération visant à dénommer la Maison des Associations du 4<sup>ème</sup> arrondissement Maison des Associations Robert Luc.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Simplement quelques mots pour dire que, lors des vœux à la Mairie du 4<sup>ème</sup>, dont je me souviens avec émotion, j'avais proposé que nous donnions le nom de Robert Luc, qui, pour moi, représente une figure de ce 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Je suis heureux de le faire ce soir. En effet, je crois que Robert Luc correspondait à l'esprit croix-roussien.

Correspondant du Progrès pour le 4<sup>ème</sup> arrondissement, il avait marqué les esprits par ses rubriques « À l'ombre du Gros Caillou », chronique de brèves croix-roussienne, pour faire marcher le coqueluchon, récits inspirés de contes tirés des Almanachs des amis de Guignol ou encore « Ballades lyonnaises », qui redonnait vie à des figures populaires du quartier de la Croix-Rousse.

Mais surtout il était inspiré par ce qu'avait été le journal de la Fabrique, L'écho de la Fabrique, ce combat écrit par les ouvriers de la soie lyonnaise de 1931 à 1934 et qui, je le sais, inspire toujours la Croix-Rousse sur le haut ou bien sur le bas des pentes, cela dépend des instants.

Je suis donc très heureux et je donne la parole à David Kimelfeld.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais associer à mes propos Dounia Besson et Sylvie Palomino, élues du 4<sup>e</sup> arrondissement, et Nathalie Perrin-Gilbert, et l'ensemble des élus de la Croix-Rousse.

Robert Luc considérait la Croix-Rousse, comme vous l'avez dit, des Pentès et du plateau.

La Croix-Rousse est d'abord la Croix-Rousse par les femmes et les hommes qui, à travers les siècles et les décennies, y vivent, y travaillent et contribuent chacune et chacun à leur manière à en faire un quartier à part, à la fois solidaire, profondément respectueux de son passé, de son patrimoine, de son identité, mais aussi toujours innovant, créatif, tourné vers l'avenir et tendu vers une certaine idée du progrès.

Mais la Croix-Rousse est sans doute la Croix-Rousse d'abord parce que des femmes et des hommes ont eu, à travers les années, la volonté, le talent et la constante générosité de découvrir, d'apprendre, de comprendre, de raconter et surtout de partager et de transmettre cette histoire.

De ces hautes figures de la Croix-Rousse qui furent toujours tout à la fois des spectateurs attentifs, des acteurs engagés, des consciences exigeantes, des savants passionnés, des hommes d'art et de culture, des citoyens parmi les citoyens, des passants considérables et de patients infatigables, nous n'en avons jamais oublié aucune.

Nous avons toujours su ici à Lyon leur rendre hommage, honorer leur mémoire et transmettre leur souvenir aux générations à venir, dans une longue suite ininterrompue d'engagements successifs, pour que la Croix-Rousse reste la Croix-Rousse et que Lyon devienne Lyon. C'est notre force et je souhaite aujourd'hui que nous soyons à la hauteur de cette tradition de gratitude et de reconnaissance qui honore tant les citoyens comme les élus de notre ville.

Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues, c'est avec émotion que nous portons aujourd'hui cette délibération qui vise à rendre un juste hommage à Robert Luc qui nous quittait il y a deux ans, le 12 mars 2017, à 73 ans.

C'était avant tout un ami, un homme de bon conseil, un confident et un homme de caractère, mais c'était un journaliste, photographe, historien, écrivain, militant associatif, citoyen humaniste et homme engagé. Il était de ces figures emblématiques qui ont forgé l'âme, l'esprit et le génie de la Croix-Rousse, mais aussi le plaisir et la saveur si particulière d'y vivre au quotidien.

En dénommant la Maison des Associations du 4<sup>ème</sup> la Maison des Associations Robert Luc, nous tiendrons ainsi l'engagement pris devant ses enfants, et je voudrais saluer Nadia qui est dans le public et, à travers elle, son frère Karim et l'ensemble de sa famille, sa famille et tous les habitants, qu'il resterait pour toujours au milieu d'eux, au milieu de nous toutes et tous qui l'avons connu, consulté, aimé, admiré.

Il croyait à la force des valeurs associatives, aux vertus de la décision collective, à la modernité de l'esprit mutualiste et collaboratif, au dialogue et à la démocratie de tous les jours.

Nous tiendrons ainsi l'engagement de ne jamais oublier ce qui fait la grandeur et la prospérité d'une ville, hier, aujourd'hui comme demain. Ce sont les femmes et les hommes qui s'engagent ensemble pour elle dans la fidélité à une histoire et à des valeurs plus grandes qu'eux et qu'ils s'attachent à transmettre aux générations qui leur succèdent pour construire un avenir fait d'ouverture et de partage qui nous soit pleinement commun.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2019/4527 - Attribution d'une subvention au titre du soutien aux Jeux Olympiques de Tokyo à l'association Lyon Plongeon Club pour l'athlète Laura Marino - Approbation de la convention de subvention**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4529 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Lyon Haidong Gumdo Lyon 2<sup>ème</sup> pour la participation du club au 34<sup>e</sup> Festival international des Arts martiaux à l'AccorHotel Arena le 23 mars 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4538 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association FC Lyon Football pour l'organisation du tournoi international de football Top Gones, les 20, 21 et 22 avril, et du tournoi Les Fenottes, les 8 et 9 juin 2019, au stade du Clos Layat à Lyon 8<sup>ème</sup> - Signature d'une convention d'application n° 1 à la convention cadre de partenariat et d'objectifs**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4539 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition de Lyon Urban Trail, le dimanche 7 avril 2019 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4540 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition de l'Ultra Boucle de la Sarra, le 17 et le 18 mai 2019 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2019/4541 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité bouliste départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2019, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 8 au 10 juin 2019 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2019/4542 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Les Lions du 8<sup>ème</sup>, pour l'organisation de la 13<sup>e</sup> édition du tir en campagne de Fourvière (tir à l'arc), le 13 et le 14 avril 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2019/4547 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Hockey Club pour l'organisation du Tournoi International Confluence Cup des U13 les 21, 22 et 23 avril 2019 à la patinoire Charlemagne**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.  
**M. LE MAIRE** : Pour tous ces dossiers, pas de remarque, pas d'opposition. Adoptés.  
(Adoptés.)

---

**2019/4531 - Lyon 8<sup>ème</sup> - Ouverture de l'école primaire Simone Veil - Rectificatif**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy  
(Adopté.)

---

**2019/4546 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 11 250 euros à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de divers projets et manifestations**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy  
**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces deux rapports, Monsieur le Maire.  
**M. LE MAIRE** : Pas de remarques, pas d'opposition.  
(Adoptés.)

---

**2019/4535 - Autorisation de signer une convention cadre avec l'association La Croix Rouge Française, gestionnaire de l'équipement de Petite Enfance La Ronde des Colibris**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine  
(Adopté.)

---

**2019/4536 - Autorisation de signer avec l'association La Croix Rouge Française, gestionnaire de l'équipement de Petite Enfance Les P'tits Pas, un avenant à une convention d'occupation temporaire pour ses locaux actuels situés 25 rue Victorien Sardou 69007 Lyon et une convention d'occupation temporaire pour des locaux situés 52-54 rue Rochemaître 69003 Lyon, pendant la durée des travaux**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine  
**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur les deux dossiers, Monsieur le Maire.  
**M. LE MAIRE** : Pas de remarques, pas d'oppositions.  
(Adoptés.)

---

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

---

**2019/4583 - Lyon 5<sup>ème</sup> - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon à la Société Lyonnaise pour la Construction (SLC) des parcelles BI 191 et 192, sises 109 et 111 rue Joliot Curie, en vue de l'aménagement du Parc promenade Élise Rivet - EI 05348 - n° inventaire 05348T001-01 - Opération 05348001 « Aménagement du Parc promenade Élise Rivet » - Adaptation de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00012**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.  
**M. LE MAIRE** : Madame Perrin-Gilbert.  
**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Intervention retirée.  
**M. LE MAIRE** : Monsieur Rudigoz.  
**M. RUDIGOZ Thomas** : Merci, Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe.

Quelques mots sur un dossier dont nous avons souvent parlé dans cette salle.

C'est un très beau dossier, emblématique de ce plan de mandat, qui est suivi depuis longtemps par ma collègue Céline Faurie-Gauthier qui pourrait en parler beaucoup mieux que moi mais elle m'a laissé finalement prendre la parole.

Je tiens aussi à saluer le travail sur ce dossier de madame le Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement, Béatrice Gailliout.

C'est un des grands projets du plan de mandat pour le 5<sup>ème</sup>. Il s'inscrit dans nos équipements en matière d'espaces verts, en matière de

voies vertes. Il participera justement à boucler un peu plus ce grand cheminement des voies vertes dans le 5<sup>ème</sup> et dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement.

Un projet qui offrira aux habitants des quartiers Ménéval et Battières de nouveaux espaces de détente, d'animation, de jeux pour les enfants et un espace bien évidemment de biodiversité.

Ces espaces que nous retrouverons dans ce parc public vont créer du lien, du lien physique entre les habitants puisqu'il reliera deux secteurs, celui de la Garenne et de la rue des Noyers à la rue Joliot-Curie. Il constituera aussi un facteur de lien social, de lien intergénérationnel, avec différentes fonctions que permettra ce parc public.

Je tiens à saluer le travail qui a été mené en partenariat avec une association qui s'appelle l'association des Jardins du Château, qui porte le projet de jardin partagé, et ce, depuis fort longtemps. Les Jardins du Château, c'est un des acteurs historiques de ce projet et qui nous a souvent servi d'aiguillon, n'est-ce pas, chères Gilda Hobert et Céline Faurie-Gauthier, pour mener à bien ce projet, parce que cela fait plusieurs années que nous tenons à le mener, Monsieur le Maire. Enfin, nous arrivons au terme, même si les travaux n'ont pas encore commencé, de ce projet.

Cela a été également un travail de concertation. Il y a eu de nombreuses réunions, animées très souvent par Céline Faurie-Gauthier et d'autres de mes collègues, avec les habitants, avec les associations, avec la MJC de Ménéval, pour arriver à cette réalisation.

Je tiens aussi à saluer, Alain Giodano qui n'est pas là, et par son intermédiaire, la Direction des espaces verts qui a fait un gros travail en interne. C'est un des projets qui est réalisé en maîtrise d'œuvre interne, qui montre donc la qualité de nos ingénieurs et de nos techniciens en matière d'espaces verts et qui a proposé un très joli travail qui a fait l'unanimité auprès des habitants de ces quartiers.

Maintenant, il ne reste plus qu'encore une étape et je me tourne vers notre collègue Michel Le Faou puisqu'il suit cela de près également, pour obtenir de la part du promoteur SLC, avec qui nous contractualisons pour le rachat à l'euro symbolique de ces espaces, des travaux à l'entrée du site qui ont été prévus de longue date lors de la négociation pour la construction du programme SLC. Maintenant, il y a donc encore quelques travaux à mener de la part de SLC que nous attendons depuis longtemps, mais je sais l'investissement de Michel Le Faou sur ce dossier.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre)

(Adopté)

---

### **2019/4588 - Relocalisation du Centre technique des Sports : lancement des travaux nécessaires à la relocalisation transitoire - Opérations n° 99062005, 07253001 et 07032003 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 », programme n° 00004**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, puisqu'il s'agit de la relocalisation du CTS et de l'ETT suite à la signature du bail emphytéotique sur le LOU Rugby et leur départ avant le 30 juin 2019.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Geourjon.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les élus Les Indépendants voteront cette délibération de relocalisation du Centre d'Entretien et Travaux à Gerland, ainsi que celle provisoire du Centre technique des Sports à Corbas.

Nous vous demandons cependant, dans un objectif de développement durable, que la localisation définitive du Centre technique des Sports, soit à terme plus centrale par rapport à notre ville, afin de limiter au maximum les déplacements.

À l'occasion de ce dossier, nous souhaitons revenir sur l'élément déclencheur, à savoir le bail emphytéotique signé entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby, puisque vous avez porté à notre connaissance les éléments que nous vous réclamions.

Pour mémoire, en juillet 2016, la SASP LOU Rugby s'engageait à investir 66 millions d'euros pour développer le site de Gerland en échange de la mise à disposition par la Ville de Lyon pour 60 ans du stade et de l'ensemble des éléments fonciers.

Pour conforter le modèle économique de développement du LOU Rugby, la Ville de Lyon avait accordé en mars 2018 à la SASP LOU Rugby des droits immobiliers à hauteur de 28000 mètres carrés de plancher dans le périmètre du stade. La SASP a par la suite cédé à six sociétés civiles immobilières ses droits afin de valoriser ces biens.

À l'époque, les élus Les Indépendants avaient dénoncé l'absence d'information financière concernant le montant de ces six cessions immobilières. En effet, sans ces informations, nous ne pouvions avoir la certitude que cette opération garantisse à la SASP LOU Rugby les moyens financiers de son développement.

Après un an d'attente, trois lettres adressées à votre Adjointe, trois interventions en Conseil municipal et la promesse de deux maires de Lyon successifs, nous avons enfin eu communication de ces éléments dans le cadre de votre courrier en date du 19 mars dernier.

Les élus Les Indépendants vous remercient, Monsieur le Maire, de cet effort de transparence.

Nous apprenons donc qu'à ce jour, la SASP LOU Rugby a investi 32,4 millions d'euros sur le site de Gerland, les quatre opérations de cession partielle des droits à construire ont quant à eux permis de récupérer en recettes 31,17 millions d'euros bruts. Un équilibre a ainsi pu être trouvé. L'accord gagnant-gagnant est donc profitable aussi bien à la SASP LOU Rugby qu'à la Ville de Lyon, représentante de l'intérêt général. C'est une bonne nouvelle. Mieux, la SASP LOU Rugby a retenu une proposition que les élus Les Indépendants avaient faite l'année dernière, à savoir la modification de la répartition du capital des SCI.

Initialement détenu à 1 % par la SASP LOU Rugby et 99 % par la foncière Polygone, le capital social des deux dernières SCI n'ayant pas encore cédé leurs droits serait porté in fine à 99 % pour la SASP LOU Rugby et 1 % pour la foncière Polygone, un rééquilibrage capitalistique des SCI qui est beaucoup plus intéressant pour le LOU Rugby, car il lui assurera des revenus réguliers provenant de la location de ses surfaces de bureaux. C'est également donc une bonne nouvelle.

En conclusion de cette intervention, je souhaite revenir sur le devenir des équipements sportifs et culturels du site de Gerland, puisque ce sont effectivement des événements connexes à ce bail emphytéotique.

Premièrement, vous connaissez mon attachement et mon investissement sur le dossier du devenir de la piscine de Gerland. Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous faire un point sur les avancées concrètes pour cette nouvelle piscine (sa localisation, son calendrier, son financement et aussi, point important, les conditions tarifaires d'accès) ?

Deuxièmement, la presse locale nous a appris il y a quelques jours que le projet d'Arena de Tony Parker semble se concrétiser avec le dépôt imminent du permis de construire. Dans le même temps, toujours dans la presse, nous apprenons que les discussions capitalistiques auraient lieu entre l'ASVEL et l'OL. Ce qui interroge, c'est que l'OL et la SASP LOU Rugby ont chacun un projet de salle multifonction. Nous aurions donc sur Lyon la Halle Tony Garnier et trois salles multifonctions supplémentaires. Les élus Les Indépendants estiment que ceci n'est pas viable.

Suite à l'intervention en début de Conseil municipal de Nathalie Perrin-Gilbert et la réponse de Jean-Yves Sécheresse, je souhaiterais revenir sur le sujet de la Halle Tony Garnier. Élodie Roux de Bézieux et moi-même avons déjà eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises en Conseil municipal à ce sujet. Le Conseil d'administration de la Halle a effectivement travaillé sur la question d'évolution du statut de la Halle.

La Halle Tony Garnier est un lieu culturel phare de notre ville, je dirais même que c'est un lieu culturel emblématique. La Halle a la chance d'avoir une équipe et un directeur très efficaces qui jouent pour beaucoup dans le succès de la Halle. Pour mémoire, en 2018, ce sont 70 concerts et 310 000 spectateurs qui ont été accueillis. Toujours en 2018, la Halle a versé à la Ville de Lyon un loyer variable de 342 000 euros. Mais, Monsieur le Maire, à ce jour, le recrutement du successeur de Thierry Teodori est bloqué à l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer votre stratégie concernant l'avenir de la Halle Tony Garnier ? Pouvez-vous également nous indiquer votre vision concernant la multiplication des projets de salles multifonction ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. J'ai ensuite Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Je ne vais pas ce soir vous refaire l'historique de ce dossier depuis juillet 2016, date de mise à disposition du Stade de Gerland à la SASP LOU Rugby, voire plus avant en remontant aux travaux de la mission Gerland.

Pourtant la tentation est grande. Elle est grande parce qu'à l'époque, tout en nous réjouissant de l'arrivée du LOU à Gerland, nous vous avons mis en garde sur le manque de vision globale dont vous faisiez preuve dans ce dossier.

30 mois plus tard, les faits nous ont malheureusement donné raison et le dossier de transfert du Centre technique du Sport qui nous est soumis aujourd'hui vient encore si besoin amener de l'eau à notre moulin.

Après les conditions de départ du Matmut Stadium première version et ses conséquences financières peu avantageuses pour la Ville, après le feuilleton de la piste d'athlétisme, après les terrains de la Plaine des Jeux mis à disposition de l'OL, après votre volte-face sur la fermeture de la piscine de Gerland, nous étudions donc aujourd'hui la relocalisation provisoire du Centre technique du Sport.

Ce dossier est particulièrement symptomatique de votre mode de fonctionnement : absence de vision globale sur l'aménagement de Gerland qui vous amène à prendre les dossiers quand ils arrivent, à les traiter comme vous pouvez et notamment en mettant en place des solutions provisoires, et à en faire supporter les surcoûts inhérents aux Lyonnais.

Dans le cas du Centre technique du Sport, ce sont près de 800000 euros, 790000 pour être précis, qui, d'une part, viennent s'ajouter à la facture globale du dossier Gerland, qui, d'autre part, sont investis à perte dans une relocalisation provisoire, et qui, malheureusement, de troisième part, feront défaut demain quand vous aurez enfin trouvé un point de chute pérenne pour le Centre technique du Sport.

En ces temps, Monsieur le Ministre, où l'argent public doit être dépensé avec mesure, les Lyonnais ne peuvent que constater que, malgré nos mises en garde et malgré vos discours, ce sont eux qui sont amenés à payer la facture de ces erreurs.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, je ne peux que m'interroger sur le prochain épisode de ce qu'est devenu le feuilleton Gerland. La relocalisation définitive du CTS est d'après les informations communiquées en Commission dans les tuyaux. La piscine pour l'instant est sous l'eau mais devrait ressortir. Et je n'ose parler du Palais des Sports. Christophe Geourjon vient également de parler de la Halle Tony Garnier. Tous ces dossiers devraient nous permettre de tenir encore plusieurs saisons avec le dossier Gerland. Le dossier que vous laisserez en partant sur votre bureau à votre successeur est loin d'être clos.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Monsieur Guillard.

D'abord, je vous ai vu hier au LOU Rugby et je ne voyais pas à ce point sur votre physiologie ces réticences par rapport au dossier. Vous me sembleriez au contraire ravi que le LOU Rugby ait pu venir s'installer ici, que le stade de Gerland n'ait pas, contrairement à ce que vous pensiez à l'époque, été un stade vide après que l'OL soit parti au Grand Mont Thou, et donc nous faisons les choses de manière successive dans une vision effectivement globale.

Nous avons dit que nous construirions un grand stade pour l'Olympique lyonnais, nous l'avons fait. Nous avons dit que nous ferions en sorte que le LOU Rugby puisse venir à Gerland, et, à l'époque, bien des gens étaient sceptiques, nous l'avons fait. Le Centre technique des Sports, ce n'est pas une découverte, c'était prévu depuis le début. Et nous vous proposerons des possibilités d'installer une piscine et donc, si vous en êtes d'accord, si l'ensemble des groupes en sont d'accord, nous pourrions effectivement la réaliser à la place de l'ancienne piscine. Mais je ne veux pas que l'on sous-entende qu'il y a des combines, des arrangements, etc., quand on se trouve ici et ensuite faire des grands sourires quand on est au LOU. Cela, je ne l'accepte pas, Monsieur Guillard ni Monsieur Geourjon.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre)

(Adopté)

---

### **2019/4587 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Cercle d'Union démocratique et sociale pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 26 rue du Bon Pasteur à Lyon 1<sup>er</sup>**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Typiquement, cet espace devrait être un lieu transféré. Utilisé par des gens du 1<sup>er</sup> arrondissement sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, on est pile dans le cadre de la loi PLM. Alors, puisque ce lieu devrait se voir rattacher au 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon, nous nous abstenons sur cette délibération et cela même si je soutiens fortement cette association que j'avais d'ailleurs proposée au nom de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement dans le cadre des Lions du Sport en début de mandat.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert)

(Adopté)

---

### **2019/4576 - Contrat de performance énergétique piscine de Vaise et Musées Gadagne - Opérations n° 09068619 et n° 05018003 - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » programme n° 20004 et de l'AP n° 2015-1 « Conservation du patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 » programme n° 20005 - Rectificatif**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

### **2019/4580 - Groupe scolaire Duvivier Cronstadt - Acquisition et construction - Opération n° 07168001 - 146 avenue Berthelot 69007 Lyon - Lancement des travaux relatifs à la déconstruction du bâtiment, lancement des études de construction et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2019/4581 - Lyon 5<sup>ème</sup> - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max, pour la période du 13 au 16 septembre 2019, pour la 34<sup>ème</sup> édition du Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon - EI 05 068**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4582 - Lyon 5<sup>ème</sup> - Cession par la Ville de Lyon au profit de M. Pierre-Loïc Cornut et de Mme Muriel Poli de la parcelle AL110, sise 35 bis montée du chemin Neuf - EI 05240 - n° inventaire 05240T001**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4584 - Lyon 7<sup>ème</sup> - Cession à titre onéreux, par la Ville de Lyon au profit de la SCI Berthelot, du bien sis 130 avenue Berthelot comprenant un terrain et un bâtiment - EI 07102 - n° inventaire 07102A000-07102T001**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4585 - Lyon 3<sup>ème</sup> - Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Rochaix - EI 03388 - n° inventaire 03388B009 et 03388B010 - Opération 03388007 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2012-1 - Programme 00012**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4586 - PUP Ginkgo - Groupe scolaire - Acquisition et construction - opération n° 07311001 - 12 rue Croix-Barret 69007 Lyon - Lancement des travaux relatifs à la déconstruction du bâtiment, lancement des études de construction et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4590 - EI 08017 - Travaux indispensables du propriétaire au Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) - 150 cours Albert Thomas - Lyon 8<sup>ème</sup> - Poursuite de l'opération 08047517 « CIRC - travaux de conservation du patrimoine 2015-2020 » - Affectation complémentaire de l'AP n° 2016-1, programme 20014**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4591 - EI 02013 - Théâtre des Célestins - Travaux relatifs aux cuvelages et planchers de la salle Célestine et des locaux attenants - 1 place des Célestins - Lyon 2<sup>ème</sup> - Lancement de l'opération n° 02013001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4592 - Lyon 7<sup>ème</sup> - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition de trois terrains pour les besoins de jardins partagés sis allée Léopold Sédar Senghor - Ensemble immobilier 07 303**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4593 - Rénovation des installations thermiques 2019 - Opération n° 60021860 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-5, programme 20020**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
**Mme GAY Nicole**, rapporteur : 11 dossiers, avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.  
**M. LE MAIRE** : Merci bien.  
Pas de remarques, pas d'oppositions.  
(Adoptés.)

---

**2019/4577 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire à titre onéreux et renouvellement de la convention de locaux situés dans la Villa Gillet, sise 25 rue Chazière à Lyon 4<sup>ème</sup>, au profit de l'association Groupe de musiques vivantes de Lyon (GMVL) pour les années 2019 à 2022 - EI 04 040**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

### 2019/4578 - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarques, pas d'oppositions.

(Adoptés.)

---

### 2019/4579 - Accord sur la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux situés au 13 bis rue Girié à Lyon 3<sup>ème</sup> au profit de l'association de gestion du Site polyvalent d'insertion et de la formation (SPLIF) - Ensemble immobilier 03375

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarques, pas d'oppositions.

(Adopté.)

---

### 2019/4589 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Saint-Rambert tennis club pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 45 rue Louis Bouquet à Lyon 9<sup>ème</sup>

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarques, pas d'oppositions.

(Adopté.)

---

## COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS

---

### 2019/4649 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant de 113 000 euros - Exercice 2019

Rapporteur : Mme TAZDAÏT Djida

**Mme TAZDAÏT Djida**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillaud.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Lors de la Commission des Affaires sociales, solidarité, santé et droits des citoyens, nous avons été amenés à interroger l'exécutif sur l'intérêt communal d'une subvention pour Prison Insider, association qui certes a un but tout à fait louable mais qui n'exerce pas son action sur la Ville de Lyon puisqu'elle agit à l'international.

En ce sens, il nous semble que si la Ville de Lyon souhaite subventionner son action, cela ne doit pas se faire au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens, mais dans le cadre de l'appel à projets internationaux qui a d'ailleurs fait l'objet d'une délibération dans ce Conseil.

En conséquence, nous vous demandons un vote séparé sur cette délibération que nous approuverons, hormis la subvention pour Prison Insider.

Et puisque vous n'avez pas, tout à l'heure, voulu me donner la parole, Monsieur le Ministre, suite à ma demande et à la mise en cause que vous avez eue, je voulais juste vous signaler que, pour votre information personnelle, j'étais depuis toujours un supporter du LOU puisque j'ai eu la chance de jouer à un niveau amateur au rugby. Je l'étais Vuillermet. Je l'étais au Matmut Stadium. Je le suis au LOU. Ce qui ne m'empêche pas, et vous l'avez vu samedi au match puisque nous nous y sommes croisés, sur les aménagements de Gerland, d'avoir une vision totalement objective, ce qui, manifestement, n'est pas votre cas.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillaud, simplement un mot pour vous dire que si nous avons suivi votre groupe au cours des dernières années, nous n'aurions ni effectivement le stade du Grand Mont Thou ni le LOU à Gerland.

Monsieur Touraine.

**M. TOURAINE Jean-Louis** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mon intervention porte sur deux délibérations qui prévoient l'une et l'autre un soutien aux actions et des associations engagées dans la lutte contre les discriminations de tous types et pour la promotion des droits des citoyens, des droits des femmes et de l'égalité de tous, sans distinction de genre ou d'orientation sexuelle.

La Ville de Lyon a toujours été leader en ce domaine mais il est en effet important de ne pas se reposer sur l'acquis. Certains problèmes sont en apparence croissances au niveau national. Les plaintes pour actes homophobes ont augmenté de 15 % en 2018 par rapport à 2017. Les actes antisémites ont crû de 74 %. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 33 femmes françaises sont mortes sous les coups ou sous les armes de leurs conjoints ou de leurs ex-compagnons. Chaque année, 93 000 personnes sont victimes de viol, une personne toutes les six minutes environ.

À la Part-Dieu, le vendredi 15 mars, deux femmes qui se tenaient par la main ont été agressées par une bande de jeunes filles qui auraient tenu des propos homophobes. Une des deux femmes, qui se trouve être gendarme, leur a signifié que leur comportement était délictueux. Cela a généré une violence inadmissible avec coups de poing et blessures du visage de l'une de ces deux femmes avec un cutter.

Ajoutons à cela une légère hausse des nouvelles contaminations par le virus VIH, responsable du sida.

L'aide aux associations permet de secourir les victimes, de faire de la prévention et du dépistage, de lutter contre les discriminations, d'aider à la prise en charge sociale des malades.

Dans le domaine du sida, nous avons pu, avec Céline Faurie-Gauthier, remettre l'an dernier la Médaille de la Ville de Lyon à la Présidente de la première association impliquée dans les différents aspects du combat contre le sida, l'Association lyonnaise de lutte contre le sida.

Le soutien apporté à toutes ces associations est doublement important : moyens financiers permettant des actions efficaces d'une part et encouragement ou manifestation de reconnaissance pour tous les résultats positifs obtenus grâce à ces activités collectives d'autre part. Régulièrement, ces associations expriment leurs remerciements à la Ville de Lyon.

Enfin, rappelons que Lyon est depuis 2 000 ans riche de ses identités diverses. Soyons-en fiers et favorisons le travail des associations qui contribue aux conditions optimales du « vivre ensemble ».

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de Mme Bauguil et de M. Royer du groupe Les Indépendants).

(Vote séparé sur la subvention à l'association Prison Insider : Le groupe Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)

(Adopté)

---

### 2019/4651 - Démarche « Soif de République » - Demande d'une subvention de fonctionnement de 16 500 euros auprès de la Préfecture du Rhône - Rectificatif

Rapporteur : Mme TAZDAÏT Djida

**Mme TAZDAÏT Djida**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarques, pas d'oppositions.

(Adopté)

---

### 2019/4650 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 91 600 euros - Exercice 2019

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarques, pas d'oppositions.

(Adopté)

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

### Vœu déposé par mesdames Granjon Isabelle et Perrin-Gilbert Nathalie, non inscrites

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, j'ai un vœu présenté par mesdames Granjon et Perrin-Gilbert. Je donne la parole à Madame Perrin-Gilbert pour vous le présenter.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Je note tout d'abord que vous n'avez répondu à aucune des questions précises que je vous ai posées en séance publique, préférant y compris caricaturer et déformer mes propos en Commission Éducation. Cette technique vieille comme le monde est un aveu de faiblesse qui masque mal votre difficulté à expliquer votre choix.

Concernant la fermeture de l'école maternelle, nous y revenons avec un vœu que je présente au nom d'Isabelle Granjon et moi-même.

Élues du 1<sup>er</sup> arrondissement, nous contestons le projet de fermeture de l'école Lévi-Strauss, qui priverait l'ensemble d'un quartier d'une école publique en proximité.

Alors que la rue de la République est devenue une marque et que la Presqu'île connaît des évolutions préoccupantes (transformation de logements en meublés touristiques et locations de courte durée, augmentation des loyers et des baux commerciaux causant le départ de familles, et la fermeture de commerces de proximité parfois historiques), le soutien au service public de proximité doit être une priorité de notre municipalité dans ce secteur.

Aussi, la fermeture de l'école maternelle Lévi-Strauss serait dans ce contexte un renoncement néfaste pour l'équilibre des activités nécessaires au maintien de la qualité de vie en centre-ville.

Avant d'avoir recueilli l'avis des conseillers municipaux en Commission Éducation du 8 mars puis leur vote en Conseil municipal du 25 mars, avant d'avoir recueilli l'avis des élus du 1<sup>er</sup> réunis en Conseil d'arrondissement le 13 mars, l'Adjoint au Maire de Lyon, monsieur Guy Corazzol écrivait aux parents d'élèves le 19 février pour les informer que la Ville avait pris la décision de fermer l'école maternelle.

Le projet de fermeture d'une école publique n'est pas une formalité et nous regrettons l'absence de consultation des élus municipaux et d'arrondissement avant la prise de décision, de l'équipe pédagogique et des personnels municipaux, des parents d'élèves et des délégués départementaux de l'Éducation nationale.

Nous contestons l'argumentation de la Ville de Lyon relative à l'insécurité des parcours, alors même que de nombreux écoliers lyonnais se trouvent dans des situations comparables, ne serait-ce que pour se rendre dans un restaurant scolaire d'une école voisine.

Nous rappelons en outre que le projet d'aménagement des Rives de Saône, tel que validé par les élus mais aussi les services métropolitains, prévoit une cour de récréation et, Monsieur Corazzol, il y a un espace de confinement qui est prévu sur l'aménagement.

Monsieur le Maire, non, on ne peut pas, ce sont des sujets d'importance. Je sais que vous êtes pressé.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour le vœu ? Une minute.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Une minute pour dire que le débat sur ce sujet a eu lieu. Le groupe Les Républicains, le groupe Les Indépendants ont très clairement pris position contre cette fermeture. Il y a eu un vote public qui a permis d'exprimer notre position. Nous ne participerons donc pas au vote.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour le vœu ? Qui est contre le vœu ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon ne prennent pas part au vote).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés).

(Pour : Mmes Baume, Chevallier (pouvoir remis à Mme Baume), Granjon, et Perrin-Gilbert et M. Remy).

**M. LE MAIRE** : Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 21 heures.)

Annexe 1  
Lyon 1er – Fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss à compter de la rentrée scolaire 2019/2020  
Vote au scrutin public sur appel nominal

Conseil municipal du 25 mars 2019  
Détail des votes au scrutin public

Dossier n° 2019/4532 - Lyon 1er – Fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss à compter de la rentrée scolaire 2019/2020

Nom	Prénom	Absent	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Ait-Maten	Zorah			X		
Balas	Laurence		D. Nachury		X	
Bauguil	Véronique				X	
Baume	Emeline				X	
Berat	Pierre				X	
Bernard	Roland			X		
Berra	Nora				X	
Besson	Dounia					X
Blache	Pascal				X	
Bley	Antonia			X		
Boudot	Christophe	X				
Bouzerda	Fouziya			X		
Braillard	Thierry		Z. Ait-Maten	X		
Broliquier	Denis				X	
Brugnera	Anne			X		
Brumm	Richard		F. Bouzerda	X		
Burillon	Carole			X		
Chevallier	Françoise		E. Baume		X	
Claisse	Gérard			X		
Collomb	Gérard			X		
Condemine	Anne-Sophie			X		
Corazzol	Guy			X		
Coulon	Christian			X		
Croizier	Laurence				X	
Cucherat	Yann			X		
David	Jean-Jacques				X	
De Lavernée	Inès				X	
Dognin-Sauze	Karine			X		
Durand	Jean-Dominique			X		
Faurie-Gauthier	Céline			X		
Fondeur	Marie-Odile			X		
Frih	Sandrine			X		
Gay	Nicole			X		
Geourjon	Christophe				X	
Giordano	Alain		F. Rivoire	X		
Graber	Loïc			X		
Granjon	Isabelle				X	
Guilland	Stéphane				X	
Hajri	Mina			X		
Hamelin	Emmanuel				X	
Havard	Michel	X				
Hobert	Gilda			X		
Julien-Laferrière	Hubert			X		
Képénékian	Georges			X		

Nom	Prénom	Absent	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Kimelfeld	David			X		
Kismoune	Ali			X		
Lafond	Luc		C. Geourjon		X	
Le Faou	Michel			X		
Lévy	Charles-Franck			X		
Lévy	Fabienne		V. Bauguil		X	
Madeleine	Christelle				X	
Maleski	Jérôme			X		
Manoukian	Henriette					X
Nachury	Dominique				X	
Palomino	Sylvie			X		
Pelaez	Louis			X		
Perrin-Gilbert	Nathalie				X	
Philip	Thierry		M. Picot	X		
Picot	Myriam			X		
Rabatel	Thérèse					X
Remy	Arthur				X	
Reynaud	Blandine			X		
Rivoire	Françoise			X		
Rolland-Vannini	Nathalie		J. Maleski	X		
Roux de Bézieux	Elodie				X	
Royer	François				X	
Rudigoz	Thomas			X		
Sanguard	Joëlle				X	
Sécheresse	Jean-Yves			X		
Servien	Elvire			X		
Tazdait	Djida			X		
Tête	Etienne				X	
Touraine	Jean-Louis			X		
Total		2	9	43	25	3

---

Synthèse :

TOTAUX	POUR	CONTRE	ABSENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	43	25	3	0

Nombre de votants	71
A déduire (absentions)	3
Nombre de suffrages exprimés	68
Majorité	35

Résultats du vote : Adopté  
 Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
 Mme Mina HAJRI

**COURRIER ARRIVÉ**

Le 19 MARS 2019

*Pour le Conseil Municipal du 25 mars 2019**Article 27 du RI du CM de Lyon*

Direction des Assemblées :

**Vœu relatif à la fermeture de l'école maternelle Lévi Strauss**

Elues du 1<sup>er</sup> arrondissement nous contestons le projet de fermeture de l'école Lévi Strauss qui priverait l'ensemble d'un quartier d'une école publique en proximité. Alors que la rue de la République est devenue une marque et que la Presqu'île connaît des évolutions préoccupantes (transformation de logements en meublés touristiques et locations de courte durée, augmentation des loyers et des baux commerciaux causant le départ de familles et la fermeture de commerces de proximité parfois historiques), le soutien aux services publics et de proximité doit être une priorité de notre municipalité dans ce secteur. Aussi la fermeture de l'école maternelle Lévi Strauss serait dans ce contexte un renoncement néfaste pour l'équilibre des activités, nécessaire au maintien de la qualité de vie en centre-ville.

Avant d'avoir recueilli l'avis des conseillers municipaux en commission Education du 8 mars puis leur vote en conseil municipal du 25 mars, avant d'avoir recueilli l'avis des élu.e.s du 1<sup>er</sup> réunis en conseil d'arrondissement le 13 mars, l'adjoint au Maire de Lyon M. Guy Corazzol écrivait aux parents d'élèves le 19 février pour les informer que la Ville de Lyon avait pris la décision de fermer l'école maternelle Lévi Strauss en juillet 2019. Le projet de fermeture d'une école publique n'est pas une formalité et nous regrettons l'absence de consultation des élus municipaux et d'arrondissement, de l'équipe pédagogique et des personnels municipaux, des parents d'élèves et des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) avant l'annonce de cette décision.

Nous contestons l'argumentation de la Ville de Lyon relative à l'insécurité des parcours, alors même que de nombreux écoliers lyonnais se trouvent dans des situations comparables ne serait-ce que pour se rendre dans un restaurant scolaire d'une école voisine. Nous rappelons, en outre, que le projet d'aménagement des rives de Saône tel que validé par les élu.e.s mais aussi les services métropolitains prévoit une cour de récréation pour les élèves des écoles publiques Lévi Strauss et Lamartine.

La fermeture de l'école maternelle Lévi Strauss serait, de plus, en décalage avec la réflexion actuelle du gouvernement d'abaisser l'âge minimal de scolarisation des enfants. Nous considérons qu'au regard de cet abaissement qui va augmenter le nombre d'enfants scolarisés en maternelle, et au vu des effectifs actuels dans nos écoles que ce soit en classes mais aussi dans les cantines

ou dans les salles de repos et de motricité, fermer une école revient à détériorer les conditions d'accueil et d'apprentissage de tous les élèves.

Par ailleurs, nous demandons qu'un principe de précaution soit mis en œuvre tant que les questions de pollution atmosphérique du secteur Soufflot ne sont pas réglées. Dans la situation actuelle, il serait irresponsable de proposer un redéploiement d'enfants au sein de l'école Michel Servet.

Enfin, nous rappelons que l'école républicaine est un lieu d'éducation à la démocratie et à la citoyenneté. Cette mission est essentielle en cette période où les obscurantismes resurgissent de toute part.

Conformément au vœu porté et signé par 13 élu.e.s d'arrondissement sur 14 lors du Conseil du 1<sup>er</sup> du 13 mars, et conformément à l'avis unanimement défavorable quant à la fermeture de l'école, nous nous opposons à une politique qui serait contraire aux valeurs d'égalité et d'émancipation, refusons que soient exposés plus d'enfants à des risques sanitaires, réaffirmons notre attachement à un service public de proximité, et demandons le maintien de l'école maternelle Lévi Strauss.

Isabelle GRANJON (Lyon Citoyenne et Solidaire)



Nathalie PERRIN-GILBERT (Lyon Citoyenne et Solidaire)

